

Sommaire

Table des figures	IX
Table des annexes.....	XI
Acronymes	XIII
Normes d'écriture.....	XIII
Introduction	1
Cadre théorique.....	1
Plan du mémoire.....	3
Cadre de l'étude.....	3
Méthodologie.....	5
Chapitre 1 : les natures des châtaigneraies.....	7
I- « Un phénomène culturel et un problème culturel » : historique des châtaigneraies d'Orezza.....	9
II- Définir les châtaigneraies	11
a) Ni verger, ni forêt : la difficile description des châtaigneraies par les catégories étiques et émiques.....	11
b) Une « forêt domestique » ?.....	13
III- « <i>Ça... c'est vraiment sauvage</i> ». Des catégories locales.....	14
a) La dichotomie <i>castagnu bastardu</i> – <i>castagnu leghjittimù</i>	14
b) Domestiquer les châtaigniers.....	16
Chapitre 2 : frontières en friches	23
I- Des châtaigniers qui se « <i>bâtardisent</i> ».....	25
a) Sur le châtaignier : une coprésence du « <i>bâtard</i> » et du « <i>greffé</i> »	25
b) Autour du châtaignier : une végétation envahissante.....	27
II- Perceptions et représentations des châtaigniers en friche	29
a) « <i>c'est l'Afrique, le Cameroun même !</i> » : le maquis comme antithèse d'Orezza	29
b) La friche, dévoreuse de limites et « dévoreuse de passé »	31
III- « <i>Vaches fantômes</i> », « <i>porcs qui divaguent</i> » et « <i>bandes de sangliers</i> ». Quand les animaux ne sont plus tenus par les humains.....	34
a) Élevage(s) passé(s) et présent(s). Quand les règles se délitent	34
b) Ensauvagement des animaux, ensauvagement de l'espace ?	36
Chapitre 3 : passé présent, futur absent. Temps et temporalités en Orezza	39
I- Le temps long des châtaigneraies.....	41

a) Une inscription des châtaigniers dans l'Histoire	41
b) Une temporalité patrimoniale : le châtaignier, un lien avec « <i>les anciens</i> »	41
II- Le temps agricole	43
a) Entre saints, saisons et astres : le calendrier agricole des châtaigneraies	43
b) Des temporalités en changement	47
III- Une désarticulation apparente des temporalités	50
a) Un « âge d'or » de la vallée ?	50
b) L'impensable futur des châtaigneraies	53
Chapitre 4 : savoirs et pratiques « dénaturés » ?	55
I- Des arbres dans le paysage. Savoirs désincarnés, pratiques fragmentaires.....	57
a) Nettoyer, ramasser.....	57
a) ...Et le reste ?	61
1. Planter, greffer, élaguer. Ce dont on se souvient, ce qu'on ne fait plus.....	61
2. Les savoirs locaux face aux maladies du châtaignier.....	64
II- La farine, un produit qui concentre toutes les attentions.....	70
a) Le fruit qui cache la forêt. Du déséquilibre châtaignes/châtaigniers	70
b) Une farine « traditionnelle ». Tensions entre <i>usu antiquo</i> et modernité	74
III- Du savoir castanéicole	78
a) « <i>Des cueilleurs, pas des arboriculteurs</i> ». Qui sont les exploitants d'Orezza ?	78
b) « <i>Nous, on ne transmet plus rien</i> ». Élaboration et transmission des savoirs castanéicoles	81
Chapitre 5 : transformations et inertie du parcellaire castanéicole	87
I- Une petite propriété morcelée : les caractéristiques du parcellaire castanéicole	89
II- Transmission et propriété des châtaigniers	90
a) Une difficile transmission du patrimoine foncier.....	90
b) À qui appartiennent les châtaigniers ?.....	91
III- Un parcellaire immobile ?	94
a) « <i>Les châtaigniers, c'est sacré</i> » : l'apparente inertie des châtaigneraies.....	94
b) Une négociation constante de l'accès aux châtaigniers.....	96
c) « Pourquoi on ne fait rien des châtaigniers ? » : d'une question qui ne se pose pas.....	99
Conclusion.....	101
Bibliographie	105
Annexes du mémoire.....	113

Table des figures

<u>Figure 1</u> : localisation de la vallée d'Orezza en Corse (cercle bleu)	3
<u>Figure 2</u> : carte du terrain d'enquête.....	4
<u>Figure 3</u> : tableau présentant les correspondances entre nomenclatures cadastrales pour les années 1878 et 1913.....	12
<u>Figure 4</u> : photographie d'un châtaignier dont l'écorce tombée permet de visualiser plus clairement le point de greffe	20
<u>Figure 5</u> : photographie d'un châtaignier greffé présentant une branche bâtarde	25
<u>Figure 6</u> : photographie d'un châtaignier envahi d'un lierre coupé à la tronçonneuse	27
<u>Figure 7</u> : photographie d'une châtaigneraie abandonnée depuis huit ans.....	30
<u>Figure 9</u> : photographie d'un témoin en passe d'être recouvert par la végétation	32
<u>Figure 8</u> : la <i>capi i croce</i> qui délimite l'angle de deux parcelles.....	32
<u>Figure 10</u> : schéma d'un cycle lunaire représentant les phases de la lune.....	45
<u>Figure 11</u> : schéma des phases de la lune telles que mobilisées dans les pratiques agricoles de la vallée d'Orezza.....	46
<u>Figure 12</u> : panier <i>spurtellu</i> destiné à la récolte de châtaignes	59
<u>Figure 13</u> : photographie des châtaigniers « totems » de Carcheto, comme les appellent les habitants du village.....	62
<u>Figure 14</u> : tableau présentant les types nommés de châtaigniers par communes de la vallée d'Orezza	71
<u>Figure 15</u> : coupe schématique d'un séchoir traditionnel à châtaignes en activité. © JPH. Azéma. Source : Azéma, 2009	75
<u>Figure 16</u> : photographie d'un séchoir à châtaignes à Carcheto	75
<u>Figure 17</u> : photographie de l'étage supérieur d'un séchoir.....	76
<u>Figure 18</u> : séchoir à air pulsé, fonctionnant au gaz	76
<u>Figure 19</u> : schéma d'une greffe en couronne. Source : Breisch, 1995 © Breisch	82
<u>Figure 20</u> : schéma d'une greffe en fente. Source : Breisch, 1995 © Breisch	82
<u>Figure 21</u> : schéma d'une greffe à l'œil. Source : Breisch, 1995 © Breisch	83
<u>Figure 22</u> : schéma d'une greffe en flûte dite en Orezza <i>a canello</i> . Source : Breisch, 1995 © Breisch	83
<u>Figure 23</u> : photographie d'un châtaignier marqué d'une pancarte « privé » par son exploitant.....	92
<u>Figure 24</u> : évolution du lieu de domicile des propriétaires de Nocario, à partir des données des cadastres de 1878, 1913, 1963.....	93

Table des annexes

Annexe n°1 : arrêté <i>u furestu</i> de la commune de Nocario.....	115
Annexe n°2 : représentations graphiques de l'évolution agricole du terroir de deux communes de la vallée d'Orezza (1913 – 1963).....	117
Annexe n° 3 : représentation graphique de la répartition de la propriété castanéicole à Nocario, 1878 – 1913–1963.....	119

Acronymes

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

AFP : Association Foncière Pastorale

ASL : Association Syndicale Libre

CTIFL : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

GRPTCMC : Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse

PDRC : Programme de Développement Rural de la Corse

ODARC : Office du Développement Agricole et Rural de la Corse

Normes d'écriture

Dans ce mémoire, tous les éléments entre guillemets et en italique sont des citations d'entretiens retranscrits, ou des phrases et expressions notées en cours d'entretiens. Les noms des interlocuteurs sont donnés par une initiale anonymisée, lorsque les propos ne sont pas des expressions récurrentes relevées chez plusieurs informateurs.

Introduction

En Corse, la culture du châtaignier prend de l'ampleur dès le XVII^e siècle, principalement en tant que ressource alimentaire sous forme de farine de châtaigne. Au nord-est de l'île, c'est à ce moment que la région montagneuse de l'intérieur prend son nom de Castagniccia, la châtaigneraie. Il s'y développe jusqu'à la fin du XIX^e siècle un socio écosystème particulier que le géographe Pierre Simi désigne par l'expression désormais consacrée de « civilisation du châtaignier » (Simi, 1981). *Castanea sativa*, le châtaignier européen, en est la clé de voûte. La notion de socio écosystème est mobilisée ici au sens d'un système liant ensemble l'écosystème, les structures sociales, le système de savoirs et de pratiques ainsi que de représentations. Cette « civilisation du châtaignier » se caractérise par un ensemble de savoirs et de pratiques liés à l'arbre et à la transformation de la châtaigne en farine, mais aussi par une propriété foncière spécifique, des règles liées à l'élevage. De plus, elle se démarque par une organisation économique particulière avec un important artisanat et des densités de populations très fortes : en 1850, la vallée d'Orezza compte 4 502 habitants, pour une densité de 102 habitants/km² (Meria, 1970, Simi, 1991).

À partir du début du XX^e siècle cependant, la vallée connaît, comme les autres régions intérieures de la Corse, de profonds changements démographiques, agricoles et économiques : un recul démographique tout d'abord, conséquence des guerres mondiales, de la grippe dite espagnole et de l'émigration des populations des villages de montagne vers la plaine, le continent, les colonies ; une mutation économique avec la transition d'une économie agricole vivrière vers une économie de marché globale qui marque également la fin de l'artisanat en concurrence avec des produits d'industrie manufacturés. Il s'ensuit une déprise agricole sur l'ensemble de la Castagniccia (Perry, 1967, Meria, 1970).

Cadre théorique

La majorité des travaux de sciences humaines appréhendant les châtaigneraies corses sont des analyses historiques. Ce déséquilibre est à replacer dans un cadre académique plus large, où l'ethnologie de la Corse est une « denrée rare » (Caisson, 2008). Au sein des travaux ethnologiques produits domine l'étude des sociétés pastorales, des pratiques magiques, du symbolique et de l'ethnohistoire : « l'insistance sur la Corse traditionnelle a rendu invisible la Corse contemporaine » (Galibert, 2008 : 309). Néanmoins, l'ethnologie de la Corse s'ouvre

sur des aspects plus contemporains avec, spécifiquement pour les châtaigneraies et la filière farine de châtaigne corse, les analyses de Philippe Pesteil (2001a, 2001b, 2006), Geneviève Michon (Auclair & Michon, 2009, Michon, Simenel & Sorba, 2012, Michon, 2011, 2015) et Jean Sorba (Michon & Sorba, 2008).

Ce mémoire centré sur les châtaigneraies de la vallée d'Orezza cherche à appréhender l'évolution contemporaine de ce socio écosystème. Si ce travail se tourne régulièrement vers le passé, ce n'est pas par ethnohistoire inavouée, mais parce qu'il y est ramené par les réalités du terrain. De la même façon que le note Gérard Lenclud (2012) à propos de la région corse du Niolu, le passé de la vallée d'Orezza est particulièrement vivace dans les discours au présent. Cela implique sa compréhension, non pas pour se rendre « au chevet de pratiques moribondes » (Dupré, 2002 : 12), mais bien pour comprendre au présent l'évolution des châtaigneraies et la mobilisation du passé comme ressource par les acteurs locaux.

Les résultats de ma recherche bibliographique imposaient le thème de la déprise agricole et ont fait naître cette question : à quoi ressemble un socio écosystème dont les éléments structurants sont en changement, ou ont déjà changé ? Je savais donc que je ne trouverai pas sur le terrain une « civilisation du châtaignier » : cependant les premières semaines d'enquête furent faites de perplexité face à la difficulté de trouver en Castagniccia des châtaigneraies encore exploitées, aux flous apparents des propos des informateurs, à la difficulté de rencontrer des interlocuteurs que les autres qualifiaient de « *compétents* ». Face aux remarques de mes interlocuteurs j'avais à me poser la question que je voulais éviter, car me semblait-elle passéiste et traditionnaliste : y avait-il encore quelque chose que je pouvais observer dans ces châtaigneraies apparemment désertées ? La réponse était dans la question : il m'a fallu comprendre que c'étaient justement ces flous, manquements, ces informations morcelées et ces confrontations de représentations qui étaient au cœur de ce socio écosystème « *qui se dénature* » selon les mots d'un habitant de la vallée.

Pour appréhender ces châtaigneraies en changement, le cadre théorique choisi est celui de l'ethnoécologie, comme cherchant à « comprendre et expliquer l'écologie en tant qu'expérience vécue » (Dwyer, 2005 : 11). C'est donc l'étude des interactions tissées entre des sociétés humaines et leur environnement, la manière dont elles le pensent, le vivent, le pratiquent et le transforment, en somme une « écologie des relations » entre humains et non humains (Descola, 2016). Une attention particulière est portée à la manière dont se pratiquent concrètement ces relations en situation ainsi qu'aux catégories et représentations de

l'environnement (Friedberg, 2013). Ce cadre se nourrit également d'éléments d'anthropologie et d'ethnologie de la Corse. Il propose d'analyser un socio écosystème qui se « *dénature* » dans son ensemble : changement de l'écosystème, mutations des pratiques, modifications des modes de transmission des savoirs, confrontation des représentations. C'est l'angle d'analyse choisi pour ce mémoire, qui pose plus précisément la question suivante : comment s'organisent les relations, pensées et vécues, des acteurs de la vallée d'Orezza aux châtaigneraies, ce socio écosystème étant caractérisé aujourd'hui par la déprise agricole ? Ce mémoire interroge donc ce qu'est un socio écosystème agricole rural qui se « *dénature* », en prenant en compte toute la polysémie de ce *verbatim*.

Plan du mémoire

Pour répondre à cette question, le mémoire se structure en cinq temps articulés autour de l'analyse du changement de ce socio écosystème. Le premier chapitre interrogera les « natures » plurielles des châtaigneraies de la vallée d'Orezza, du point de vue des catégories étiques de la littérature scientifique et des catégories locales (émiques). Un deuxième chapitre analysera comment les catégories et représentations locales appréhendent le territoire en déprise agricole. Dans une vallée où le passé est particulièrement vivant, le troisième chapitre s'intéressera à l'expérience vécue des temporalités, aux discours qui leurs sont liés, et à l'interprétation locale des transformations passées et présentes de l'environnement, dans une perspective « d'ethnoécologie historique » (Simenel, 2011). Le quatrième chapitre sera consacré à l'évolution des savoirs et des pratiques castanéicoles, ainsi qu'à leurs modalités de transmission. Enfin, le cinquième chapitre analysera l'évolution de la gestion du foncier castanéicole, aujourd'hui apparemment figé.

Cadre de l'étude

Ce mémoire repose principalement sur un travail d'enquête de terrain de trois mois, réalisé du 8 juin au 15 septembre 2020. Le terrain désigné était la vallée d'Orezza, qui réunit quatorze villages de montagne (aux altitudes d'environ 700-800 mètres). Elle fait partie, avec les vallées voisines d'Ampugnani et d'Alesani, de la petite Castagniccia.

En 2017, la vallée d'Orezza compte 536 Orezzinchi, gentilé des habitants de la vallée. La population est



Figure 1: localisation de la vallée d'Orezza en Corse (cercle bleu).

vieillissante : l'indice de vieillissement moyen de la population est supérieur à 500 (Insee, 2019)¹. C'est un territoire en situation de diglossie, les interlocuteurs rencontrés étaient très majoritairement à la fois corsophones et francophones.

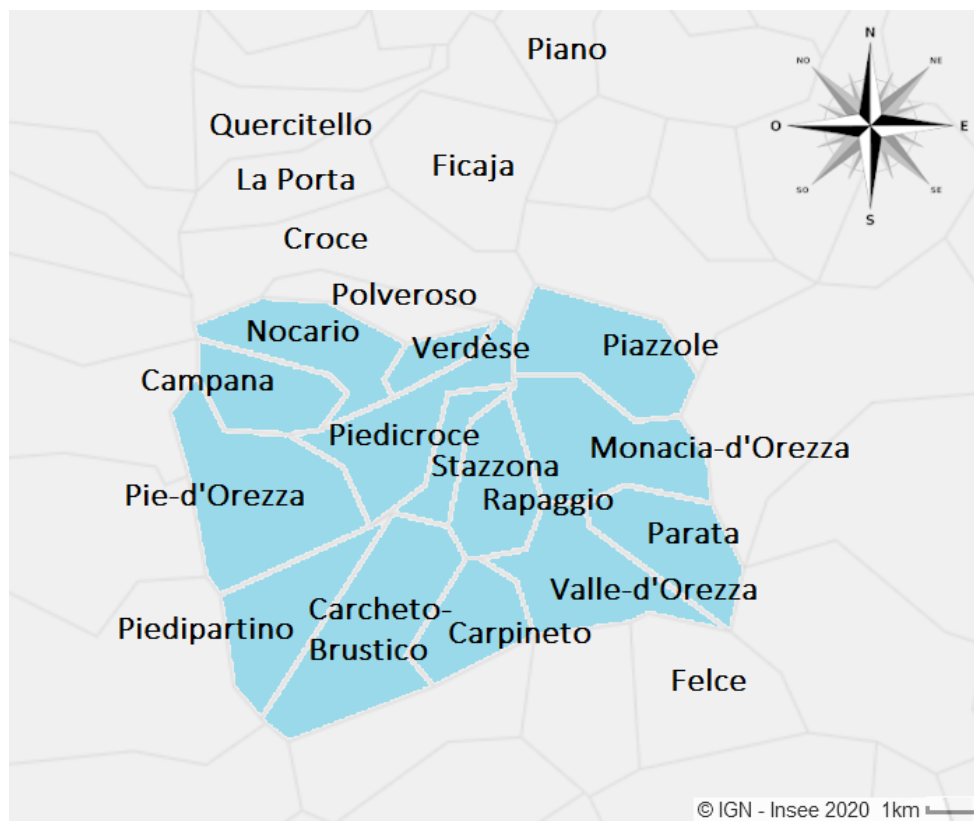


Figure 2 : carte du terrain d'enquête. Sur fond bleu, les communes de la vallée d'Orezza. Sur fond gris, communes des vallées voisines visitées pendant le terrain. Ne figurent pas les communes de Campile, Lucciana et Silvareccio, au nord de la carte.

Ma pratique du terrain a été conditionnée par la crise sanitaire de la Covid-19. Il aurait dû se dérouler du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2020. La vie sociale sur le terrain a été largement impactée par les mesures sanitaires. En période estivale, certains informateurs n'étaient pas ou peu disponibles. Le déplacement du terrain à cette période a permis par contre de rencontrer des interlocuteurs habitant en plaine ou sur le continent, et ne revenant dans la vallée que pendant l'été.

¹ L'indice de vieillissement donne le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour cent personnes de moins de 20 ans (Insee, 2019).

Méthodologie

Le mémoire se veut une analyse de l'évolution des savoirs, pratiques et représentations autour du châtaignier, dans un socio écosystème rural en déprise agricole. La pluralité des profils de mes interlocuteurs était volontairement au cœur de la méthodologie d'enquête : considérer le châtaignier comme étant uniquement l'affaire de castanéiculteurs professionnels aurait été réducteur. La filière de la farine de châtaigne n'est pas composée que d'exploitants agricoles dont la seule activité est la castanéiculture. Elle ne s'est professionnalisée qu'au cours des années 1970-1980 et était jusque dans les années 1960 une activité familiale. L'AOC, Appellation d'Origine Contrôlée, désormais AOP, Appellation d'Origine Protégée « Farine de châtaigne corse – *Farina castagnina corsa* » n'existe que depuis 2006 (Pesteil, 2001a, 2006). Mes informateurs ont donc été des récoltants et/ou meuniers professionnels en activité ou ayant arrêté, faisant partie de l'AOP ou non. Ils ont également été des récoltants familiaux, des revendeurs de châtaignes, des exploitants forestiers, des habitants, des maires, des éleveurs, mais aussi des techniciens de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse.

La nécessité de trouver des interlocuteurs « *compétents* » m'a obligée à sortir quelques fois des limites de la vallée d'Orezza pour me rendre dans les voisines. Cette sortie de terrain n'est cependant pas hors cadre, mes interlocuteurs étant eux-mêmes en lien les uns avec les autres par-delà les vallées. L'enquête s'est construite autour d'entretiens semi-directifs, d'observation participante, mais surtout autour d'innombrables entretiens libres, conduits en français. Il s'agit d'une des limites principales de cette recherche : ne pas parler la langue corse restreint fortement la compréhension des catégories locales. Cela contraint l'analyse à des catégories et concepts que les interlocuteurs, corsophones pour la très grande majorité, traduisent en français lors des entretiens.

L'un des enjeux de l'enquête était d'accéder au terrain dans le terrain ; par cela je veux dire « aller sous les châtaigniers ». J'étais dans la vallée d'Orezza à une période « *où il n'y a rien à voir* », selon les remarques récurrentes des habitants, concernant ces arbres. Or, il me semblait qu'un travail sur les châtaigneraies sans y observer les acteurs en action ou en situation passerait à côté d'éléments importants, l'analyse de savoirs et de pratiques à partir de seuls discours comportant déjà sa part de manquements. Vincent Battesti a donc proposé un travail de collecte d'échantillons de « variétés » (types nommés) de châtaigniers comme support

d'enquête². Si cette collecte servira potentiellement à de futures analyses génétiques, elle a d'abord été riche pour moi d'un potentiel heuristique, me permettant de mettre des informateurs en situation « sous les arbres ».

Enfin, en complément des données de terrain, ce mémoire se nourrit aussi d'une étude cadastrale. Elle a été réalisée en deux parties : la première porte sur l'étude des récapitulations de matrices cadastrales de l'ensemble des communes de la vallée d'Orezza pour les dates 1878 – 1913 – 1963. Elle permet d'appréhender l'évolution de l'usage des sols sur une centaine d'années. La deuxième partie de l'étude porte sur l'une des communes de la vallée d'Orezza, Nocario, où je logeais, dans une maison d'un des hameaux (Nocario) puis dans la maison du Parc naturel régional de Corse (PNRC) dans un autre hameau (Pietricaggio). Cette deuxième partie analyse la propriété foncière non-bâtie pour les dates 1878 – 1913 – 1963 ; cette étude de cas permet de mettre en relation données de terrains et données cadastrales pour étudier les dynamiques foncières castanéicoles.

² Le terme de « type nommé » plutôt que celui de « variété » ou de « cultivar » sera celui utilisé tout au long de ce mémoire, pour désigner ce que la littérature nomme « variétés » de châtaignes et de châtaigniers. Le terme de « type nommé » permet de ne pas préjuger de ce qu'est la nature génétique de ces « variétés ».

Chapitre 1 : les natures des châtaigneraies

I- « Un phénomène culturel et un problème culturel »³: historique des châtaigneraies d'Orezza

L'histoire des châtaigneraies corses est globalement bien connue : celles de la vallée d'Orezza trouvent leur origine aux alentours des XVI^e et XVII^e siècles, dans un processus de transformation du terroir agricole de la Corse. L'île est alors sous contrôle de Gênes via l'office de St-Georges, dont une première ordonnance en 1548 impose la plantation de quatre espèces d'arbres par an : il s'agit du mûrier, de l'olivier, du figuier et du châtaignier (Pitte, 1986). Cette transformation est poursuivie dans le cadre de la *Coltivazione*, politique agricole qui concerne l'ensemble de l'île. Tout au long du XVII^e siècle, plusieurs ordonnances sont promulguées, obligeant à la plantation d'arbres fruitiers, dont le châtaignier (Serpentini, 2000). Le châtaignier est cependant présent dans la région qui ne s'appelle pas encore la Castagniccia bien avant ces politiques agricoles, dès le XII^e siècle alors que la Corse est sous l'administration de Pise. Cependant, il est probablement en polyculture, planté en faible concentration, et il est possible qu'il ne s'agisse pas encore de châtaigniers greffés (Pitte, 1986). La vallée d'Orezza est l'une des *pievi*, ces circonscriptions religieuses qui structuraient le territoire corse, où la culture du châtaignier se répand le plus rapidement ; dès la première moitié du XVI^e siècle, l'évêque Giustiniani note que « Ce pays est couvert de châtaigniers. Il n'y a pas longtemps que les habitants ont commencé à le greffer pour en améliorer les fruits, ce qui ne se pratique nulle part ailleurs dans l'île. C'est même une nécessité pour eux car ils ne vivent guère que du produit de leurs châtaigniers. » (Giustiniani, in Letteron, 1888 : 39). La culture du châtaignier est essentiellement destinée à des fins alimentaires, le gouvernement génois en interdisant la coupe pour le bois (Pitte, 1986). Le mouvement de plantation des châtaigniers en Orezza et en Castagniccia prend probablement fin dès le XVIII^e siècle, et il n'y a plus de place pour planter : le Plan Terrier de la Corse réalisé entre 1770 et 1790 montre une vallée au terroir agricole largement dominé par le châtaignier en culture. Pour ne prendre que deux exemples, le territoire de la commune de Valle-d'Orezza (nom d'un village, à ne pas confondre avec la vallée d'Orezza) est composé à 99 % de châtaigniers cultivés, tandis qu'à Monacia-d'Orezza, 38 % du terroir agricole est composé de châtaigniers. Il s'agit alors de la commune présentant la plus petite surface en châtaigniers⁴. En moyenne dans la vallée, les châtaigniers occupent entre 70 et 80 % des sols

³ Perry, 1984 : 71.

⁴ Ces chiffres sont issus de calculs basés sur les données rapportées par Albitreccia, 1981.

cultivés, contre à peine 10-15 % des sols cultivés en céréales. Les châtaigniers présents sur le territoire à ce moment sont très largement des châtaigniers greffés : la sélection entamée aux XV-XVI^e siècles a donné lieu à une gamme variétale qui privilégie les meilleurs fruits pour la consommation alimentaire et qui sont les plus aptes à être transformés en farine (goût sucré, battage plus aisé car peau plus fine). Ce sont les « variétés » qu'on retrouve aujourd'hui en Orezza. À l'inverse des cantons de Corse où les châtaigniers ont été plantés plus tardivement et où est pratiquée une cueillette aménagée mêlant châtaigniers sauvages et châtaigniers greffés, la vallée d'Orezza présente dès le XVIII^e siècle une culture des châtaigniers basée quasi-exclusivement sur des « variétés » greffées issues de la sélection et qui implique donc un ensemble de pratiques culturelles (Casanova, 1998).

Par action anthropique, le châtaignier européen, *Castanea sativa* L., remplace progressivement les autres espèces végétales présentes : les analyses palynologiques en Castagniccia montrent une diminution voire une disparition des pollens de chêne vert, remplacés par les pollens de châtaignier à la fin de la période médiévale (Reille, 1975). En Orezza, le châtaignier se situe en effet entre les étages mésoméditerranéens et supraméditerranéens : il est en concurrence directe avec d'autres espèces végétales dont il occupe la niche, telles que le chêne vert, chêne liège, aulne cordé, charme houblon (Jeanmonod & Gamisans, 2007).

Ce détour historique peut permettre de supposer que le mode de relation au territoire des Orezzinchi était surtout médié par un système d'agriculture vivrière, induisant un rapport d'exploitation et de maîtrise des ressources naturelles de la vallée. La quasi-totalité du territoire de chaque commune est appropriée par sa mise en culture ou par le pastoralisme. Jusqu'en 1878, il y a peu ou prou de place pour les friches ou le bois : en moyenne à cette date, les « terres vaines » couvrent seulement 1,5 % du territoire de chaque commune, le « bois » 5,7 % ; tout le reste est des terres en culture ou en pâturage.

Les châtaigneraies sont un écosystème ancien dans la vallée d'Orezza, presque qualifiable d'artificiel : il résulte d'une transformation humaine massive de la végétation du territoire, c'est un écosystème fortement anthropisé. En compétition avec d'autres formations végétales, les châtaigneraies sont dans un équilibre instable et ne se maintiennent dans un état productif que par l'action humaine. Comme l'indiquent Geneviève Michon et Jean Sorba à propos des châtaigneraies corses, « sans ce lien quotidien à l'homme, livrée à elle-même, la châtaigneraie périclité » (2008 : 29). De là à conclure, comme le géographe Peter Perry, que les

châtaigneraies sont un « phénomène culturel et un problème culturel » (1984 : 71), il n'y a qu'un pas pour ranger les châtaigneraies d'Orezza du côté de la seule « culture », au sens qu'elles relèveraient uniquement de la sphère humaine. Cependant, la « nature » même des châtaigneraies est plus ambivalente et le contexte de déprise agricole vient bousculer les représentations et catégories locales associées aux châtaigneraies d'Orezza.

II- Définir les châtaigneraies

a) Ni verger, ni forêt : la difficile description des châtaigneraies par les catégories étiques et émiques

Les catégories de la littérature scientifique que sont celles de verger et de forêt décrivent difficilement les châtaigneraies corses (Michon, 2011, Michon, Simenel et al., 2012). De plus en Orezza, d'un point de vue agronomique, la réalité de la très grande majorité des châtaigneraies est celle d'une situation de déprise agricole. Elle pourrait tendre à les rapprocher d'une forêt, mais les habitants de la vallée refusent pourtant qu'on qualifie les châtaigniers comme tels.

Les catégories agronomiques sont aussi celles reprises en français par l'administration du territoire. En ouvrant le *Trésor de la Langue Française*, la définition d'une forêt est la suivante : « vaste étendue de terrain couverte d'arbres ; ensemble des arbres qui couvrent cette étendue ». Chercher à la page « verger » donnera : « terrain de plus ou moins grande importance planté d'arbres fruitiers d'une ou de plusieurs variétés ». Les deux définitions pourraient très bien s'appliquer aux châtaigneraies de la vallée. Le cadastre reproduit cette opposition binaire. Entre 1878 et 1963, de nouvelles catégories d'usage des sols apparaissent : la catégorie « bois », qui n'existait pas avant 1913, vient prendre le pas sur la catégorie « verger », où sont incluses les châtaigneraies : les châtaigneraies en déprise deviennent donc, pour le cadastre, du « bois ». Cependant, au sein même de la catégorie bois apparaît, entre 1913 et 1963, la sous-catégorie des « châtaigniers sauvages ».

<i>Nomenclature 1878</i>	<i>Correspondance nomenclature 1913</i>
Terres labourables	1. Terres
- Châtaigneraies - Olivettes - Mûriers - Terrains plantés	3. Verger
- Chênes verts - Bois de chênes verts et blancs - Bois de hêtre - Aulnaies	5. Bois
- Terres vaines - Pâtures	6. Landes
Jardins	9. Jardins
Vignes	4. Vignes

Figure 3 : tableau présentant les correspondances entre nomenclatures cadastrales pour les années 1878 et 1913, modifiées par une instruction ministérielle de 1908. © Doria Bellache.

La difficulté à définir les châtaigneraies selon des catégories administratives est l'occasion d'un conflit de représentations. D'un côté les habitants de la vallée, et de l'autre les institutions de gestion du territoire : la DRAAF soumet la quasi-totalité du territoire d'Orezza à de potentielles autorisations de défrichements, comme le serait un territoire forestier. Cette confrontation s'illustre lors d'une réunion d'habitants concernant la « rénovation », selon les termes de l'ODARC, d'une châtaigneraie en friche dans le but d'en récolter à nouveau les châtaignes. Cela implique le défrichement préalable des parcelles. Les habitants refusent catégoriquement que leur territoire soit qualifié de « forestier » par la DRAAF : au terme d'un long débat, un habitant finit par décréter qu'« *on n'est pas une forêt* » (Carpineto, 17/07/20). Les habitants tentent alors de formaliser leurs propres catégories dans les mots des catégories administratives : c'est là que quelques Orezzaichi avancent le terme de « verger » pour décrire les châtaigneraies de la vallée. Les rares informateurs qui mobilisent ce terme sont surtout ceux en dialogue avec les institutions administratives. Le terme de « verger » n'est donc que peu utilisé localement et la « forêt » n'est pas non plus une catégorie mobilisée pour décrire la vallée. Les Orezzaichi diront volontiers qu'ils vont « *en montagne* », « *aux champignons* », « *sous les châtaigniers* » ou en indiquant un toponyme précis, mais ne vont que très rarement voire pas « en forêt ». Si la « forêt » est évoquée par les Orezzaichi, c'est surtout par quelques rares professionnels du bois ou comme figure repoussoir de ce que deviennent les châtaigneraies et le territoire. La forêt semble être une anomalie, ce qui sera analysé plus loin dans ce mémoire. La châtaigneraie d'Orezza, même dans la situation de déprise agricole où elle se trouve, ne saurait donc être considérée par ses habitants comme une forêt, bien que les catégories administratives la considèrent comme telle.

b) Une « forêt domestique »⁵ ?

Si on mobilise des catégories étiques, les châtaigneraies oscillent entre la forêt « sauvage » et le verger « domestique », compris à la fois dans son sens le plus littéral (ce qui se rattache à la maison, et donc à l'humain) et plus large (ce qui porte la marque de la présence humaine) (Descola, 2005). Les tentatives de définition dans la littérature montrent l'ambivalence des châtaigneraies : le géographe Jean-Robert Pitte (1986) parle de « forêt fruitière », comme Pierre Simi (1991) qui oscille entre le terme de « forêt » et de « forêt fruitière ».

Du point de vue des catégories agronomiques de verger qui serait domestique et de forêt qui serait sauvage, les châtaigneraies présentent de nombreuses ambiguïtés : en émettant des rejets vigoureux sous le point de greffe, les châtaigniers peuvent aisément présenter des caractéristiques du domestique et du sauvage sur un même arbre, et les châtaigneraies peuvent facilement être des lieux où coexistent châtaignier greffé et *castagnu bastardu*, le châtaignier bâtard issu d'un semis spontané de châtaigne. Pour Geneviève Michon, cette fluidité de statut des châtaigniers et des châtaigneraies et cette imbrication entre « sauvage » et « domestique » est inhérente à leur « nature » : les châtaigneraies disposent constamment de la capacité à effectuer une réversion vers le « sauvage », sans jamais vraiment devenir une forêt (Michon, 2011). Selon Geneviève Michon, les châtaigneraies évoluent donc avec fluidité le long d'un continuum sauvage – domestique. Sans jamais parler de « domestique » ou de continuum, les Orezzinchi reconnaissent également que la domestication des châtaigneraies par la greffe n'est jamais vraiment acquise : en Orezza, les châtaigniers coupés pendant la période d'activité des usines d'extraits tannants au xx^e siècle sont « *redevenus bâtards* », comme le précisent plusieurs habitants, car coupés sous le point de greffe. La réversion vers le bâtard est toujours possible.

En examinant les savoirs et pratiques locales sur le terrain auprès des habitants, il semble que le « domestique » des Orezzinchi soit ce sur quoi le contrôle humain s'exerce et ce qui en porte la marque. Les châtaigneraies seraient donc du côté du domestique : les châtaigniers résultent de plantations anthropiques, sont greffés de « variétés » découlant d'une sélection de plusieurs siècles, sont entretenus, appropriés par des systèmes de propriété privée, sujets à un ensemble de règles régulant les pratiques d'élevage ; leur espace est également parcouru de marques anthropiques.

⁵ Michon, 2011, Michon, Simenel et al. 2012.

Les châtaigneraies corses ne comprennent pas différentes strates de végétation en culture, ni des assemblages complexes de végétaux comme dans les forêts domestiques tropicales, mais elles condensent bien à la fois des éléments du « sauvage » et du « domestique » qui les rendent ambivalentes aux yeux des catégories agronomiques de verger et de forêt, et leur permettent d'être désignées par le modèle conceptuel de « forêts domestiques » (Michon, 2005, 2011). Geneviève Michon montre que, pour les châtaigneraies corses, cette fluidité est mise à profit dans les pratiques castanéicoles : elle est la raison de leur résilience écologique, leur ayant permis de se maintenir malgré l'abandon humain. Les parties greffées meurent, mais les rejets bâtards assurent une pérennité à l'arbre. Également, Geneviève Michon note que les exploitants conservent les châtaigniers bâtards dans leurs parcelles, pour la pollinisation. Cependant, cela ne semble pas être le cas en Orezza. Face à du « sauvage », ici sous la forme du châtaignier bâtard dans les châtaigneraies, qui prend de plus en plus de place dans la vallée en déprise agricole, les Orezzinchi cherchent plutôt à le contenir, voire « à se battre » contre.

III- « *Ça... c'est vraiment sauvage* ». Des catégories locales.

a) La dichotomie *castagnu bastardu* – *castagnu leghjittimù*

Les catégories locales marquent une limite nette entre ce qui relève du « domestique » et ce qui relève du « sauvage ». Les châtaigniers non greffés issus de semis spontanés de châtaignes sont qualifiés par l'ensemble des informateurs de *castagnu bastardu*, de châtaigniers bâtards. En français, les Orezzinchi les appellent également les sauvages, les sauvageons. En langue corse, quelques interlocuteurs les désignent sous le terme de *pullunaci* (sing. *pullunaccio*), qu'ils précisent être péjoratif.

Les châtaigniers greffés sont souvent simplement désignés par le terme générique de *castagnu*, châtaignier. Cela recouvre peut-être ce que Claudine Friedberg désigne par la notion de « catégorie sous-jacente » (1990), des catégories qui ne sont pas nommées. Cependant, quand il faut le distinguer du *bastardu*, certains informateurs désignent un châtaignier greffé par le terme de *castagnu leghjittimù*. Le couple bâtard – légitime renvoie à un lexique de la filiation et de la famille, courant en corse pour nommer les plantes : les mauvaises pousses de la vigne peuvent être nommées *nipote*, signifiant neveux ou nièces en Balagne ; à Petralba, les plantes messicoles sont désignées par *surellule*, petites sœurs (Retali-Medori & Dalbera-Stefanaggi, 2015). Quelques rares interlocuteurs désigneront le châtaignier

greffé comme *castagnu mansu* : un greffeur d'arbres fruitiers précise que « *mansu, c'est quand il est greffé...ça veut dire qu'il est beau* » (Nocario, 31/08/20). *Mansu* est le mot désignant un animal domestique, apprivoisé, docile. Selon le dictionnaire son contraire est *salvaticu* (Dalbera-Stefanaggi & Retali-Medori, 2013) mais n'est pas utilisé en Orezza.

Le châtaignier bâtard appartient pour les acteurs locaux au domaine du sauvage et on lui attribue des caractéristiques de rusticité. Qu'il soit issu d'un semis de châtaigne ou soit un rejet de pied, il pousse plus vite que le châtaignier greffé, ne requiert pas de soins humains, est moins délicat concernant les variations météorologiques, particulièrement la sécheresse. Il subit moins les conséquences des maladies et c'est également lui qui entre en floraison le premier et produit un pollen abondant, en comparaison aux châtaigniers greffés dont la floraison est quelques fois qualifiée de timide. Les châtaigniers bâtards concentrent un ensemble de représentations négatives : quand ils cohabitent sur une même parcelle que des châtaigniers greffés, « *ils prennent tout pour eux* » c'est-à-dire qu'ils puisent les ressources pédologiques à leur place. En raison de leur débourrage plus précoce, ce sont également des « *réservoirs à cynips* », le parasite du châtaignier arrivé en 2010 en Corse ; ils propagent le parasite aux arbres greffés voisins.

Leur production de châtaignes, *castagna bastarda*, est aléatoire : elles sont décrites, parfois de façon contradictoire, comme petites, grosses, mauvaises. Elles ont trop de peau, sont fades, amères, ou sont même absentes, certains châtaigniers bâtards n'en produisant pas, ou alors produisant des bogues vides. « *Le bâtard est instable, on ne peut pas compter sur lui* » résume un interlocuteur de Valle-d'Orezza. Quelques fois, cependant, de rares bâtards produisent de bons, voire d'excellents fruits, ce qui ne manque jamais de provoquer la surprise. Il semble impensable qu'un bâtard soit bon pour lui-même : si ses châtaignes sont bonnes, c'est parce qu'elles présentent les mêmes qualités que celles des variétés greffées. Un châtaignier bâtard qui produit des fruits trop bons pour être « vrais » sera parfois suspecté d'être greffé, ou d'être issu du semis d'une châtaigne d'un arbre greffé produisant d'excellents fruits.

Là où le bâtard trouve un avantage selon les Orezzinchi, c'est pour le bois : issu de semis, il pousse droit ce qui permet d'en faire piquets, planches, charpente. Cependant le caractère fruitier de la châtaigneraie dérange : les bâtards sont essentiellement des *ceppa i polle*, des rejets de souches d'anciens châtaigniers greffés coupés. Ils poussent moins droit que ne le feraient les arbres d'une châtaigneraie issue de semis. Dans une châtaigneraie historiquement tournée vers la consommation alimentaire du fruit, l'exploitation du bois concerne peu de

personnes : la filière bois, récente, est très peu développée dans la vallée et n'est représentée que par une famille d'exploitants forestiers.

À l'inverse de ce que montre Geneviève Michon (2015) pour les châtaigneraies corses, en Orezza la coexistence du « sauvage » et du « domestique » sous la forme du bâtard et du greffé n'est pas vraiment incorporée dans l'ensemble des savoirs et pratiques liés aux arbres. Pour ne prendre qu'un exemple, seuls deux exploitants ont connaissance de la nécessaire pollinisation croisée des châtaigniers : ils conservent sciemment les bâtards sur leurs terrains et tirent parti de leur attribut sauvage qu'est l'importante production de pollen, qui assure une meilleure pollinisation. Ils sont une exception : partout ailleurs on souhaite débarrasser les terrains des châtaigniers bâtards et ne conserver que des *castagni leghjittimi*. Face à du « sauvage » qui prend de plus en plus de place dans la vallée en déprise, la volonté de rétablir ou de maintenir un contrôle, du moins en discours, est exacerbée.

b) Domestiquer les châtaigniers

Le châtaignier se rapproche parfois très près de la sphère du domestique par son anthropomorphisation : le nommer selon un vocabulaire de filiation réservé aux humains peut y participer. Arbres au temps long pouvant atteindre quatre-cent ans, certains châtaigniers possédaient, jusque dans les années 1980, des noms individuels. Également, on leur attribue toujours trois âges de la vie, semblables aux âges de la vie humaine : quelques fois les interlocuteurs établissent une comparaison directe entre la population vieillissante de la vallée et les vieux châtaigniers malades. Les Orezzaichi qui tentent de remettre en état des châtaigniers greffés estiment « *que c'est comme si on avait sauvé une vie* » (A., Piazzole, 31/08/20). Face à une observatrice extérieure à la vallée, certains Orezzaichi cherchent à ne pas passer pour ce qu'ils appellent eux même des « *sauvages* » aux croyances hétérodoxes. Leur première réaction est de rejeter dans le domaine de la poésie, de la croyance, ces anthropomorphismes. Cependant, le châtaignier est un arbre à part dans les discours et même ces interlocuteurs qui se dédouanent de tout « *sentimentalisme* » admettent que « *c'est un arbre spécial* ».

Les exemples pourraient être accumulés qui tendraient à illustrer qu'une proximité – néanmoins à nuancer selon les interlocuteurs – ne signifie pas une inclusion de l'humain dans la « nature » (Descola, 2005). S'il est malaisé d'appréhender en quelques mois un mode de relations au milieu, il semble néanmoins que le rapport entre humains et non humains en Orezza soit dominé par une opposition naturaliste nature – culture, sauvage – domestique

(Descola, 2005), même si elle ne s'exprime pas en ces termes dans les catégories locales. Le rapport à l'environnement est avant tout médié par un rapport de production agricole, avec une mise en culture quasi-totale du territoire ; c'est peut-être aussi pour cela que les Orezzinchi ne parlent pas de forêt et peu de nature (Billaud & Soudière, 1989). L'emprise humaine sur l'ensemble de la vallée était forte, comme l'était le contrôle exercé sur les non humains, animaux et végétaux, du moins dans les souvenirs qu'on en a : « *ici, avant, c'était un jardin* » décrit B., habitant de Nocario, en désignant la vallée. Une vallée-jardin donc, faite essentiellement d'espèces domestiquées à des degrés d'intensité variable si l'on considère la notion de domestication dans son sens large comme « l'action que l'homme exerce sur les animaux et les végétaux » (Digard, 1988). Dans les propos des interlocuteurs, le contrôle passé exercé sur l'environnement et spécifiquement les châtaigneraies s'apparente à première vue à « l'action directe positive » décrite par Haudricourt (1962). Cependant, les analyses de Lucie Dupré à propos de la châtaigneraie ardéchoise trouvent également leur écho dans les châtaigneraies actuelles d'Orezza : il y a peu, sur l'entièreté du cycle de vie de l'arbre, de contrôle direct sur les châtaigniers. Le contrôle se situe plutôt sur la végétation et les animaux autour de l'arbre que sur l'arbre à proprement parler et le modèle d'Haudricourt, dans ses deux pôles, en rend mal compte (Dupré, 2003). Néanmoins, considérer la domestication du châtaignier selon les critères de Jacques Barrau (1978) donne une meilleure idée de l'intervention humaine temporellement différée sur le châtaignier en Orezza et des modalités de sa domestication. En reprenant le modèle de Jacques Barrau, domestiquer revient à satisfaire, ou à s'assurer de la satisfaction, de trois fonctions centrales pour la pérennité de l'être vivant domestiqué : la protection, la nutrition et la reproduction. Le degré d'intervention humaine dans chacun de ces trois domaines détermine l'intensité et la forme de la domestication.

En commençant par la protection, les châtaigniers destinés à être greffés ou déjà greffés ne sont protégés des animaux qui pourraient en manger les pousses que dans leurs premières années. Ils sont encore à une hauteur les mettant à portée des herbivores. Cette protection est primordiale, un jeune châtaignier étêté par un animal ne poussant plus. Il faut également les protéger des porcs et des sangliers qui pourraient fouir le sol et abîmer les racines. En plus d'être quelques fois dans des parcelles emmurées, les jeunes arbres sont donc habituellement entourés de grillage. La sylviculture, récente en Orezza, suit également le même modèle : il faut nécessairement clôturer les parcelles pour protéger des animaux les jeunes rejets de souches des châtaigniers coupés, sinon plus rien ne pousse. Cette protection des agressions

physiques concerne surtout les jeunes arbres. Cependant, les châtaigniers ont besoin d'être protégés tout au long de leur cycle de vie, qui s'étale sur plusieurs centaines d'années. L'humain doit protéger le châtaignier greffé en contenant la progression du bâtard. Cela passe par la coupe systématique des rejets de pieds et des gourmands du tronc situés sous le point de greffe qui affaiblissent la partie greffée en détournant la sève à leur profit. Le débroussaillage des terrains qui sert essentiellement à permettre la récolte protège aussi les châtaigniers greffés de l'apparition d'espèces concurrentes telles que l'aulne cordé ou le lierre, qui consomment à sa place l'eau du sol, ou encore le chêne vert qui acidifie le sol. Cela permet aussi d'éviter le développement de la ronce, associée aux maladies. À cet égard, un exploitant précise que « *le châtaignier a beaucoup d'ennemis* » (C., 1/07/20) contre lesquels on a du mal à le protéger : les maladies de l'encre et du chancre de l'écorce, et son parasite le plus récent, le cynips, micro-hyménoptère arrivé en Corse en 2010. Comme il sera vu dans ce mémoire, l'encre, maladie racinaire, n'appelle à aucun traitement selon les agronomes, si ce n'est sa prévention par entretien des terrains. Le chancre, lui peut-être traité, par action directe : il s'agit d'une application localisée du traitement sur quelques branches malades. Cependant, il n'est pas nécessaire de traiter l'ensemble des châtaigniers malades ou de renouveler le traitement, son action curative se transmettant ensuite d'arbres en arbres, indépendamment de l'action humaine. Le traitement contre le cynips en lutte biologique suit un schéma similaire : pendant plusieurs années *Torymus sinensis*, parasitoïde de ce micro-hyménoptère, a été lâché sur les châtaigniers à différents endroits de la vallée. S'il a été introduit artificiellement, il faut désormais s'en remettre à sa propagation et son installation durable, sur lesquelles l'homme n'a pas de contrôle. La protection des châtaigniers par action sur l'arbre est donc plutôt une action qui concerne les arbres jeunes vulnérables face à la prédation animale. Aujourd'hui, en Orezza, les châtaigniers jeunes sont rares, car il n'y a plus de replantation. Les vieux arbres sont assez peu protégés : les traitements contre le chancre ne sont pas systématiques, la coupe des rejets bâtards non plus. On cherche plus à protéger le fruit (des animaux en divagation ou de son charançon, le balanin *Curculio elephas*) que l'arbre en lui-même, à qui beaucoup délègue le soin de se protéger seul.

Concernant la nutrition, l'intervention humaine est particulièrement diffuse et concerne là aussi surtout le jeune arbre. Une fois planté, il faut faire particulièrement attention à son irrigation, car il est sensible à la sécheresse. Il n'y a pas de mention de fumure des sols en Orezza et l'arbre, une fois assez âgé, n'a plus besoin d'irrigation anthropique. Comme pour la protection, on lui délègue le soin de se nourrir.

La reproduction est la fonction sur laquelle l'humain exerce un contrôle particulièrement resserré. Le châtaignier est un arbre monoïque. Il porte à la fois les fleurs femelles et les fleurs mâles, sous forme de chatons. Cependant, son autopollinisation est presque nulle et les châtaigniers européens sont quasiment autostériles. La pollinisation croisée des châtaigniers entre individus est donc la règle et tient à la fois de l'anémophilie et de l'entomophilie (Chapa, 1984). En Orezza, il n'y a aucune intervention humaine connue dans cette reproduction pollinique qui est considérée comme le fait des insectes. Les interlocuteurs sont peu nombreux à s'être déjà interrogés sur la fécondation des châtaigniers : elle se fait. Les moments où l'on y prête attention sont ceux de dysfonctionnement (chute anormale des fleurs, pluies qui empêchent la pollinisation). Cependant, il est probable que cette fécondation n'est pas aussi exempte d'interventions humaines que les interlocuteurs l'avancent : plusieurs types nommés sont complantés dans les châtaigneraies, et certains sont reconnus par les exploitants comme produisant plus de pollen que d'autres, comme le *pianellu*. On peut supposer qu'il y ait eu, dans le passé, un agencement des types nommés dans les parcelles permettant une fécondation croisée ; il s'agit ici d'une supposition, la raison de la disposition actuelle des arbres au sein d'un même terrain n'étant pas connue par les Orezzaichi, et n'étant pas une question que l'on se pose en Orezza. *Castanea sativa* a deux modes de reproduction : sexuée et végétative. La reproduction sexuée produit des châtaignes au patrimoine génétique recombinaison unique, qui donneront des châtaigniers par semis. La reproduction végétative se fait sous forme de rejets de pieds émis par le châtaignier ; elle donne des clones au génome donc identique à celui du châtaignier qui les a émis. Le mode de reproduction par l'homme en Orezza est celui d'une autre multiplication végétative : la greffe, qui permet elle aussi d'obtenir des clones. Pour les Orezzaichi, il n'est pas possible de reproduire les caractéristiques d'un châtaignier considéré comme localement intéressant en semant ses châtaignes, et impossible de propager un type nommé issu de la greffe par bouturage ou marcottage de rejets bâtards. La multiplication sexuée est, généralement, strictement interdite : quand il s'agit de couper des bâtards qui auraient poussés de semis spontanés « *on ne fait pas d'état d'âme* » précise un producteur (La Porta, 6/07/20). La multiplication végétative par pousse de rejets bâtards est également empêchée, ces rejets étant sensément coupés chaque année. La greffe est véritablement une action directe positive, et c'est elle qui fait basculer le châtaignier du sauvage au domestique et qui le rend *mansu* : ce n'est pas la docilité supposée de l'arbre qui permet sa domestication, mais sa domestication par la greffe qui le rend docile. Un châtaignier issu d'un semis volontaire, même planté en pot, arrosé régulièrement, reste « *un sauvageon* ». Le châtaignier est réputé comme difficile à greffer. La

greffe laisse toujours, des centaines d'années après, des traces visibles au point de greffe qui permettent de distinguer visuellement le *leghjittimù* du *bastardu*. Comme l'explique cet interlocuteur désignant un point de greffe bien visible : « *Le châtaignier, il rejette la greffe. C'est un arbre qui ne veut pas être greffé. Là, par exemple, on voit bien avec la ligne, c'est un mariage arrangé, mais pas consenti !* » (A., Monacia-d'Orezza, 2/09/20).



Figure 4 : châtaignier dont l'écorce tombée permet de visualiser plus clairement le point de greffe, la ligne horizontale sur le tronc. C'est ce châtaignier qui est décrit comme ayant connu un « mariage arrangé ». (Monacia-d'Orezza, 2/09/2020) © Doria Bellache.

Il faut imposer la greffe au châtaignier, même si cela implique de le « *blessé* », comme beaucoup de greffeurs le disent, en le greffant. La greffe est véritablement un mode d'action de l'humain sur la plante. Hors du châtaignier, beaucoup de greffeurs d'arbres fruitiers de la vallée d'Orezza aiment à surgreffer plusieurs variétés différentes sur un

même arbre, voire à greffer des espèces différentes sur une autre, ou encore aiment s'essayer à greffer des plantes réputées comme particulièrement récalcitrantes, telles que le houx. La greffe est le moyen de faire rentrer dans la sphère domestique ce qui auparavant appartenait au sauvage ; cependant certains végétaux restent définitivement sauvages et résistent à cette entreprise de domestication : « *u sepalu, c'est le roncier... [...] Le roncier, ça ne peut pas être greffé. Et quand ça ne peut pas être greffé... ça c'est vraiment sauvage* » (D., un habitant de Rapaggio, 11/09/20).

Une fois la greffe effectuée, on ne laisse pas croître le châtaignier sans action humaine : il est le sujet d'une taille de formation dans ses premières années et d'une taille annuelle d'entretien, toutes deux destinées à ne conserver que les branches productives en fruits.

L'analyse proposée produit une image forcément archétypale. Les actions décrites ont participé à instaurer un mode de relation particulier au châtaignier, toujours présent dans les discours, et qui s'insère dans un mode de relation plus large au vivant. Cependant, une grande partie de ces actions (planter, greffer) ne font plus partie des pratiques de la vallée. Aujourd'hui, une grande majorité d'exploitants laisse le soin au châtaignier de se protéger, de

se nourrir et de se reproduire par lui-même, sans effectuer d'action sur l'arbre : tout au plus débroussaille-t-on les parcelles pour pouvoir en récolter les fruits.

Chapitre 2 : frontières en friches

I- Des châtaigniers qui se « *bâtardisent* »

a) Sur le châtaignier : une coprésence du « *bâtard* » et du « *greffé* »

Le châtaignier est un arbre présentant une grande capacité à produire des rejets vigoureux, aussi bien au pied que sur le tronc (gourmands). La coupe de ces rejets « *bâtards* » (car tous situés sous ou sur le point de greffe) est essentielle pour entretenir les arbres. Elle constituait une étape inévitable de l'entretien des châtaigneraies dans le système antérieur à la déprise agricole. L'abandon humain des châtaigneraies d'Orezza, l'absence d'entretien systématique des arbres même sur des parcelles toujours récoltées, conduisent aujourd'hui les rejets à se développer jusqu'à atteindre, pour les rejets de pied,



Figure 5 : châtaignier greffé présentant une branche bâtarde (celle de droite, plus claire) qui prend naissance en-dessous du point de greffe. (Chemin du San Pedrone, 6/08/2020) © Doria Bellache.

des tailles au moins égales sinon supérieures à celles du châtaignier greffé. Les gourmands peuvent atteindre des tailles équivalentes à celles des branches principales situées au-dessus de la greffe, qualifiées de « *charpentières* » en arboriculture. Il y a donc, dans les châtaigneraies actuelles d'Orezza, coprésence sur un même arbre du « *bâtard* » et du « *greffé* ». Si les parties bâtardes sont généralement identifiables — plus claires, plus lisses, situées sous le point de greffe — la confusion est parfois totale pour certains informateurs. Sur de nombreux arbres le point de greffe n'est qu'une ligne à peine distinguable. Les rejets ont tellement poussé que les informateurs ne peuvent plus dire avec certitude si telle branche est bâtarde ou greffée. Certains rapportent des situations où les branches bâtardes produisent des châtaignes, qui, lors du ramassage des fruits, se mélangent à celles issues de la greffe, au point que certains pensaient avoir affaire à des châtaigniers surgreffés.

Cette fluidité de statut des arbres, ainsi que leur capacité d'évolution le long du continuum domestique – sauvage a bien été notée par Geneviève Michon (2011) et a déjà été évoquée plus tôt dans ce mémoire ; elle est un élément de la résilience écologique des châtaigneraies abandonnées par l'activité humaine. Si cette capacité à produire des rejets permet au châtaignier de se maintenir, cette coprésence sur un même arbre du « *bâtard* » et du « *greffé* »

est particulièrement anormale pour les Orezzinchi, car les châtaigniers « *se bâtardisent* » selon eux.

Selon les habitants et exploitants, les rejets « bâtards » n'ont en effet aucunement leur place sur les châtaigniers ; jamais considérés comme faisant partie intégrante de l'arbre, ils sont « *des rajouts qui se mélangent au châtaignier sain* » d'après B., habitant de Nocario. Un vocabulaire particulier existe pour les désigner : on dira qu'il s'agit de *a polla bastarda* ou plus simplement *a polla*, la pousse. Les rejets ne font pas partie du « *vrai châtaignier* » et se développent à ses dépens. Régulièrement désignés en français comme des « *pompes à sève* », particulièrement ceux au pied, les rejets sont également nommés en corse *u suchjone* ou *i suchjoni*, c'est-à-dire « celui qui suce » ou « qui tète » et prend pour lui *u suchju*, la sève, normalement destinée à l'arbre greffé⁶. En leur « *pompant la sève* », les rejets viennent affaiblir des arbres anciens déjà touchés par des maladies. Ces arbres greffés « *abâtardis* », selon l'expression d'une habitante de Carcheto, peuvent donc effectuer une réversion totale vers le bâtard, comme le déplore un berger de Monacia-d'Orezza : « *celui-là [un châtaignier], là-bas, la greffe, elle a séché et maintenant il est devenu tout bâtard... il est devenu tout bâtard ! Le bâtard, il prend toujours le dessus, il réussit mieux* » (10/09/20).

La « *bâtardisation* » des châtaigniers produit des arbres au statut flou : des châtaigniers qui ne sont ni des bâtards, ni des greffés, mais des châtaigniers greffés entamant une réversion vers le bâtard, dans un entre-deux dérangeant, où le second vient lentement prendre le pas sur le premier. Aux yeux des Orezzinchi il n'y a donc pas de résilience, car les arbres qui se maintiennent, à la fois greffés et bâtards, ne devraient pas être là. La situation est celle d'une altérité dérangeante où l'on ne parvient pas à nommer ce que l'on voit : il n'y a pas de concept en corse pour décrire ces arbres dans l'entre-deux, ces chimères. Le système de catégorisation et de représentation ne rend compte que d'un positionnement d'un côté ou de l'autre de la dichotomie *bastardu-leghjittimù* ; comme l'indique Claudine Friedberg (2013 : 45), « la cohérence interne des systèmes de représentation est une nécessité de fonctionnement que les acteurs s'efforcent d'atteindre sans toujours y parvenir quand les mutations sont trop rapides ». Les frontières entre le bâtard et le greffé, si aisément franchies par le châtaignier, ne sont plus clairement établies sur les arbres d'Orezza. Comme le résume un habitant de Carcheto perplexe en désignant un châtaignier proche de sa maison, les catégories sur les

⁶ Ce vocabulaire se retrouve également en viticulture, où les mauvaises pousses de la vigne sont nommées « *u suchjone* » (Tognotti, 2013).

arbres se floutent et se croisent : « *j'ai un châtaignier...il doit être un demi-bâtard. Il a des branches bonnes et des branches mauvaises* » (24/06/2020).

b) Autour du châtaignier : une végétation envahissante

L'ambiguïté du statut des châtaigniers n'est pas seulement due à la capacité de l'arbre à émettre des rejets, mais se trouve également autour de l'arbre, dans les châtaigneraies. Comme indiqué dans la première partie de ce mémoire, les châtaigniers sont en compétition écologique avec d'autres espèces végétales. Les châtaigneraies sont ainsi « *envahies* » par une végétation qui amène avec elle la perception d'une réversion des châtaigneraies vers ce qu'il y avait avant l'aménagement agricole du territoire. En effet, ce sont des espèces que le travail humain avait remplacé par *C. sativa* et qui « *reprennent leurs droits sur le châtaignier* » comme l'expliquent plusieurs informateurs : aulne cordé, chêne vert, charme-houblon, frêne, arbousier, houx. Dans le cadre d'une châtaigneraie à fruit la présence de ces ligneux est considérée comme anormale par les exploitants et les habitants : improductifs, ils sont des concurrents aux châtaigniers concernant l'accès aux ressources pédologiques et solaires.

En plus des espèces mentionnées, la ronce et le lierre sont tous deux associés à l'abandon. Le premier spécifiquement est synonyme d'inaccessibilité : certaines châtaigneraies sont désormais définitivement inaccessibles à qui n'est pas équipé d'une tronçonneuse, et sont perçues comme autant d'espaces perdus aux humains. En Orezza, où le sauvage semble être ce sur quoi le contrôle humain ne s'exerce pas et là où la présence humaine n'est pas, ces châtaigneraies rendues inaccessibles par les ronces ne sont plus vraiment des *castagneti*. Le lierre, qui pousse spontanément, vient encore flouter les frontières entre le sauvage et le domestique en poussant directement sur les troncs des châtaigniers greffés. Perçu comme un véritable « *parasite* » par la majorité des informateurs, il étouffe les arbres, leur rajoute du poids, de la prise au vent et comme les autres ligneux, concurrence le châtaignier dans l'accès aux ressources en eau. En grandissant, il acquiert des caractéristiques des arbres



Figure 6 : châtaignier envahi d'un lierre coupé à la tronçonneuse. Au pied à gauche, un rejet bâtard. (Piazzole, 10/09/2020) © Doria Bellache.

de forêts en formant « *de vrais troncs* » et il participe à la confusion de catégories : touffu, très vert, « *il y a tellement de lierre qu'on a l'impression d'être dans une forêt maintenant* » déplore un habitant de Piedipartino (24/06/20).

Face à une végétation perçue comme anarchique et anachronique dont l'agentivité – comprise ici comme « la puissance d'agir d'un individu soumis à un pouvoir dominant » (Brunon, 2015) – et la vigueur échappent au contrôle humain, « *il faut se battre en permanence* » selon A., un habitant de Piazzole : les informateurs qui tentent, selon leurs mots, de « *sauver les châtaigniers* » essaient d'éliminer, sinon de contenir cette végétation concurrente. Le rapport de force, car il s'agit ici d'un combat, entre les humains et la végétation s'inverse et prend la forme d'une lutte inégale : il n'y a plus assez d'humains dans la vallée pour faire face à la végétation grandissante. Contre cette dernière, E., un habitant de Nocario, déclare qu'« *il faudrait la légion, l'armée !* » (23/07/20).

Au sein des châtaigneraies d'Orezza s'opère donc une dichotomie entre des espèces qui seraient qualifiables de nuisibles, et le châtaignier greffé en difficulté. Les premières sont improductives en fruit et concurrencent le châtaignier ; si elles servent à faire du bois de chauffage ou de piquet elles sont cependant considérées comme présentes en trop grand nombre : un exploitant forestier de Piazzole précise qu'« *avant les anciens, quand ils voyaient un beau chêne, bon ils le laissaient pour le bois. Mais maintenant !* ». Le châtaignier greffé devrait être le seul végétal présent sur ces parcelles. Comme les châtaigniers évoqués dans la partie précédente, les châtaigneraies entament une réversion vers un état d'entre-deux. Elles ne sont ni un espace agricole pratiqué par les humains, ni un territoire qui leur serait complètement abandonné, car il y a toujours des traces anthropiques : les vieux châtaigniers greffés et plantés de manière ordonnée, les restes de murets et de terrasses. Là encore, le système de représentation ne rend pas compte de ces châtaigneraies dans l'entre-deux : il est difficile de les nommer, elles qui ne sont ni des *castagneti* (lieux plantés de châtaigniers à fruit) ni *una pepiniera* (une parcelle faite de taillis de châtaigniers bâtards pour le bois).

II- Perceptions et représentations des châtaigniers en friche

a) « *c'est l'Afrique, le Cameroun même !* » : le maquis comme antithèse d'Orezza

Les chiffres du cadastre sont unanimes : de 1878 à 1963, la tendance générale est à l'augmentation des surfaces de « landes - friches » et de « bois - maquis », tandis que les « jardins », « terres » et « vergers » (dont les châtaigneraies) sont en net recul ; les « pâtures » elles, disparaissent dès 1878 – 1913, transformées en « landes ».

C'est surtout en décrivant les châtaigneraies prises dans le maquis que « la forêt » est évoquée, comme une figure repoussoir de ce que les châtaigneraies que l'on ne reconnaît plus sont devenues ou sont en train de devenir ; « *c'est la forêt vierge* » concluent plusieurs interlocuteurs. Comme les habitants d'une vallée d'Alsace en déprise agricole qu'étudie Lucie Dupré, les Orezzaïns aussi ne reconnaissent plus ces châtaigneraies remplacées par une « étrangeté dérangeante » (2005 : 13) dont les habitants soulignent le caractère *alien* et incongru par un vocabulaire de l'exotisme exprimant l'altérité la plus totale. On dira souvent que « *c'est la jungle maintenant* », qu'« *il y a des lianes, on dirait l'Amazonie* » ; selon un berger, la vallée d'Orezza désormais, « *c'est l'Afrique, le Cameroun même !* » (Monacia-d'Orezza, 10/09/20).

En lieu et place des châtaigneraies ordonnées, il y a donc un fouillis végétal : « *c'est la jungle maintenant* » s'oppose à « *c'était un jardin ici, avant* » pour décrire la vallée. À la notion de désordre s'associe celle de « saleté » : selon la réflexion de Douglas (1981) les éléments ambivalents, entre deux catégories, sont généralement considérés comme sales et anormaux. La saleté est quelque chose qui n'est pas à sa place : elle représente une anomalie, et appelle à un contrôle de son existence. Les châtaigneraies désormais dans un entre-deux ambivalent n'y échappent pas : elles sont unanimement désignées comme « sales » et ont besoin d'être « nettoyées ». Pour les Orezzaïns, la « saleté » renvoie à l'étendue du couvert végétal spontané sous les châtaigniers, pouvant aller de la basse fougère à l'aulne de plusieurs mètres associé au lierre, à la bruyère, aux clématites et aux ronces. La friche et le maquis évoquent le désordre spatial aussi bien que la saleté : au couple sale/désordre on oppose le propre/l'ordonné des châtaigneraies d'avant la déprise agricole. À propos d'une parcelle récemment remise en culture dans le village de Verdèse, un habitant déclare « *ce [le terrain] que X. il a nettoyé, c'est quand même bien. C'est propre. C'est quand même plus joli à regarder que tout ce merdier de ronces* » (27/06/20), tandis qu'à propos des châtaigniers

abandonnés de Carcheto F., une habitante qui y a toujours vécu dira : « *avant c'était tout nickel, tout propre. Y avait que des châtaigniers. Maintenant regardez, c'est dégueulasse ça.* » (28/07/20). L'idéal du propre est réciproquement un idéal d'ordre : celui de châtaigneraies faites uniquement d'arbres greffés, dont l'unique végétation au sol serait de l'herbe rase, où l'on pourrait « *manger par terre* » comme le répètent fréquemment les habitants.



Figure 7 : châtaigneraie abandonnée depuis huit ans. Selon son exploitant qui la visite pour la première fois depuis son arrêt d'activité : « ça va, c'est resté relativement propre. Je pensais que ce serait plus sale que ça ». (Monacia-d'Orezza, 12/08/2020) © Doria Bellache.

Supprimer la végétation sous les châtaigniers c'est donc faire la chasse à la saleté et au désordre. C'est l'une des motivations pour laquelle certains propriétaires prêtent leurs parcelles de châtaigniers à des exploitants, sans demander de rétribution : « *nous, on demande rien. On veut juste que ce soit propre* » déclare un couple de propriétaires à Nocario (21/06/20). Dans une vallée où la grande majorité des châtaigneraies sont en friches, il y a une certaine fierté à pouvoir dire que « ses » châtaigniers sont « propres ».

La « saleté » des châtaigniers n'est pas qu'un désordre spatial ou esthétique : elle est directement associée aux maladies des arbres. Il faudrait « *purifier en brûlant* » ou en aérant, c'est-à-dire en coupant l'ensemble des non-châtaigniers, faire rentrer le soleil, nettoyer les sols pour qu'ils drainent mieux ; en somme faire comme les bergers qui en « *nettoyant les châtaigniers, ils leur sortaient le mal* » selon un habitant de Parata (13/07/20). La progression de la maladie racinaire de l'encre est directement liée par les interlocuteurs, exploitants et

habitants, à l'abandon de l'entretien et à la progression de la végétation ; certains font le lien direct entre la rapidité d'invasion du cynips et l'absence d'entretien.

Enfin, la « saleté » des parcelles renvoie également à une forme de « sauvagerie » : ronciers et saleté sont directement associés. B., un ancien exploitant de Nocario qui récoltait parfois ses châtaignes sur des parcelles non entretenues par manque de temps explique « *que quand on ramasse dans le sale, quand c'est pas nettoyé, on dit qu'on ramasse u sepalu* » (8/09/20). *Sepalu* désigne en corse la ronce. Pour un habitant, *u sepalu* « *c'est le roncier... Enfin, c'est quand les terrains, ils sont sales... u sepalu c'est un endroit pas nettoyé.* » (D., Rapaggio, 11/09/20). G., un autre exploitant de Nocario ne pouvant nettoyer l'ensemble des châtaigniers qu'il a à récolter par manque de temps, déclare : « *on ne peut pas nettoyer cette année, donc on va ramasser dans l'état où c'est. Dans le sale, voilà, comme des animaux* » (4/07/20). Là encore la « saleté » renvoie à une certaine forme de « sauvagerie » qui serait celle de la ronce et des animaux.

b) La friche, dévoreuse de limites et « dévoreuse de passé »⁷

Le territoire de la vallée d'Orezza est fortement approprié, de longue date, par les humains qui y habitent ; c'est également un territoire riche en limites, à la fois physiques et symboliques.

Comme indiqué dans la première partie de ce mémoire, le territoire de la vallée d'Orezza est anciennement et fortement approprié par les humains, qui exerçaient avant la déprise agricole du xx^e siècle une très forte « prise » agricole sur son ensemble : la quasi-totalité des terres est en culture, particulièrement avec le châtaignier ; si les terres sont incultes, il s'agit de pâturages. La vallée est un espace que les humains occupaient dans sa totalité, plus ou moins intensément : on dit fréquemment que « *les villages étaient pleins, il y avait du monde partout* », y compris dans l'espace hors des villages.

Le territoire est donc fortement approprié et domestiqué. Par l'agriculture tout d'abord, qui ne laisse que peu de place au « sauvage », mais aussi par un dense réseau de toponymes existant pour chaque commune de la vallée, et qui se comprend comme une appropriation de l'espace : il s'agit, comme le nomme Annie-Hélène Dufour d'après Leroi-Gourhan, d'un « processus de domestication de l'espace » (1997 : 187) qui réalise une emprise humaine

⁷ (Friette, in Dérioz, in Dupré, 2005).

symbolique sur le territoire de la vallée, même dans les lieux les plus éloignés des habitations humaines. En plus des toponymes, c'est un territoire physiquement marqué par la présence anthropique, qu'il s'agisse d'aménagements agricoles tels que les aires de battage des céréales, les terrasses de culture et leurs innombrables murettes de soutènement en pierres, le dense réseau de chemins permettant de relier l'ensemble des villages ou encore de bâti religieux avec les chapelles, les calvaires, les tombeaux situés hors des cimetières. Où que l'on soit en Orezza, la présence humaine n'est donc jamais loin et imprègne l'ensemble du territoire.

Il s'agit aussi d'un territoire fortement délimité : par les toponymes, mais aussi par une organisation tripartite du terroir agricole de chaque village. L'espace du terroir agricole se divise en *circolo*, *presa* et *furestu*, dans un degré croissant d'éloignement au village et où chaque zone a une fonction agricole définie. Le *circolo* est ainsi le lieu le plus proche des habitations ; généralement emmuré en Orezza, il comprend les jardins, les vignes, les oliviers, les châtaigniers (Defranceschi, 1985). Si les parcelles, notamment celles de châtaigniers, sont rarement emmurées ou clôturées, elles sont néanmoins bien délimitées de bornes cadastrales ou d'anciennes limites de propriétés, qui sont des pierres enfoncées profondément dans le sol nommées *i termini*. L'appellation regroupe trois types de pierres : une grande pierre (borne) et une plus petite (son témoin) accolées, suivies d'un autre témoin, le tout terminé par la *capi i croce* (la tête de la croix) qui fait l'angle et marque la délimitation d'angle entre deux parcelles.



Figure 9 : témoin en passe d'être recouvert par la végétation. (Piazzole, 10/09/2020) © Doria Bellache.



Figure 8 : la capi i croce qui délimite l'angle de deux parcelles. (Piazzole, 10/09/2020) © Doria Bellache.

L'ensemble du territoire est ainsi marqué, délimité et approprié par des propriétaires très majoritairement privés : « *chacun connaît les siens* » affirme-t-on à propos des châtaigniers. Il est vrai que la plupart des habitants connaissent finement l'ensemble de leurs propriétés, qui sont généralement disséminées sur tout le territoire du village, voire sur toute la vallée. Le respect des limites de propriété est central pour certains, comme pour cet habitant dont les autres disent « *qu'il dort avec le cadastre sous l'oreiller* ». Cependant ce n'est pas le cas de tous, comme nous le verrons un peu plus loin.

La progression de la végétation vient battre en brèche ces repères et ces limites : les *termini* sont désormais pour beaucoup introuvables, car recouverts de végétation. Elle a parfois raison des souvenirs que les propriétaires ont de leurs parcelles, qui ne les reconnaissent plus et ne les retrouvent pas quand ils s'y rendent. Certains moins avertis confondent leur parcelle avec celle de leur voisin. Les murets, quand ils existent, s'effondrent et peuvent être difficilement repérables. Dans une société corse marquée par une « une angoisse des limites » (Caisson, 1978 : 166) à la fois physiques et symboliques, où l'espace est délimité en autant de fonctions qui lui sont attribuées, la progression de la végétation qui vient effacer ces frontières est perçue comme une menace à l'ordre de la vallée. Cette menace est d'autant plus grande qu'il y a conscience que l'ensemble du territoire découle « *du travail des vieux* ». L'avancée de la végétation vient effacer progressivement les traces du travail humain de l'aménagement du territoire : un habitant de Verdèse décrivant la vallée explique qu'« *aujourd'hui, on ne voit plus rien...on devine qu'il y a quelque chose dessous. Des fois, on se balade, on retrouve une aire de battage... les termini des fois, on a du mal à les trouver. On voit des traces mais... on a du mal à s'imaginer comment c'était avant* » (22/06/20). En plus de flouter les limites physiques et symboliques, la progression du maquis fait ressembler Orezza au territoire d'avant le travail humain : elle est la « menace d'un retour aux premières heures du territoire et s'apparente donc à une régression culturelle » (Dupré, 2005 : 13).

III- « *Vaches fantômes* », « *porcs qui divaguent* » et « *bandes de sangliers* ». Quand les animaux ne sont plus tenus par les humains

a) Élevage(s) passé(s) et présent(s). Quand les règles se délitent

La présence animale dans la vallée d'Orezza, aujourd'hui constante et imprévisible, n'est pas nouvelle⁸. Les pratiques d'élevage en Orezza, et plus largement en Castagniccia, ont été profondément modifiées au cours du xx^e siècle. L'effondrement démographique, associé à l'entrée dans une économie de marché, ont fait passer l'élevage principalement familial orienté vers l'autoconsommation à un élevage professionnel extensif (Raichon, Verneuil & Molenat, 1976). Comme l'indiquent les interlocuteurs, chaque famille possédait généralement jusque dans les années 1960 un ou deux cochons parqués dans une case, plus rarement une vache, une brebis, une chèvre, mais également un ou plusieurs mulets. Certains individus se spécialisaient comme bergers de caprins et d'ovins mais aussi dans l'élevage et la reproduction de porcs transhumants en bande, revendus sur pied aux familles pour leur consommation individuelle, ou abattus pour leur viande. Il faut également noter la présence des bergers communaux (Casabianca & Maestrini, 2001, Raichon, Verneuil et al., 1976, Ravis-Giordani, 1975).

La châtaigneraie condense un ensemble de règles contrôlant la présence animale sous les châtaigniers, notamment *u furestu*. Arrêté municipal, il interdit la présence animale sous les arbres pendant la période de récolte de châtaignes démarrant à une date fixée par le maire, début octobre. Il s'agissait alors de se manifester : les cloches étaient sonnées, on criait « *furestu ! furestu !* » et dans certains villages on allait jusqu'à battre des ustensiles de cuisine pour prévenir les éleveurs qui « *avaient deux-trois jours pour ramasser leurs animaux* » selon une habitante de quatre-vingt ans (Monacia-d'Orezza, 24/08/20). L'éleveur qui aurait laissé des animaux divaguer sous les arbres devait payer une amende. La surveillance était assurée par le gardien du *circolo*, un garde-champêtre payé par la commune quand il en existait encore, puis par la gendarmerie de Piedicroce, chef-lieu du canton. La fin du *furestu* signifiait le retour temporaire et contrôlé des animaux sous les châtaigniers, qui, surveillés par leurs bergers, pouvaient alors manger les châtaignes restantes dans une pratique de « vaine pâture », sur les parcelles où ils y étaient autorisés.

⁸ L'élevage en Corse est un sujet largement étudié par différentes disciplines. Il n'est pas ici question de faire un tableau des pratiques d'élevages passées et présentes en Orezza, mais d'analyser les représentations que les habitants s'en font. En anthropologie et ethnologie : Bigot, 1887, Pernet & Lenclud, 1977, Ravis-Giordani, 2001.

Depuis les années 1960, ces règles ne sont plus appliquées et bien que leur ensemble reste très vivace dans les mémoires, le *furestu* subsiste aujourd'hui uniquement à Nocario, dans une tentative de marquer les limites entre éleveurs et arboriculteurs encore en activité, sous la forme d'un arrêté placardé sur les arbres⁹. Tentative, car comme le précise un exploitant, « *les vaches, elles ne savent pas lire et leurs propriétaires non plus apparemment* » (19/06/20). L'élevage en Orezza est représentatif de l'évolution de l'élevage en Castagniccia : les troupeaux de porcs sont principalement des bandes de porcs largement en divagation, sur lesquels l'éleveur exerce un contrôle très lâche (Raichon, Verneuil et al., 1976). L'élevage bovin était minoritaire en Corse jusque dans les années 1970. Il est aujourd'hui un élevage extensif, surtout encouragé par les aides à la vache allaitante, destinées à la production de bovins à viande (Le Garignon, Casabianca et al., 1994)¹⁰.

Aujourd'hui, les tensions sont très fortes, voire violentes, entre éleveurs d'un côté et castanéiculteurs, exploitants forestiers et habitants de l'autre. Ces tensions n'empêchent cependant pas une complémentarité d'activité avec l'élevage, particulièrement entre élevage porcin et castanéiculture. Cette complémentarité est ancienne puisque dans le système familial qui prend fin dans les années 1960, les cochons familiaux étaient souvent nourris aux eaux grasses de vaisselle, mais surtout aux châtaignes rejetées du tri et à la vieille farine de châtaigne ; aujourd'hui plusieurs castanéiculteurs ou éleveurs porcins d'Orezza ont mené ou continuent de mener les deux activités.

Si ces règles permettaient de maintenir le système en place, nombreux sont les interlocuteurs à déclarer que « *maintenant, les éleveurs font leur loi* ». Les anciennes règles, explicites et implicites, ne font plus sens au présent et sont battues en brèches par ce système d'élevage nouveau. Ces anciennes règles se délitent, et selon les habitants qui ne sont pas éleveurs, les nouvelles ne sont pas non plus respectées. Il existe un vrai flou statistique sur les animaux, surtout sur les bovins « *qui ont quatre oreilles* » d'après un habitant : certains éleveurs déclareraient deux fois le même animal voire déclareraient des vaches fictives. Les autorités agronomiques notent qu'un même troupeau peut très bien être déclaré comme appartenant à plusieurs éleveurs distincts, tandis que certains animaux sortent des chiffres de déclaration de tête sans pour autant être déclarés comme tués ou vendus (Le Garignon, Casabianca et al., 1994, Dubeuf, 2013). Les éleveurs sont également accusés par les exploitants de déclarer

⁹ Une copie de cet arrêté est disponible en annexe, « annexe n° 1 ».

¹⁰ Il faut noter l'absence d'élevage caprin, et la quasi-disparition de l'élevage ovin. L'élevage actuel en Orezza est principalement bovin et porcin.

comme surface agricole des parcelles qui ne leur appartiennent pas, afin de bénéficier d'« aides surfaces » en plus des « aides animales », dont l'aide à la vache allaitante fait partie. Alors qu'élevage et arboriculture cohabitaient ensemble avant la déprise agricole, avec un net contrôle de la deuxième activité sur la première, beaucoup d'Orezzinchi ont désormais l'impression d'avoir affaire à une « mafia ».

b) Ensauvagement des animaux, ensauvagement de l'espace ?

Dans certains endroits les animaux apparaissent pourtant comme un bienfait : un rempart contre le développement anarchique de la végétation. Il y a bien des châtaigneraies où quelques bergers des vallées alentours viennent mettre leurs chèvres, avec l'autorisation du propriétaire, dans l'espoir de contenir un peu le développement de la végétation entre deux cycles de récolte. Cependant la grande majorité des animaux ne sont pas, ou ne sont plus clairement, du côté du domestique, et leur présence est désormais continue et imprévisible. Les bovins tout d'abord sont des animaux d'élevage¹¹. Mais « *plus nombreux qu'avant* », en recherche de nourriture, ils vont jusqu'à « *rentrer dans les villages* » : places des églises, ruelles, mais aussi espaces privés comme les jardins pourtant enclos et les châtaigneraies. Les habitants notent les changements de comportement de ces vaches, qui désormais mangent les châtaignes tombées, sautent les clôtures et chargent les voitures, voire attaquent les humains. Dans la vallée, les habitants se partagent les histoires d'accidents causés par des taureaux violents, ou celles de taureaux venant se battre en plein cœur des villages. Les vaches ne seraient donc plus des vaches au sens de vaches d'élevage domestiquées, mais des vaches revenues à un état antérieur à celui de leur domestication ; comme l'explique H. à Monacia-d'Orezza « *il y a des vaches, elles sont devenues sauvages. Elles sont plus habituées aux hommes, ça fait trop longtemps. Quand elles te voient dans le maquis, elles te chargent !* » (10/09/20). En somme, des vaches théoriquement domestiquées, qui intègrent des attributs associés en Orezza au sauvage : difficile pour les Orezzinchi de les qualifier encore de *mansu*, l'adjectif habituellement descriptif des animaux dociles, apprivoisés et domestiqués.

Ces bovins floutent d'autant plus les frontières qu'il est impossible d'associer l'animal à un humain. Il y a en effet des « *vaches fantômes* » dont le propriétaire est décédé, mais qui

¹¹ Les chiffres des recensements agricoles 1988 – 2010 des villages de la vallée d'Orezza et les entretiens montrent des situations plurielles : certains villages ne présentent aucune activité d'élevage, quand d'autres concentrent plusieurs éleveurs. Suivant les chiffres la tendance est à la diminution des animaux, mais il faut noter les manquements et incohérences des chiffres de suivi, particulièrement ceux des bovins (Dubeuf, 2013).

continuent d'errer dans la vallée. Également, des vaches ayant appartenu à des éleveurs ayant arrêté leur activité, mais qui n'ont pas été retirées du territoire. Enfin, et c'est le cas le plus courant, les bovins sont souvent non bagués ou marqués. Il est impossible ou difficile de rattacher l'animal à son propriétaire.

À ces bovins se rajoutent les cochons. Eux aussi sont plus nombreux qu'avant, et sont surtout « *lâchés n'importe où* » selon les habitants. Ils sont nombreux dans les jardins et les châtaigneraies. Fouissant profondément le sol, ils mettent à nu les racines des châtaigniers, fragilisent donc leur ancrage (Raichon, Verneuil et al., 1976) et pour beaucoup de castanéiculteurs et d'habitants seraient un vecteur de leurs maladies, particulièrement celle de l'encre, maladie racinaire (*Cryphonectria parasitica*). Si certains éleveurs exercent un contrôle resserré sur leurs cochons en les gardant dans les enclos une grande partie de l'année, et en leur plaçant un anneau dans le groin pour les empêcher de fouir trop profondément, ils sont une minorité. La plupart des cochons sont donc des bandes de porcs en divagation. Comme pour les bovins, les habitants insistent sur leur dangerosité, « *parce que le cochon, il trouve une vache morte, il la mange ! et puis je vais vous dire, faut pas être blessé et tomber sur un cochon qui a faim...* » (I., 15/07/20). Les habitants jugent que les cochons ont désormais des « *têtes bizarres, pas très normales* », et supposent les croisements avec le sanglier sauvage. Animaux déjà présents bien avant la déprise agricole, les sangliers se constituent désormais selon J., un habitant de Piedicroce en « *bandes de sangliers, impossibles à contrôler* », à la fertilité inquiétante, trop nombreux pour être régulés par les chasseurs. Comme les porcs, ils font irruption en bande dans les jardins et les châtaigneraies, et en fouissant viennent retourner la terre et rendre encore plus impraticables des terrains déjà pentus et ravinés.

Ces animaux, par leur présence et leur action sur le territoire, font tomber les marques physiques qui participent à son anthropisation et sa délimitation : ils écroulent les murets de pierres aussi bien que les murettes de soutien aux châtaigniers et déterrent également les bornes de propriété, *i termini*. Au même titre que la végétation qui progresse, ils participent donc dans une certaine mesure à un effacement des frontières physiques et symboliques – comprises ici comme les catégories locales de « sauvage » et de « domestique ». Les animaux d'élevage ne faisaient que des apparitions temporaires et contrôlées dans les villages et les espaces cultivés. Leur libre présence peut être envisagée de manière décroissante selon le rapprochement au village, représenté par la division tripartite de l'espace *circolo – presa – furestu* : le *furestu*, lieu de pacage en montagne où les animaux sont relativement libres, la

presa, et *le circolo*, fermé de mur et disposant de son propre gardien armé, où la présence animale était strictement contrôlée (Ravis-Giordani, 1975). Les animaux n'étaient présents dans le village et sous les châtaigniers que lors des transhumances, lors de la fin du *furestu* où les cochons étaient laissés en vaine pâture sous surveillance, lors de *a frasca* en été où les bergers de chèvres avaient l'autorisation des propriétaires de mener leurs animaux sous les châtaigniers pour les nourrir de feuilles et de branches coupées. Le reste de l'année, les animaux étaient en montagne, loin des villages, sinon, au sein du *circolo*, parqués dans des étables, bergeries, cases ou parcelles de châtaigniers fermées, éventuellement prises en location (*in affitu*).

Aujourd'hui en Orezza, les animaux n'occupent plus les espaces, spatiaux ou temporels, qui leur étaient réservés : aux yeux des habitants ils sont présents partout, tout le temps et sont sujets et acteurs d'une double confusion entre espace/espèce domestique et espace/espèce sauvage. La confusion de statut et l'inversion des catégories s'illustrent dans l'inversion d'occupation de l'espace : à Nocario, un exploitant se plaint que « *la clôture, c'est indispensable. Les vaches maintenant, c'est elles qui sont dehors, et c'est nous qui nous enfermons. On marche sur la tête !* » (G., 4/07/20). C'est aux humains, agriculteurs et exploitants forestiers, de se « *barricader* » selon une expression récurrente. Castanéiculteurs pour protéger leurs récoltes et leurs terrains, exploitants forestiers pour protéger les rejets de châtaigniers et la régénération du bois sur les parcelles. L'exploitation castanéicole ou forestière est difficile sans clôture, qui est d'ailleurs comprise dans les plans de rénovation des châtaigneraies par l'ODARC, ou oblige à une surveillance permanente de ses châtaigniers. Pour repousser du « sauvage » qui déborde sur des espaces où sa présence est incongrue, certains récoltants vont jusqu'à ramasser leurs châtaignes le fusil sur l'épaule pour faire fuir les vaches.

Chapitre 3 : passé présent, futur absent.

Temps et temporalités en Orezza

I- Le temps long des châtaigneraies

a) Une inscription des châtaigniers dans l'Histoire

En Orezza, les références récurrentes au passé de ses interlocuteurs peuvent dérouter ceux qui cherchent à appréhender les châtaigneraies au présent. L'analyse bibliographique et les discours sur les châtaigneraies donnent à première vue l'impression d'une atemporalité. Cela offre une réflexion sur les temps vécus, ou plus précisément les temporalités. Ici la temporalité est comprise comme « le temps perçu, conçu, vécu et pratiqué » (Battesti, 2001 : 419) par les Orezzaichi, dans leurs modes de relation aux châtaigneraies.

Le temps vécu des châtaigneraies est avant tout celui du temps long. En Orezza, ce temps n'est pas anhistorique. Au contraire, les informateurs inscrivent tous les trajectoires des châtaigniers dans une trajectoire historique qui est aussi celle du territoire, et plus largement celle de l'île. Tous les Orezzaichi font remonter l'origine des châtaigneraies de la vallée à la période génoise et quelques fois plus tôt encore, certains très précisément, en multipliant les dates. Les habitants expliquent les flux et reflux de population et donc l'évolution de l'agriculture par les événements historiques qu'ils intègrent dans la chronologie de la vallée. La période génoise marque le début du développement des châtaigneraies d'Orezza, à laquelle suit l'appropriation de la Corse par la France et la mise en place de mesures délétères pour les arbres et l'économie de l'île. Viennent ensuite l'établissement des colonies françaises où les habitants des villages émigrent comme fonctionnaires, puis les deux guerres mondiales. Elles voient les villages de leurs habitants partis au combat, mais les châtaigneraies permettent de nourrir les populations. Plus récemment, la fin de la guerre d'Algérie marque pour beaucoup le dernier grand mouvement de départ des habitants de la vallée. Il y a la conscience partagée de s'inscrire dans un temps long profondément historique dont la vallée d'aujourd'hui est le produit.

b) Une temporalité patrimoniale : le châtaignier, un lien avec « les anciens »

En analysant l'arboriculture méditerranéenne à travers le figuier, l'olivier et le châtaignier, Yildiz Aumeeruddy-Thomas met en avant le « caractère transgénérationnel des arbres » et leur « gestion patrimoniale » (2010 : 386). C'est à l'échelle des générations humaines que s'appréhendent les arbres, qui sont souvent le résultat d'un travail de greffe et de taille qui peut s'étaler sur trois générations (Aumeeruddy-Thomas, 2010). En pouvant dépasser les quatre-cent ans, les châtaigniers s'inscrivent biologiquement dans le temps long. Les Orezzaichi ont conscience d'être héritiers de châtaigniers dont l'existence englobe celle de

plusieurs générations humaines passées avant eux. La temporalité des châtaigneraies n'est donc pas qu'une temporalité historique qui serait celle de l'histoire événementielle de la vallée. Elle est aussi celle de l'histoire plus locale des familles et des générations. Les châtaigneraies s'inscrivent dans la « mémoire longue » du village décrite par Françoise Zonabend dans son étude du village de Minot en Bourgogne (1980), qui est surtout la mémoire des temps villageois et familiaux. La châtaigneraie était l'un des pivots de la vie agricole et sociale des villages : les habitants les plus âgés insistent sur l'importance de l'aide collective et des veillées passées autour du foyer (*fucone*) pendant le séchage des châtaignes. Lorsque la plantation remonte à deux ou trois générations humaines, certains interlocuteurs savent précisément qui a planté les châtaigniers dont ils sont aujourd'hui propriétaires, les désignant souvent comme « les châtaigniers de mon arrière-grand père/grand-père/mon oncle/mon père ». Les arbres les plus âgés sont souvent décrits comme ayant été les témoins privilégiés d'événements du village. La majorité des exploitants ne peuvent toutefois donner les noms des planteurs, car ils entretiennent souvent des parcelles qui ne leur appartiennent pas. Également, les châtaigniers sont parfois trop vieux pour qu'on puisse identifier leur plantation – la qualité du vieux étant de faire remonter leur origine au XVI^e siècle génois. Cependant, même si on ne se souvient pas individuellement des planteurs, ces arbres ne sont pas sans famille. Ils sont ceux d'une famille plus élargie mais non moins importante : celle des ancêtres qui les ont plantés, « *des anciens* » de la vallée qui vivaient « *dans les temps* ». La châtaigneraie rend tangible, sous la forme d'arbres pluriséculaires ancrés dans le territoire, un passé parfois lointain jamais perdu au présent.

La longévité des châtaigniers s'exprime par la division tripartite de leur vie en trois étapes, dans lesquelles les interlocuteurs voient une analogie avec la vie humaine : jeunesse, âge adulte, vieillesse. Un châtaignier est dit *pullone* (jeune) dans ses cents premières années, *castagnu* dans les cents suivantes, et *cavone* au bout de deux cents ans – *cavone* signifiant « creux », le tronc de la plupart des châtaigniers âgés s'évidant. Aujourd'hui, les châtaigniers d'Orezza sont particulièrement vieux en raison de l'absence de renouvellement par plantation de jeunes arbres. Face aux châtaigniers les plus âgés, beaucoup d'Orezzinchi éprouvent un certain respect, voire de l'admiration. Y est mêlé un sentiment de gratitude : certains sont conscients que les arbres ont déjà nourris de nombreuses générations passées et qu'ils commencent à atteindre leurs limites. Malgré l'endurance des arbres dans le temps, les habitants observent qu'ils entament leur déclin et arrivent à leur fin, qui est aussi celle de la vallée telle que les interlocuteurs les plus âgés l'ont connue. Il y a une identification de sa

propre temporalité humaine à celle des arbres : leur âge avancé se lie à celui de leurs propriétaires. Lors d'une discussion sur le futur des châtaigneraies, un habitant de Nocario déclare « *les châtaigniers, ils sont comme nous : vieux et malades* ».

II- Le temps agricole

a) Entre saints, saisons et astres : le calendrier agricole des châtaigneraies

En plus d'une temporalité historique et patrimoniale, les châtaigniers intègrent également un temps agricole, celui du travail dans les châtaigneraies. Il hybride une temporalité religieuse catholique avec une temporalité écologique. Le temps agricole des châtaigniers se pense sur une année grégorienne. Les fêtes des saints catholiques servent de repères et cadrent les modalités du travail : il est mal vu voire exclus de travailler dans ses châtaigneraies ou son jardin le jour d'une fête patronale ou mariale. La temporalité écologique relève à la fois des cycles annuels des saisons et des cycles astrologiques (phases de la lune, mouvements du soleil).

Ce temps agricole pensé sur une année inclut aussi des subdivisions aux cycles plus courts qui relèvent du calendrier lunaire : calendrier lunaire et calendrier grégorien cohabitent donc ensemble. Le tout ne forme cependant pas un calendrier consensuel et formalisé qui serait reconnu par tous. Il est sans doute artificiel de vouloir reconstituer sous la forme d'une chronologie les almanachs individuels que donnent les interlocuteurs. Bourdieu (1977) le précise dans son analyse du calendrier agraire kabyle : les différentes versions des calendriers que donnent les paysans sont généralement inégales, voire vagues. Il est illusoire de chercher à l'origine de ces déclinaisons un modèle type qui serait sans lacunes ni incohérences. Il n'existe pas de modèle complet d'où découleraient ces calendriers que donnent les informateurs, qui n'en seraient alors que des versions appauvries.

Cycles saisonniers et repères catholiques

Les quatre saisons rythment le travail sous les châtaigniers. La circulation de la sève dans les arbres est associée aux saisons : la sève est considérée comme suivant un mouvement ascendant au printemps et descendant en hiver, où elle reste dans les racines des plantes.

Lorsque les arbres étaient encore replantés, le travail dans les châtaigneraies recommence au printemps lors de la greffe aux alentours de mars – avril. C'est le moment où la sève remonte

des racines et où les bourgeons se développent. Beaucoup d'interlocuteurs donnent comme date butoir la date de Pâques ou au plus tard la Saint-Georges (23 avril). La Saint-Pancrace (12 mai) marque le débourrement des premières feuilles de châtaigniers. Certains rapportent y observer l'*utila*, petite feuille verte des bourgeons dont la chute annonce la récolte précoce de châtaignes, qui se terminera alors au 15 octobre. Le 12 mai marque aussi la hausse des températures jusqu'à la fin de l'été. Les températures atteignent leur maximum entre le 22 juillet et le 23 août, moment où une brève remontée de sève permet à nouveau la greffe des arbres fruitiers. La fin de la période estivale est le moment où les travaux d'entretien sous les châtaigniers sont possibles, car la chaleur diminue grâce aux orages de la Sainte-Marie (15 août). Ces orages lavent également les feuilles de châtaigniers qui ont accumulé pendant l'été ce que certains exploitants nomment « *la colle* ». Les pluies les rendent appétentes pour les animaux qui en sont nourris par leurs bergers, qui viennent tailler les arbres en feuilles sur les parcelles à la fin de l'été. Ensuite, la Saint-Michel (29 septembre) annonce le début de la chute des châtaignes, qui sont ramassées aux alentours du 10 – 15 octobre. Il s'agit du temps le plus fort de l'activité castanéicole, en termes d'intensité et de force de travail mobilisée. La récolte s'achève généralement aux alentours de la Toussaint. Une fois achevée, elle est suivie du séchage des châtaignes, puis de la transformation en farine (battage, tri, mouture). Le travail dans les châtaigneraies continue : quand les arbres étaient encore replantés, cela avait lieu en novembre, aux alentours de la Sainte-Catherine (25 novembre). L'hiver est le moment où la sève est « *dans les racines* » : c'est celui qui se prête le mieux aux travaux du bois. Selon les élagueurs, c'est la meilleure période pour les élagages, car l'on travaille « *à bois mort, l'arbre est en plein sommeil* » selon un artisan. C'est aussi le meilleur moment pour couper le bois destiné à être conservé (planches et éléments de charpente, quelques fois les piquets), ce qui doit être fait aux alentours de Noël et début janvier « *à vieille lune et à sève morte* ». Les exploitants forestiers considèrent que l'absence de sève dans l'arbre permet au bois de mieux sécher.

Ce calendrier propre aux châtaigneraies s'insère dans le système agricole de la vallée qui comprenait une multiplicité de calendriers liés à la diversité des pratiques agricoles. Il est probable de distinguer autant de calendriers qu'il existait de pratiques agricoles (culture des céréales, des oliviers, des vignes, élevage, jardins maraîchers), l'ensemble formant un calendrier plus global qui serait le calendrier agricole de la vallée.

Cycles astrologiques

Les évènements astrologiques cadrent les pratiques agricoles réalisables : ces évènements sont essentiellement les phases de la lune et les mouvements du soleil.

La prise en compte des mouvements solaires se résume à une période de l'année : *i sulleoni*. C'est le moment où le soleil entre dans la constellation du Lion. Difficilement traduisible en français, certains interlocuteurs parlent de canicule, d'autres comme de la période de l'année où il fait le plus chaud. Ses dates ne font pas consensus, seuls quelques informateurs la datent très précisément du 22 juillet au 23 août. Les *sulleoni* marquent une période où la greffe des arbres fruitiers tels que le figuier ou le pêcher est possible, certains interlocuteurs précisant que c'est grâce à une remontée de sève spécifique à cette période. Quelques uns insistent que leurs parents profitaient également de cette période pour greffer les châtaigniers.

C'est surtout les phases de la lune qui cadrent les pratiques. Dans la vallée d'Orezza, on prête peu attention à la déclinaison de la lune (lune ascendante/descendante), mais beaucoup plus aux phases de la lune (lune croissante/décroissante). La compréhension de l'usage des phases lunaires est rendue difficile par l'utilisation interchangeable des termes « lune vieille/décroissante – lune descendante » et « lune neuve/croissante – lune montante » que font les interlocuteurs quand ils s'expriment en français. Ils ne recouvrent pas le même phénomène astrologique : la lune ascendante/descendante renvoie à la distance de la lune par rapport à la Terre, tandis que la lune croissante/décroissante correspond aux différentes phases lunaires qui séparent deux nouvelles lunes.

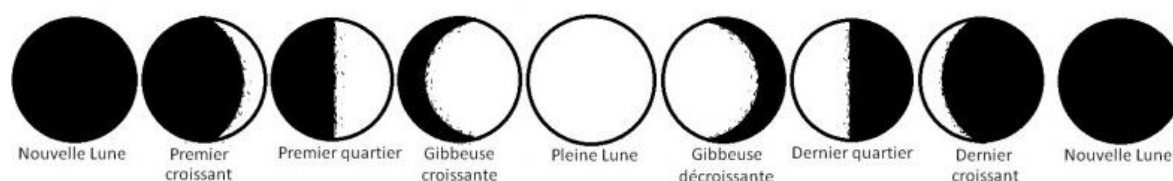


Figure 10 : schéma d'un cycle lunaire représentant les phases de la lune. Source : Société Astronomique de Liège, <http://www.societastronomique.ulq.ac.be/astonomie-pratique/articles/le-cycle-de-la-lune/>

En corse cependant, les termes sont moins équivoques : on parle de *luna vechja* (lune vieille) et de *luna nova* (lune neuve). Pour déterminer si la lune est vieille ou neuve, de rares informateurs parmi les plus âgés ne se contentent pas d'utiliser un calendrier qui indique les

phases de la lune. Ils en calculent l'âge suivant une méthode qu'ils nomment *u conte di Salomone*, le compte de Salomon. Il s'agit de l'addition de trois éléments :

- le jour du mois grégorien,
- *a calenda* (le mois grégorien) : chaque mois grégorien a une valeur numérique, de un à douze. Dans ce mode de calcul, l'année commence au mois de mars (qui vaut un) jusqu'en février (qui vaut douze),
- l'épacte : il s'agit d'une valeur correspondant à l'âge de la lune (en jours) au 1^{er} janvier de chaque année. Elle est donnée sur les calendriers, les almanachs.

Si l'ensemble du calcul donne un nombre dépassant trente, il faut lui soustraire trente afin d'obtenir l'âge de la lune. Lors d'un entretien réalisé le 4 août 2020, K., un habitant, explique : « *La lune, il y a trois éléments pour la calculer. Il y a le jour d'aujourd'hui, par exemple nous sommes le 4. Vous mettez 4. Après il y a a calenda, le mois. Mois d'août. Mais le mois est calculé à partir du mois de mars, donc août ce n'est pas le 8^e, c'est le 6^e. Donc 4 plus 6. Et après vous avez une variable qui s'appelle l'épacte, ça varie de 11 jours tous les ans, parce que le mois lunaire... il n'est ni 28 ni de 29 [jours], il est entre 28 et 29. Donc tous les ans il y a une variable de 11 jours, l'épacte. Donc vous ajoutez le jour, le mois et l'épacte. Cette année l'épacte est de 5. Donc ça vous fait 4 et 6 : 10, et 5 : 15. 15 jours, donc ce soir c'est la pleine lune.* » C'est ce calcul qui permet de connaître l'âge de la lune, et donc de savoir si l'on se trouve à *luna nova* ou à *luna vechja*.

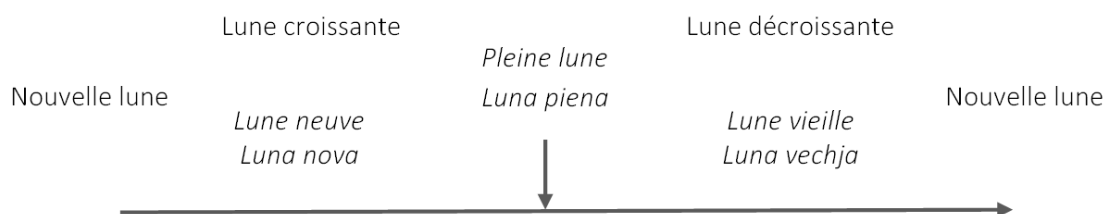


Figure 11 : schéma des phases de la lune telles que mobilisées dans les pratiques agricoles de la vallée d'Orezza. En italique les termes locaux, en romain les termes astronomiques. © Doria Bellache.

Pour les habitants qui respectent strictement les phases de la lune, elles déterminent quelles activités agricoles sont possibles à quel moment. Elles encadrent l'ensemble du système agricole, pas uniquement les pratiques liées aux châtaigneraies. Les plantes souterraines (tubercules, racines) doivent être semées et surtout récoltées à lune vieille, tandis que les plantes aériennes se sèment et se récoltent à lune neuve. Les phases lunaires sont à prendre en compte quand il s'agit de couper du bois : les arbres à feuilles caduques (dont le châtaignier) sont à couper à vieille lune, ceux à feuilles persistantes à lune neuve. Comme pour les fruits et

légumes, c'est surtout pour la conservation du bois que les phases de la lune sont à prendre en compte : si un chêne est coupé à mauvaise lune pour du bois de chauffage « *quand vous mettez la bûche au feu, elle vous sort de l'eau* » selon un habitant de Piedicroce, tandis qu'un châtaignier coupé à mauvaise lune « *il ne sèchera jamais, et il aura des mites* » décrit un artisan du bois à Valle-d'Orezza. Le bois de châtaignier coupé pour faire des poutres, planches ou piquets à la vieille lune en hiver est réputé imputrescible. Certains élagueurs suivent également ces règles pour préserver les arbres lors des élagages. Bien que cela ne soit pas consensuel, les phases lunaires déterminent aussi les périodes de greffe selon certains informateurs, comme pour J., un récoltant de quatre-vingt ans : « *la lune ça compte pour tout, même pour greffer un arbre. Mais ça dépend. Nous quand on greffait la vigne, c'était à la vieille lune. Mais si on greffait un châtaignier, c'était à la nouvelle. C'est bizarre, mais c'est comme ça.* » (22/08/20).

Pour les Orezzinchì, la temporalité catholique ne suppose pas de lien causal avec le biologique, mais est plutôt une corrélation entre une date religieuse et un évènement biologique (débourrement des premières feuilles, par exemple). À l'inverse, beaucoup d'interlocuteurs considèrent que les évènements astrologiques ont une influence directe sur le biologique : lors d'une discussion dans le jardin d'un habitant de Rapaggio, celui-ci précise faire attention à la lune, car « *la lune, elle est vraiment importante pour tout. Les plantes, les animaux. Je ne peux pas dire pourquoi mais... C'est vraiment important* » (27/08/20). Certains supposent quelques fois un lien entre les mouvements de sève des plantes et les phases de la lune.

b) Des temporalités en changement

Les exploitants et habitants les plus âgés déplorent que ces repères temporels ne soient plus autant mobilisés qu'avant. L'arrêt de leur usage participe pour beaucoup à la sensation de dégradation générale de la vallée : « *maintenant on n'a plus besoin ni de lune, ni de soleil. C'est fini tout ça, c'est fini* » se désole J. (22/08/20).

Dans les conversations partagées avec moi, observatrice extérieure à la vallée, les Orezzinchì rejettent souvent ces repères dans le domaine de la croyance et les remettent en doute : demander à un habitant ou exploitant s'il « fait attention à la lune » donne parfois lieu à des réponses gênées, tandis que d'autres n'hésitent pas à s'en moquer voire à considérer la prise en compte des phases de la lune comme relevant de l'idiotie. Ceux qui les mobilisent

pour faire leur bois ou entretenir leur jardin, et en parlent sans s'en cacher, cherchent cependant à éviter de passer pour des superstitieux et développent un discours de justification. Certains affirment tester l'influence de la lune en réalisant volontairement des opérations agricoles à mauvaise lune, d'autres chercheront dans les conversations à en donner « *l'explication scientifique* ». D'autres assument leur pratique présente en la légitimant par une inscription dans le passé, comme I., exploitant déclarant que « *la lune, il y en a qui y croient, il y en a qui y croient pas. Les vieux, vous savez, ils ne faisaient pas de conneries, ils ont eu le temps de réfléchir, ils faisaient comme ça* » (15/07/20). Face à la conscience accrue de certains informateurs que la vallée et plus largement la Corse sont « *en retard* » répond le besoin de ne pas renvoyer à l'observatrice extérieure l'image d'un système agricole qui serait arriéré. Pour les interlocuteurs les plus jeunes, il y a certaines pratiques qui apparaissent au prisme du développement moderne comme peu orthodoxes – d'autant plus que certains informateurs ont l'impression d'avoir manqué à la fois le rendez-vous avec le développement agricole de l'île dans les années 1960, et le *riacquistu*, renouveau culturel et agricole des années 1970-1980 (Meistersheim, 2008).

Tenter de démêler les usages contemporains liés à la lune peut être une vraie difficulté. Tous les Orezzinchi ont connaissance de l'implication de la lune dans les pratiques agricoles et sylvicoles, mais l'usage et la connaissance des cycles lunaires sont extrêmement variables. Si l'on considère l'usage des phases de la lune comme un corpus entier qui englobe à la fois des pratiques agricoles, arboricoles et sylvicoles alors la très grande majorité des Orezzinchi n'y emprunte que quelques éléments. Cette apparente hétérogénéité se lie avec celle des profils d'interlocuteurs : certains, comme les exploitants forestiers, sont particulièrement experts dans la mobilisation des phases lunaires, tout comme les habitants les plus âgés qui cultivent leur jardin et entretiennent leurs châtaigniers. Les informateurs n'ayant pas toujours vécu dans la vallée ont une connaissance relative de la prise en compte de la lune dans les pratiques agricoles, et se basent sur les souvenirs qu'ils ont de leurs grands-parents ou sur leurs lectures de magazines de jardinage. Certains se contenteront de couper leur bois de chauffage à bonne lune, tandis que d'autres organisent scrupuleusement leurs jardins en suivant le calendrier lunaire et des applications sur téléphone, ou plus rarement calculent l'âge de la lune suivant *u conte di Salomone*. Si les exploitants et habitants perdent l'usage des repères météorologiques et agricoles passés, ils en perdent aussi le sens. Pour reprendre les termes de Bourdieu dans son analyse des pratiques agraires kabyles, « les anticipations du paysan s'appuient sur la lecture de signes dont la tradition fournit la clé » (1963: 41) ; en Orezza, ces signes sont

désormais difficiles à lire. Certains habitants et exploitants diront « *qu'il n'y a plus de saisons* », et une grande majorité d'entre eux invoque le réchauffement climatique pour tenter d'expliquer des phénomènes météorologiques désormais imprévisibles, qui soumettent plus que jamais la châtaigneraie et sa production à l'incertitude. Ces changements battent en brèche les repères agricoles. Dans le calendrier agricole local, les pluies et orages du 15 août, que les habitants et exploitants appellent *rinfriscata di Santa Maria* ou quelques fois *a timpera*, marquent le moment où les travaux d'entretien et de débroussaillage des châtaigneraies peuvent commencer. Selon les informateurs, la température chute inévitablement après cette date rendant l'entretien plus facilement réalisable. Les exploitants jugent ces pluies comme absolument nécessaires à la bonne croissance des fruits : sans elles, les châtaignes seront petites. Les habitants et exploitants les plus âgés précisent qu'« avant » il pleuvait inévitablement à cette date ou quelques jours après, et jamais ou rarement avant. Pendant le travail de terrain (juin à septembre 2020), il a fallu attendre le début du mois de septembre pour observer quelques rares précipitations. Les exploitants notent, quelques fois avec un certain désespoir, la multiplication d'événements météorologiques inhabituels qui ne correspondent à rien dans leurs repères agricoles et qui ont des conséquences délétères sur les châtaigniers. S'il n'y a pas eu les pluies escomptées après le 15 août, par contre de nombreux orages de grêle au début du mois de juillet ont menacé la récolte de châtaignes : les exploitants se réjouissaient à la vue d'une floraison importante des châtaigniers, mais leur pollinisation a été mise à mal par l'humidité et la chute des fleurs causée par la grêle. La grêle n'est pas inhabituelle, mais est venue trop tôt selon les habitants : elle tombe pour eux le 5 août, jour de *Madonna di a neve* (Notre-Dame des Neiges), pas le 5 juillet. Plus personne ne reconnaît les phénomènes météorologiques : les étés sont trop chauds et les hivers trop doux. Si la neige tombe, ce n'est que tardivement, alors que les châtaigniers portent déjà des bourgeons. Les repères passés largement mobilisés par les exploitants ne font plus sens dans un environnement dont ils n'arrivent pas à se saisir des variations météorologiques : à Valled'Orezza, C., un exploitant dont l'activité familiale existe selon lui « *depuis toujours* » déclare désormais qu'« *il y a tout qui change. Je n'y comprends plus rien* » (1/07/20).

III- Une désarticulation apparente des temporalités

a) Un « âge d'or » de la vallée ?

Cela a été dit plus haut, il est parfois difficile d'accéder au présent lors d'un travail de terrain où certains interlocuteurs préfèrent s'en tenir à parler du passé. Comme l'indique Gérard Lenclud parlant d'un présent passé des villages de la région corse du Nebbio dans les années 1970, « on ne cessait de me faire quitter le terrain du présent pour me faire ramener à hier » (2012 : 13). En Orezza, la première réponse donnée à qui s'intéresse aux châtaigniers est de parler d'un passé plus ou moins lointain, un « avant ». C'est celui, selon les expressions récurrentes des Orezzinchi, où « *les villages étaient pleins* », où « *tout était propre, nickel* » et où « *c'était droit, c'était bien* ». En somme, un passé où les villages étaient densément peuplés, où la main-d'œuvre pour les travaux agricoles était abondante et où l'artisanat était vivant ; un passé où l'ensemble des parcelles était en culture, les châtaigniers nettoyés et où le maquis n'avait pas son extension actuelle ; un passé où un corpus de règles tacites et formelles tenait le tout. Il y avait donc de la solidarité et une entraide villageoise qui s'incarnaient dans l'*operata*, opération d'aide collective. La propriété privée était respectée et il y avait une stricte observation des règles régulant la présence animale. Les problèmes de succession foncière ou d'indivision étaient absents, les châtaigniers produisaient une récolte régulière et n'étaient pas malades¹².

Les informateurs âgés situent le déclin de ce système dans les années 1950 – 1960, touchant définitivement à sa fin dans les années 1970. La première cause qu'ils avancent est celle du départ des jeunes habitants de la vallée dans les villes de plaine ou sur le continent. Ne voyant pas d'avenir dans la continuation d'une activité agricole au village, ils ont privilégié les emplois stables de la fonction publique. Les chiffres montrent une dépopulation massive de la vallée : de 4 502 habitants en 1850, elle n'en compte plus que 717 en 1967 (Meria, 1970). Selon le recensement de la population municipale de 2017, seuls 536 habitants se répartissent dans les quatorze communes de la vallée (Insee, 2019). Ceux qui y vivent à l'année considèrent que ces chiffres sont surévalués : il est rare que le décompte de ceux habitant en permanence au village dépasse la quinzaine de personnes.

Si la cassure est située aux alentours des années 1960 par les interlocuteurs, il est parfois difficile de comprendre de quel « avant » il est question dans les discours : s'agit-il des années 1960 ? De la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale ? De la fin du XIX^e siècle ? Ou

¹² L'« âge d'or » n'est pas un âge d'oisiveté : tous les Orezzinchi insistent sur le dur labeur des « *anciens* ». Cependant, selon eux, le travail était solidaire et portait ses fruits, à l'inverse d'aujourd'hui où beaucoup d'exploitants ont le sentiment de déployer d'importants efforts pour peu de résultats.

bien encore du XVIII^e siècle ? Alors que la temporalité de la vallée est historicisée et les événements datés, la référence à l' « avant » se fonde dans une expression récurrente chez les habitants : « *dans les temps* ». Elle efface les limites temporelles données par les dates et englobe l'ensemble dans un « tout » passé.

Il est impossible de nier que le présent est bien différent du passé, cependant cette construction du passé apparaît également comme un système idéal. Une habitante de Verdèse admet que « *le Corse, il a toujours tendance à glorifier son passé. Il y en a, si vous les écoutez, ils vous diront toujours que c'était mieux avant* » (15/07/20). Comme la notion de « tradition » quelques fois mobilisée par certains interlocuteurs, dresser ce tableau d'un passé qui aurait été parfaitement fonctionnel en est aussi sa réinterprétation selon des critères contemporains (Lenclud, 1987 : 31). La mobilisation du passé permet de mettre en exergue la dégradation présente des châtaigneraies, qui va de pair avec celle de la vallée. C'est aussi un moyen pour les exploitants de mettre en avant les difficultés actuelles et de valoriser leur propre activité, qui se maintient à travers les vicissitudes présentes. Manipuler ce discours de « l'âge d'or » permet aussi de chercher les responsables de cette crise : ce seront tantôt les politiques économiques et agricoles de l'État français, tantôt la mondialisation. Cependant, tout comme il est difficile de dater ce passé idéalisé, il est difficile de dater la crise.

Certains considèrent que la Castagniccia « *part en vrille* » depuis les années 1960, tandis que de très rares interlocuteurs font remonter le début de la crise à la Première Guerre mondiale. L'étude cadastrale réalisée sur la vallée montre en effet que c'est surtout entre 1913 et 1963 que les mutations d'usage des sols enregistrés sont les plus visibles, avec une nette progression des « bois » et des « landes » au détriment des terres cultivées. Cependant la progression du maquis et la régression des espaces en culture a déjà lieu entre 1878 et 1913 : l'ensemble des villages perdent leurs « pâtures » qui deviennent des « landes ». Également, deux villages (Parata et Monacia-d'Orezza) montrent une reprise agricole qui n'a pas laissé de trace dans les mémoires des habitants : entre 1913 et 1963, le village de Monacia-d'Orezza gagne 86 % de surface en « vergers » qui sont essentiellement des châtaigneraies, alors que la surface en « friches » recule de 88 %¹³. Les habitants les plus âgés de Monacia sont bien en peine d'expliquer cette évolution : dans les discours, il n'y a pas de place pour une reprise agricole aussi ténue soit-elle, mais seulement pour une longue dégradation de la vallée. En comparant les chiffres du Plan Terrier établi par l'administration française à la fin du XVIII^e siècle avec ceux du cadastre de 1878, les surfaces en culture sont

¹³ Les représentations graphiques des évolutions de ces communes se trouvent en annexe, « annexe n° 2 ».

très proches et l'inculte n'augmente pas sensiblement. Il en va de même avec la démographie, qui va même en augmentant : 4 271 habitants dans la vallée selon le recensement de 1769, 4 502 en 1850 selon les chiffres de Meria (1970). Après cette date, la population décline, mais ces chiffres cachent un système qui montrait déjà des limites : cette population ne pouvait plus être absorbée localement ni par l'agriculture – tout le territoire était déjà entièrement cultivé – ni par l'artisanat. C'est l'émigration vers la plaine, le continent ou les colonies qui absorbaient ce trop plein démographique dès la première moitié du XIX^e siècle (Perry, 1969), tandis qu'aujourd'hui les Orezza considèrent surtout l'émigration comme un fait du XX^e siècle. Les habitants aiment aujourd'hui à parler de la solidarité, de l'entraide et d'une certaine égalité qui existaient « *dans les temps* » au sein de la communauté villageoise, face à un présent qui serait marqué par l'individualisme et les disparités. Il faut cependant rappeler que les inégalités sociales dans les villages de Castagniccia pouvaient être importantes, particulièrement entre grands propriétaires terriens et ouvriers agricoles journaliers sans terre (Carrington, 1985). En Orezza, il semble possible d'avancer que la crise si vivante dans les discours d'aujourd'hui, si on la considère comme mêlant en partie émigration et inégalités, ne date pas d'hier.

Ce passé est constamment invoqué dans les discours : la situation actuelle est sans cesse examinée à l'aune du passé. Les liens avec ce passé « âge d'or » sont, comme il a été dit plus haut, des liens de filiation. À la conscience très forte d'être « *héritiers du travail des vieux* » se joint un sentiment d'indignité face à ces ancêtres qui « *se tuaient à la tâche* », selon des expressions relevées fréquemment. En observant les châtaigniers pris dans le maquis, une habitante de Carcheto déclare ainsi que « *si les vieux, ils revenaient et qu'ils voyaient ça, ils nous frapperaient au bâton !* » (28/07/20), alors qu'une habitante de Verdèse fait part de sa honte à propos de l'état des chemins, impraticables car plus entretenus. Mobiliser ce passé « âge d'or » permet de chercher des responsables à la crise présente, qui sont toujours extérieurs à la communauté villageoise¹⁴. Cependant, il exacerbe également chez certains Orezza la sensation de ne pas être digne d'un tel héritage, qui n'est plus transmis aujourd'hui.

¹⁴ L'anthropologue Anne Meistersheim décrit la société corse comme refusant généralement de faire l'examen de sa propre responsabilité dans son malheur : « cette société ne se demande pas assez dans quelle mesure elle est victime d'elle-même » (2012 : 246).

b) L'impensable futur des châtaigneraies

La capacité à mobiliser le passé contraste avec l'impossibilité à penser le futur des châtaigneraies en Orezza. Le futur, qu'il soit proche ou lointain, est particulièrement incertain et difficilement envisageable : seuls quelques rares exploitants considèrent « *qu'aujourd'hui on a touché le fond, on ne peut que remonter* » (La Porta, 6/07/20). Exceptés ces rares informateurs, le pessimisme est généralisé, tant chez les habitants que les exploitants : les châtaigniers d'Orezza n'ont pas d'avenir.

Ce pessimisme va de pair avec une certaine résignation, notamment face aux maladies et parasites du châtaignier. Le cynips désormais installé en Corse n'en partira pas. Les exploitants et techniciens de la Chambre d'agriculture rapportent que les châtaigniers n'atteindront jamais plus un niveau de production maximal, mais produiront au mieux et dans les meilleures années 80 % de ce qu'ils produisaient avant l'arrivée du parasite. Les exploitants ne voient pas pourquoi les maladies de l'encre et du chancre s'amélioreraient ; les châtaigniers ne reviendront jamais dans un état productif qui permettrait de vivre professionnellement de cette seule activité. Enfin, les châtaigniers sont progressivement remplacés par une végétation concurrente : elle finira tôt ou tard par entièrement les remplacer.

Les futurs proche et lointain des châtaigneraies s'envisagent différemment : le proche, celui de l'année castanéicole à venir qui tient entre deux cycles de récolte de châtaignes, et un futur plus lointain qui se place à l'échelle du potentiel productif des châtaigniers et de la génération humaine.

Le futur proche est celui de l'incertitude : désormais, à chaque fin de récolte les exploitants ne savent pas s'ils récolteront l'année qui suivra. Chaque année est faite d'une surveillance d'éléments qui indiquent ou non la présence de châtaignes. La fin de l'été est généralement passée à scruter les branches des arbres à la recherche de bogues tout en espérant qu'elles ne soient pas vides. Tous les ans, les exploitants surveillent également le dessèchement et la mort des arbres.

Le futur lointain est lui aussi fait d'incertitudes, plus grandes encore : en Orezza, les exploitants ne se projettent pas, ou plus, dans le futur. Il manque une étape à la « temporalité patrimoniale » (Dupré, 2003) des châtaigneraies de la vallée d'Orezza : les exploitants ont hérité de châtaigniers, mais n'en transmettent plus. Ils ne ressentent plus la nécessité de planter et greffer pour assurer le renouvellement d'un potentiel productif qui ne sera repris par personne après eux. Les châtaigniers sont des arbres au temps long : les exploitants

considèrent qu'il faut attendre une vingtaine d'années après leur greffe pour effectuer une pleine récolte de châtaignes. Dans un contexte d'incertitude qui mêle doutes sur la viabilité des châtaigniers et doutes sur le futur démographique de la région, la grande majorité des exploitants ne se projette pas aussi loin dans le temps que la greffe le nécessiterait.

Il est possible de supposer que l'incapacité à établir des projets liés aux châtaigniers dans le futur lointain ne relève peut-être pas uniquement d'une impossible transmission, mais peut-être également d'une temporalité spécifique. Les interlocuteurs n'envisagent généralement pas qu'ils pourraient infléchir sur le cours du territoire de la vallée par leurs actions. Si l'évolution des châtaigneraies les désole tous, certains finiront par répondre qu'il n'y a rien à y faire. D'une certaine manière, il s'agit d'*u destinu*, le destin, la destinée. Anne Meistersheim (2012) note la difficulté de la société corse à penser son avenir et surtout à envisager y avoir une prise au présent. En étudiant les pratiques agricoles kabyles, Bourdieu note que « l'esprit paysan (dans l'universalité de sa tradition) implique la soumission à la durée, la vie agricole étant faite d'attentes. Rien ne lui est plus étranger qu'une tentative pour prendre possession de l'avenir » (2006 : 108). Ceux qui tentent de changer le cours agricole de la vallée apparaissent comme étranges, voire fantasques aux yeux de beaucoup d'informateurs. Quelques habitants ont en effet des actions de reprise sur les châtaigneraies abandonnées, mais aussi sur les terrains en friches, qui redeviennent alors des planches en culture. Ce sont souvent les plus jeunes ou ceux ayant des enfants. Leurs actions sont regardées avec une certaine curiosité. Un habitant de Piazzole rencontré pendant le travail de terrain s'appliquait ainsi depuis plusieurs années à remettre en état des châtaigniers abandonnés depuis cinquante ans. Souhaitant remplacer les arbres morts par de nouveaux, il recherche désormais un greffeur. Avec un peu de moquerie, les autres habitants s'exclament que ses efforts sont inutiles : ils ne comprennent pas pourquoi « *il s'acharne* », car ce n'est pas lui récoltera les châtaignes de ces arbres nouvellement greffés. Quand je fais remarquer qu'il souhaite surtout les transmettre à ses enfants et ses petits-enfants qui eux pourront en profiter, les interlocuteurs avouent qu'ils n'avaient même pas pensé à cette éventualité.

Chapitre 4 : savoirs et pratiques « dénaturés » ?

I- Des arbres dans le paysage. Savoirs désincarnés, pratiques fragmentaires

a) Nettoyer, ramasser...

L'essentiel des soins portés aux châtaigniers et le volume de travail concernent aujourd'hui principalement l'entretien des terrains et la récolte des châtaignes.

L'entretien revient à couper la végétation ayant poussé entre deux années de récolte afin de pouvoir accéder au terrain et ramasser les châtaignes plus facilement. Cette opération de « *nettoyage* » comme l'appellent les exploitants et habitants se faisait à la faucille ou à la serpe, jusqu'à la généralisation de la débroussailleuse dans les années 1970-1980. Il s'agissait d'une opération familiale collective principalement masculine, débutant après le 15 août jusqu'en octobre, désignée sous le nom *a diraschera* (du verbe *dirascà*). La végétation coupée était principalement constituée de fougères, d'asphodèles et de pousses de bruyère, laissée au sol au fur et à mesure de l'avancement sur le terrain. Ensuite, elle était regroupée en tas en bas des parcelles pour former *a parata*. Il s'agit de talus faits de végétation coupée, d'anciennes bogues et de branchages tombés, qui permettaient de retenir les châtaignes qui rouleraient au moment de la récolte.

Cet entretien familial s'associait à la venue pendant l'été des bergers et de leurs troupeaux de caprins et ovins sur les parcelles pour « *fà a frasca* », faire la feuille. Cette opération réalisée pour nourrir les animaux tenait également lieu de taille d'entretien des châtaigniers. Le bois mort était récupéré par les propriétaires pour faire du bois.

Aujourd'hui, l'entretien est une tâche solitaire, réalisée par l'exploitant lui-même. Elle est surtout dédiée à l'entretien du terrain et non pas des arbres, les rejets bâtards n'étant pas systématiquement coupés. C'est une étape faite à la débroussailleuse au fil, parfois à lame. Elle est rendue plus difficile, même sur des parcelles entretenues annuellement, par l'expansion de la végétation des strates herbacées et arbustives favorisée par le dessèchement des châtaigniers : C., un exploitant approchant les soixante-dix ans et travaillant seul précise que « *d'une année à l'autre je vais abandonner, je ne vais plus nettoyer. Quand les châtaigniers sèchent, y a de l'air, et plus y a de l'air, plus ça pousse. Avec le cynips, on a vu, il n'y avait plus de feuilles, et maintenant ça a fait des racines et tous les ans ça revient. C'est*

que la débroussailleuse, elle est lourde après.... Y a tout qui pousse, fougères, herbes, orties, roncier, y a de tout ! » (6/08/20).

Il faut ajouter à cet entretien à la débroussailleuse le débitage et la sortie du bois mort. Il est désormais en volume important du fait de l'état dégradé des arbres et de leur fragilité face aux intempéries.

L'état des arbres et la difficulté du travail donnent lieux à des modes d'entretien qui n'existaient pas avant : beaucoup d'exploitants entament le débroussaillage bien après le 15 août, attendant le développement des bogues afin de voir si la récolte vaudra la peine de nettoyer. Également, certains ne débroussaillent pas l'ensemble des parcelles mais uniquement les alentours des arbres « *qui sont assez chargés pour espérer ramasser quelque chose* », comme le précise L., un ancien exploitant qui espérait pouvoir à nouveau récolter cette année. Il y a un équilibre à trouver entre effort de l'entretien et bénéfices du ramassage : entretenir alors qu'on ne récolte rien est évidemment une perte de temps pour les exploitants, mais une parcelle non entretenue pendant quelques années sans châtaignes devient vite difficile à remettre en état d'exploitation.

La récolte des châtaignes commence aux alentours du 10-15 octobre. Elle doit être la plus rapide possible, car les fruits sont récoltés tombés au sol. Selon les exploitants, ils y pourrissent vite et leur ramassage rapide est la seule stratégie contre « *le ver* », le balanin de la châtaigne (*Curculio elephas*), très présent dans la vallée d'Orezza. D'après Breisch (1995), les œufs de balanins sont pondus dans les châtaignes encore sur l'arbre. Les larves s'y développent et sortent du fruit une fois au sol pour s'y enterrer, pouvant rester jusqu'à quatre ans en diapause sous terre avant d'émerger. Les larves forant des galeries dans les châtaignes endommagent fortement le fruit, et plusieurs femelles peuvent pondre dans une même châtaigne. Les exploitants récoltent rapidement afin d'emmener les châtaignes au séchoir plus vite : la chaleur faisant sortir « *le ver* », cela permet d'éviter qu'il ne reste trop longtemps dans la châtaigne. Pour beaucoup d'exploitants, c'est aussi la seule manière d'éviter qu'il ne s'enfouisse dans le sol pour ressortir des années après sous forme adulte. La question de la lutte contre le balanin ne se posait pas avant les années 1960 : il était bien présent – les discours des habitants à propos du ver tombant des châtaignes dans les séchoirs sont nombreux – mais en quantité beaucoup plus réduite selon les habitants, exploitants et techniciens. Tous attribuent cette recrudescence de balanin à l'arrêt de la récolte des châtaignes de la vallée et à l'arrêt de l'entretien des châtaigneraies. Certains exploitants

voudraient pouvoir brûler les restes de végétation sur leurs parcelles après la récolte, dans le but selon eux « *d'assainir le sol* », mais cela est déconseillé par les techniciens de la Chambre d'agriculture dans le cadre de la lutte contre le cynips. Face à la recrudescence du balanin, beaucoup d'exploitants y vont de leurs observations personnelles et expérimentent : poser des filets aux mailles serrées au sol pour empêcher « *le ver* » de remonter à la surface, installer des hirondelles afin qu'elles mangent « *la mouche* » – la forme adulte du balanin – brûler sur ses parcelles, ou encore pourquoi pas labourer les terrains en surface.

Deux méthodes de récolte coexistent aujourd'hui : la récolte au filet et la récolte à la main. La méthode actuelle du ramassage à la main diffère de celle d'avant les années 1960. La récolte y était une activité familiale, réunissant aussi bien les femmes que les hommes et les enfants, dispensés d'école à cette occasion. Si c'est une étape jugée pénible par les interlocuteurs, tous insistent sur son caractère convivial : le départ se faisait pour la journée avec les mulets chargés de paniers, le repas était pris sous les châtaigniers, et le ramassage s'achevait quand le jour déclinait.

La récolte durait en général jusqu'à la Toussaint, mais quelques fois jusqu'à mi-décembre en fonction de la quantité de châtaignes. Il existait une technique de ramassage ciblée pour récolter l'ensemble des fruits tombés : *cugliore a manesca* (récolter *a manesca*). Les individus étaient placés en ligne et remontaient la parcelle simultanément, chacun suivant une allée fictive. Ils étaient équipés du panier *spurtellu* ou *sporta*, dont le manche rigide servait d'appui dans la pente et de la petite fourche *ruspaghjola* aussi dite *maiola*, utilisée pour remuer les feuilles et les bogues. Les habitants ayant récolté dans leur enfance se souviennent qu'il était courant de placer à côté des enfants les meilleurs ramasseurs ou plutôt ramasseuses. Les femmes sont considérées par tous comme plus agiles et rapides, et étaient à même de ramasser ce qui pouvait avoir échappé aux enfants. Dans chaque discours d'habitants, on retrouve ainsi toujours une tante ou une « *petite parente* » connue comme une ramasseuse exceptionnelle.

La quantité de châtaignes ramassées se mesurait en paniers : un panier contient entre 7 et 8 kg de châtaignes. La plupart des habitants rapportent



Figure 12 : panier spurtellu destiné à la récolte de châtaignes. (Felce, 7/08/2020) © Doria Bellache.

qu'il était possible de ramasser environ vingt-cinq paniers par jour, voire trente ou plus pour les meilleurs ramasseurs. L'unité de mesure n'était pas le kilogramme mais le décalitre : la quantité de châtaignes était mesurée à l'aide d'un récipient en bois que les habitants appellent en français le décalitre, en corse *u decalitrù* plus rarement *u bacinu* et dont la contenance est d'un décalitre. La méthode *a manesca* avait pour but de récolter le plus rapidement possible l'intégralité des châtaignes tombées que les habitants désignent comme le « *tout venant* » : comme le précise un habitant de Nocario qui ramassait dans son enfance « *on ratissait tout, absolument tout. Trois châtaignes, c'étaient trois châtaignes, ça comptait !* ». Les châtaignes tombant à des intervalles différents, plusieurs passages étaient faits sur une même parcelle pour récolter l'ensemble des fruits. À la fin du ramassage, les bogues et les feuilles étaient souvent regroupées en tas à distance des racines de châtaigniers, puis brûlées.

Aujourd'hui, la récolte à la main est une activité qui peut encore être familiale, mais qui est surtout masculine, et le fait du cercle familial, d'amis ou de saisonniers. Le but est toujours de ramasser le maximum de châtaignes, mais la méthode *a manesca* n'est plus mise en œuvre. Les récoltants ont plutôt tendance à ramasser là où les châtaignes s'amoncellent. L'unité de mesure n'est plus le décalitre mais le kilogramme, et on utilise encore rarement le panier *spurtellu* et la *ruspaghjola* pour récolter les châtaignes. Ici encore il faut ramasser vite : les saisonniers ramasseurs sont payés au kilogramme de châtaignes ramassées et pas à la journée, et selon les exploitants les châtaignes pourrissent plus rapidement qu'avant, voire tombent pourries des arbres. De plus il est rapporté partout dans la vallée que le balanin prolifère plus qu'avant. En conséquence, on ramasse toujours le « *tout venant* » mais souvent en effectuant un pré-tri visuel et en ne récoltant pas les fruits les plus abîmés. Les habitants et exploitants se plaignent qu'il n'est désormais pas rare de trouver plusieurs larves de balanin par châtaigne : le ratio châtaignes/farine peut atteindre 8 kg de châtaignes ramassées pour seulement 1 kg de farine produite. Il y a une dizaine d'années, il était de 4 kg de châtaignes ramassées pour 1 kg de farine. Certains exploitants identifient cette recrudescence du balanin avec la présence du cynips du châtaignier : il y a moins de châtaignes, les larves de balanin sont donc toutes concentrées dans les châtaignes présentes. Les habitants considèrent que l'abondance du balanin est liée au caractère particulièrement sucré de certaines châtaignes de la vallée d'Orezza, tel que la *campanese* qui « *prend le ver beaucoup plus que les autres* ».

La récolte au filet existe depuis les années 1980 dans la vallée. Il s'agit en général de filets de 15m×15m ou 30m×30m, posés sous les arbres à partir du début du mois d'octobre sur les terrains les plus plats. Les filets sont à même le sol, fixés par des pierres sur des terrains

nettoyés. Quand les châtaignes sont tombées l'exploitant passe un souffleur pour écarter les feuilles et les bogues vides, puis les filets sont tirés. La récolte terminée les filets sont pliés et rangés. C'est une méthode qui reste fatigante, mais qui est plus rapide et nécessite une faible main d'œuvre. Elle laisse cependant perplexes ceux des exploitants qui préfèrent ramasser à la main. Les châtaignes ne tombant pas toutes en même temps les premières tombées restent dans les filets plusieurs semaines avant qu'ils ne soient tirés. Les châtaignes pourrissent, et le laps de temps permet au balain de sortir de la châtaigne pour s'enterrer dans le sol. Également certains suspectent sur le long terme un appauvrissement de la terre des châtaigneraies, car les feuilles et les bogues resteraient en partie dans les filets.

a) ...Et le reste ?

1. Planter, greffer, élaguer. Ce dont on se souvient, ce qu'on ne fait plus

Aujourd'hui, dans l'ensemble des savoirs et pratiques liés au châtaignier, il y a plusieurs absents, tous liés au soin de l'arbre. Ces savoirs sont souvent évanescents et désincarnés en ce sens qu'ils ne sont plus liés à des pratiques.

Les plus jeunes châtaigniers greffés d'Orezza ont environ soixante-dix ans : la replantation date déjà de trois générations humaines. Quelques habitants et exploitants se souviennent que certaines parcelles servaient de pépinières, où les châtaignes étaient semées à intervalle de trente centimètres. Les semis étaient arrosés, puis les jeunes arbres replantés pour remplacer d'anciens. Ils étaient greffés sur leur lieu de plantation, souvent trois ans après, à une hauteur d'environ deux mètres ou plus afin d'éviter la prédation des animaux. Plusieurs interlocuteurs se souviennent que les jeunes arbres étaient taillés de manière à sélectionner les futures branches structurantes et productives de l'arbre. Aujourd'hui, les tentatives de replantation sont fragmentaires : il existe une initiative d'un habitant ayant réuni près de trois cent plants issus de pousses bâtarde récoltées en forêt et mises en pot, ainsi qu'une pépinière à l'initiative de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse, dans une vallée voisine. Concernant la greffe, la plupart des habitants et exploitants rencontrés n'ont eux-mêmes jamais greffé. Ils se souviennent « *avoir vu faire* », « *s'être fait expliqué* » par leur père ou leur oncle le plus souvent.

L'élagage des arbres était essentiellement le fait des bergers, et prenait la forme d'une taille d'entretien annuelle faite en été lors de *a frasca*, pendant que les arbres sont en feuilles. Les

bergers montaient dans les arbres et coupaient à la hache les branches sèches, bâtardes, ou mal placées. Les habitants, parfois fils et filles de bergers, se souviennent qu'ils « *élaguaient à leur façon. Ils savaient ce qu'ils faisaient* ». Aujourd'hui, beaucoup d'arbres n'ont pas été élagués depuis plus de cinquante ans : ils présentent de nombreuses branches mortes, improductives, bâtardes ou malades. Les bergers ayant disparu d'Orezza, les exploitants les plus âgés disent volontiers qu'« *aujourd'hui on ne sait plus élaguer* » : l'élagage s'est professionnalisé et est essentiellement le fait d'élagueurs professionnels, rarement corses. L'élagage n'est pas systématique : sans aide de financement il coûte cher – environ deux-cent euros par arbre – et surtout les exploitants craignent les réactions des châtaigniers face à ces coupes. Beaucoup ont peur de voir leurs arbres transformés en ce qu'ils appellent des « *totems* », c'est-à-dire des arbres dont toutes les branches au-dessus du point de greffe ont été coupées, et qui pour beaucoup sont morts après l'élagage.



Figure 13 : les châtaigniers « totems » de Carcheto, comme les appellent les habitants du village. Il s'agit d'une châtaigneraie dont les arbres ont été élagués sévèrement il y a une dizaine d'années, et sont morts après. (Carcheto, 4/09/2020) © Doria Bellache.

Entre 1980 et 2000, beaucoup d'exploitants de la vallée d'Orezza ont fait élaguer leurs arbres. La plupart d'entre eux ont été encouragés par les financements proposés par l'ODARC pour la rénovation des châtaigneraies dans le cadre du PDRC. Un exploitant se souvient que « *tout d'un coup, tout le monde s'est mis à élaguer. Ah, des élagueurs, il y en avait, mais ils n'étaient là que pour les sous* ». C'est cette raison financière qui explique selon la majorité des exploitants tous ces « *totems* », qui résultent d'élagages que les élagueurs et techniciens

de la Chambre nomment « élagages sévères ». Ils imposent de couper l'ensemble des branches au-dessus du point de greffe pour laisser repartir de futures branches charpentières : le châtaignier est improductif pendant plusieurs années et requiert un suivi d'élagage dans les années qui suivent pour sélectionner les futures branches structurantes. Les exploitants considèrent qu'il s'agit d'un élagage « *violent* » pour des arbres aussi anciens qu'il vaudrait mieux ménager et rejettent cette méthode qui précipite la mort de l'arbre. Les techniciens de la Chambre d'agriculture ne rejettent pas totalement l'élagage sévère : ils le qualifient de « *l'élagage de la dernière chance* », parfois la seule chose à faire pour tenter de remettre en état des arbres trop dégradés. Les exploitants reprochent beaucoup à ces élagueurs du continent d'avoir effectué des rabattages sévères plus rapides plutôt que des élagages branche par branche qui exigent de se déplacer dans l'arbre, et donc requièrent plus de temps.

L'argument financier n'est pas le seul avancé : un exploitant forestier précise que « *pour élaguer, il faut savoir faire. C'est pas tout le monde qui sait élaguer* ». Disposer d'un certificat d'élagueur n'est pas la garantie d'un bon élagage : le châtaignier « *est un arbre qu'il faut connaître* » selon un élagueur de Castagniccia, qui a suivi un certificat de spécialisation similaire à celui suivi par les élagueurs professionnels du continent. Cependant, il explique surtout « *élaguer comme les vieux nous avaient appris* », plus qu'en se référant aux savoirs qui lui ont été transmis dans cette formation. Les producteurs les plus anciens observent qu'un châtaignier taillé « en totem » « *explose* », car le châtaignier a « *de la force* » selon une expression récurrente. En Orezza, les exploitants considèrent que la sève des arbres monte ou descend en fonction des phases de la lune et des saisons : la sève doit nécessairement trouver une issue dans l'arbre. Selon ces exploitants c'est tout le problème des élagages sévères : l'un d'entre eux explique que « *les arbres ont commencé à faire des rejets aux pieds. C'est tout ça qui a pris la force, l'arbre, il est mort. Parce que la sève, elle ne pouvait plus monter : pour quoi faire, il n'y avait plus rien en haut de toute façon ! Il faut élaguer à sève descendante, l'arbre il ne s'en aperçoit pas, mais après au moment où ça va monter, ça va monter où ? [...]* Il ne faut surtout pas faire une taille sévère sur un châtaignier par rapport à la force qu'il va faire. Parce que le châtaignier a un paquet de racines, un gros tronc, mais la sève il faut qu'elle monte, sinon l'arbre il explose » (Y., 7/07/20). Certains exploitants et élagueurs locaux recommandent donc d'élaguer non seulement « *à bois mort, quand la sève est dans les racines* » c'est-à-dire en hiver, mais aussi en tenant compte des cycles lunaires : le châtaignier, arbre à feuilles caduques, doit être élagué à lune décroissante. Certains types

nommés présentent des spécificités, comme le châtaignier *stoppia* : « *elle ne veut pas être taillée* » selon Y., se contentant d'être taillée par le poids de la neige qui casse ses branches.

La taille des châtaigniers met en opposition des savoirs locaux sur les arbres et des savoirs professionnels d'élagueurs continentaux. Pour reprendre les mots de Georges Dupré, « les savoirs ne flottent pas dans l'éther » (1991 : 22). On peut avancer que ce ne sont pas que des savoirs différents qui s'opposent, mais deux systèmes agricoles, voire des modes de relation différents à l'environnement. D'un côté un élagage rapide, qui serait orienté vers le profit, à la technique uniformisée, identique aussi bien pour les arbres du continent ou de plaine que ceux d'Orezza. De l'autre, une taille individualisée qui requiert de connaître le châtaignier, de prendre le temps de « *respecter les arbres* » comme le soulignent plusieurs exploitants, qui s'ancre dans les savoirs « *des anciens* ». Au-delà du cadre de l'élagage et des châtaigniers, il est fréquent pour les exploitants agricoles de mettre en opposition l'agriculture de montagne de la Castagniccia avec celle de la plaine. C'est surtout les zones de plaine qui ont bénéficié de la politique de développement agricole de la Corse, dans les années 1960 (Renucci, 1974). Pour certains Orezza, l'agriculture de plaine est associée à une agriculture moderne, une production intensive, l'usage de produits phytosanitaires, le rendement rapide. Elle est aussi liée au profit rapide et à la facilité : les terrains sont plats, les productions agricoles (agrumes, vigne) ont une forte valeur ajoutée, les aides agricoles seraient plus nombreuses. À l'inverse, l'agriculture de montagne est décrite comme difficile, éreintante, mais « authentique », car « traditionnelle » : elle est légitimée par son inscription dans la longue durée de l'histoire de l'île et par les difficultés qui lui sont inhérentes.

Même dans le cas d'élagages légers, beaucoup d'arbres sont morts. Certains exploitants supposent quelques fois la transmission des maladies, notamment celle du chancre, par l'absence de traitement des plaies d'élagage et *via* les chaînes de tronçonneuses non nettoyées.

2. Les savoirs locaux face aux maladies du châtaignier

Habitants, producteurs et techniciens sont unanimes : les châtaigniers sont malades. C'est d'ailleurs la première chose dont on parle quand on évoque les arbres, qui « *ont la maladie* », comme le disent régulièrement les habitants. Ce terme désigne le cynips, le micro-hyménoptère *Dryocosmus kuriphilus* originaire de Chine. Il est détecté en Haute-Corse en 2010 après avoir été introduit en Italie en 2002 et dans les Alpes Maritimes en 2007 (Fredon

Corse). Les femelles pondent dans les bourgeons en développement et forment des galles où se développent les larves qui éclosent. Ces galles abîment le système foliaire : l'arbre ne développe que de petites feuilles déformées ce qui entraîne une baisse de la fructification pouvant atteindre une diminution de la récolte de 80 %, voire dans certains cas causer la mort de l'arbre (Borowiec, Thaon et al., 2014). Après éclosion des larves, ces galles sèchent et sont des lieux d'infection par le chancre (Prospero & Forster, 2011). Le cynips a particulièrement marqué les habitants et les exploitants : il est à l'origine de plusieurs arrêts d'exploitation dans la vallée d'Orezza et a beaucoup étonné par sa rapidité de diffusion et ses conséquences. Il a bénéficié d'une grande couverture médiatique dans les médias locaux ; beaucoup d'habitants et d'exploitants reprennent les termes de « mouche » « guêpe » « ver » qui y circulent (Casanova, 2010, Kruslin, 2010, Volpajola, 2013, Benedetti, 2015). Cependant, certains habitants et exploitants sont devenus particulièrement connaisseurs sur le sujet. Le traitement engagé contre le cynips n'a pas engagé l'ensemble des exploitants. Il s'agit d'une initiative de la filière castanéicole (GRPTCMC et l'AOC Farine de châtaigne corse) qui rejoint le programme national de lutte contre le cynips. Le traitement se fait par lutte biologique : il consiste en l'introduction dans la vallée d'Orezza du parasitoïde du cynips, *Torymus sinensis*, un autre micro-hyménoptère chinois, qui pond ses œufs dans les galles du cynips (Borowiec, Thaon et al., 2014). Le protocole scientifique est sous la responsabilité de l'INRA Sophia Antipolis : la gestion des lâchers de torymus réclame une bonne connaissance du cycle de développement du cynips en lien avec le cycle végétatif des arbres. Le GRPTCMC a donc établi un protocole participatif de lâchers en partenariat avec la Chambre d'agriculture, incluant la formation d'observateurs locaux et de responsables de secteurs des zones de lâchers. Comme l'explique un technicien, tous n'étaient pas exploitants : « *dans chaque micro-région de Corse, on a formé des gens, des amoureux des châtaigniers. On leur a expliqué le cynips, le torymus, à quel moment il fallait lâcher, les stades biologiques du châtaignier, donc les stades D, E...* » (Folelli, 23/07/20). Ce ne sont donc que des volontaires qui ont suivi ces formations, qui s'expriment volontiers en des catégories scientifiques : même parmi les exploitants et ceux faisant figure de « savants », on hésite sur les noms des insectes, sur la compréhension du cycle de développement, sur la manière dont la lutte biologique fonctionne.

L'arrivée du cynips en Orezza est surtout marquée par une sensation d'insuffisance de l'implication des pouvoirs publics. Beaucoup d'exploitants jugent qu'ils auraient eu besoin d'une aide sanitaire bien plus importante. C'est une maladie qui vient de l'extérieur, dont ils

ne portent pas la responsabilité, mais qui s'est imposée à eux : certains accusent les pépiniéristes d'en être à l'origine. Ils auraient continué à importer des plants de châtaigniers d'Italie malgré l'émergence du cynips dans le Piémont. Le cynips est associé aux flux de mondialisation : au cours du travail de terrain réalisé en épidémie de Covid-19, les lapsus des informateurs entre « cynips » et « covid » auront été nombreux.

Plus que le cynips, omniprésent dans les discours de la plupart des habitants, les exploitants attribuent surtout la mort des arbres à deux autres maladies connues et anciennement implantées : l'encre et le chancre.

L'encre est une maladie racinaire causée par les deux oomycètes *Phytophthora cambivora* et *Phytophthora cinnamomi*. L'arbre infecté commence à perdre ses feuilles et à sécher à partir de la cime, jusqu'à sa mort qui peut avoir lieu en quelques années (Breisch, 1995). Elle fait son apparition en Corse dans les années 1880, possiblement originaire d'Italie, et reste particulièrement active jusque dans les années 1950 où trois foyers d'encre sont encore présents en Castagniccia (Pitte, 1986). Il n'existe pas de traitement curatif, cependant les châtaigniers japonais (*Castanea crenata*) et chinois (*Castanea mollissima*) sont relativement résistants à cette maladie : des hybrides avec *Castanea sativa* sont mis en place par l'INRA dans les années 1970 et sont utilisés comme porte-greffes résistants à l'encre (Breisch, 1995). En Orezza, ces châtaigniers hybrides sont peu présents : il y a de nombreuses incompatibilités entre porte-greffes hybrides et variétés locales de greffons, selon les techniciens de la Chambre d'agriculture. Par ailleurs, l'AOP « Farine de châtaigne corse » interdit l'usage de fruits provenant d'autres espèces de châtaigniers que *C. sativa*. Il y a également une certaine réticence des exploitants à incorporer ces variétés dans leurs châtaigneraies ; plusieurs se souviennent des quelques « châtaigniers japonais » plantés dans les années 1950-1970 en raison de leur résistance à l'encre. Un exploitant d'une cinquantaine d'années dont l'activité est une continuité familiale raconte que « les variétés hybrides et les japonais, ils en avaient plantés il y a quelques années. Je n'ai pas connu, mais ils les ont coupés après. Alors oui, ça vient avant, [les variétés hybrides sont plus précoces que celles d'Orezza] mais nous, on s'est pas fiés à ces trucs-là » (Y., 7/07/20). Ajoutant à la méfiance, certains supposent que ces châtaigniers étrangers sont à l'origine des maladies. Cette supposition est présente dans une partie des discours d'habitants : les maladies des châtaigniers viennent d'ailleurs – sans que l'on ne sache toujours dire d'où.

La maladie de l'encre n'est donc pas nouvelle en Orezza : les exploitants disent « *qu'il y en a toujours eu* », et quelques rares habitants rapportent que leurs parents coupaient et enlevaient les souches des arbres atteints. Cependant le nombre d'arbres atteints augmente depuis plusieurs années : certains exploitants pensent au changement climatique, d'autres que la saleté des parcelles serait vecteur de maladies et quelques-uns enfin pointent du doigt les porcs fouisseurs qui transmettent l'encre d'arbres en arbres. Malgré ces explications, les exploitants sont désemparés, voire désespérés, face à des arbres « *qui se sèchent les uns après les autres en ligne* ». Tous les exploitants font le même constat : « *il n'y a rien à faire* » contre l'encre. Certains s'en remettent néanmoins aux recherches scientifiques diffusées par la Chambre d'agriculture : l'INRA et le CTIFL ont mis en place un programme national de recherche sur les individus *Castanea sativa* qui présenteraient une résistance à l'encre, afin de les sélectionner comme porte-greffe. Comme l'explique I., producteur :

« *Chez moi, j'en ai perdu une vingtaine, ils ont l'encre, il y a de plus en plus d'arbres qui l'ont. [...] Pour l'instant, c'est le pire l'encre ! Parce que le chancre, ils ont sorti une espèce de produit. Mais l'encre, vous regardez, l'arbre il est magnifique ! Vous revenez, les feuilles ne repoussent plus, il se sèche... c'est terrible. J'en ai perdu une vingtaine, c'est important ! C'est terrible de perdre des arbres tous les ans.* » (15/07/2020)

L'autre maladie qui touche les châtaigniers d'Orezza est le chancre de l'écorce causée par un ascomycète, *Cryphonectria parasitica*. À l'inverse de l'encre, le chancre touche les parties aériennes de l'arbre. Il est repérable par les boursouflures rougeâtres qu'il cause sur l'écorce et par les branches sèches localisées, la sève ne circulant généralement plus au-dessus du point d'infection. *C. parasitica* est originaire d'Asie : détecté aux États-Unis en 1904, il arrive en France via des plants infectés en 1956 et est détecté en Castagniccia en 1970 (Pitte, 1986, Pavie, 2008). Un traitement en lutte biologique existe : il s'agit de rendre les chancres bénins en leur inoculant une souche hypovirulente de *C. parasitica*, sous la forme d'une pâte à étaler autour du chancre. Cette hypovirulence se transmet aux autres chancres de l'arbre, par propagation des spores (conidies) (Rigling, Schutz-Bryner et al., 2014). En France, le traitement a été développé par l'INRA et est distribué en Orezza par le GRPTCMC, principalement aux exploitants qui en sont membres. S'il est techniquement réalisable par les exploitants, beaucoup d'entre eux s'en remettent cependant soit aux techniciens de la Chambre, soit ne le font pas, ce qui ne manque pas d'agacer ces derniers : le traitement est facile à réaliser, pourquoi ne pas le faire ? De l'avis des exploitants, le chancre avait régressé, mais depuis quelques années certains en observaient une recrudescence qu'ils n'arrivaient pas

à expliquer : la réponse vient de la Chambre d'agriculture, qui met en lien multiplication de chancres et galles de cynips. Beaucoup constatent l'échec désormais systématique des tentatives de greffe : inévitablement, « *le chancre s'y met et la greffe, elle crève* » sans comprendre les raisons de ce nouveau développement du chancre (C., 17/07/20).

Les maladies du châtaignier pourraient bénéficier d'une analyse plus approfondie, mais l'analyse des dispositifs sanitaires et la gestion du malheur ne sont pas les sujets principaux de ce mémoire. Ce qui surprend au premier abord, c'est la récurrence avec laquelle les exploitants affirment que les arbres sont malades, alors qu'il n'existe pas de traitements locaux. Toutes les solutions proposées découlent d'une expertise scientifique diffusée par la Chambre d'agriculture et le GRPTCMC. Beaucoup d'exploitants s'avouent dépassés par des maladies qu'ils connaissaient, mais qui n'évoluent plus comme avant (l'encre qui se répand plus rapidement, le chancre plus virulent), et par de nouvelles (le cynips). Face à des maladies qui s'accumulent, les exploitants professionnels s'en remettent généralement à la science agronomique ; il y a une certaine forme de dépendance locale à cette expertise. La gestion des maladies n'est pas une opposition entre des savoirs « locaux » qui seraient le propre des exploitants, et des savoirs « scientifiques » qui seraient ceux des techniciens. Cependant, il n'y a pas non plus une appropriation des savoirs scientifiques par l'ensemble des exploitants. Les solutions techniques apportées par la Chambre ne sont pas vraiment appropriées par eux : beaucoup peinent à expliquer le fonctionnement du traitement contre le chancre, ou la manière dont fonctionne la lutte biologique contre le cynips. Il y a des différences notables de compréhension et de modes d'explication des maladies selon que les exploitants entretiennent des liens réguliers ou non avec la Chambre d'agriculture.

Bien que les exploitants s'avouent dépassés par les maladies, ils n'adoptent cependant pas en bloc toutes les solutions proposées par la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, la question des châtaigniers hybrides qui auraient permis de contourner la maladie de l'encre ne se pose plus pour les techniciens de la Chambre, car l'AOP en a strictement refusé l'usage. De plus, de nombreux producteurs hors AOP ne veulent pas entendre parler de châtaigniers étrangers. Crispation locale traditionnelle contre une agriculture globale plus modernisée ? Les techniciens de la Chambre acceptent, mais à demi-mots avouent ne pas comprendre ce refus de l'AOP autour des châtaigniers hybrides résistants, alors qu'un programme de recherche existait en Corse dans les années 1990. Il faut replacer l'AOP dans une démarche de reconnaissance d'un produit identitaire qui se base essentiellement sur l'aspect traditionnel de la farine (Pesteil, 2001a). Ce refus des variétés hybrides et des châtaigniers japonais, présentés

comme des solutions scientifiques modernes, n'est pas sans évoquer le cas du maïs hybride introduit sans succès dans le pays basque au cours des années 1960. Les paysans se sentaient dépossédés de leurs moyens de production, et l'adoption d'une nouvelle variété ne faisait pas sens : la variété locale correspondait déjà à leurs besoins, et s'inscrivait dans un corpus de savoir-faire justifiés par un ensemble de normes et de valeurs (Mendras, 1967).

Avouer son impuissance face aux maladies du châtaignier ne revient pas automatiquement à aller chercher conseil auprès des techniciens : certains exploitants expliquent que c'est tout simplement la fin des châtaigniers et qu'il n'y a rien à y faire, que les maladies n'appellent pas nécessairement à une réponse. Prudemment, on peut tenter de comprendre cette absence apparente de gestion des maladies comme étant déjà un mode de gestion en lui-même : dans les mémoires d'exploitants et d'habitants il ressort qu'il n'a jamais été question de traiter les maladies, mais plutôt de les contourner. Comme indiqué dans la première partie de ce mémoire, l'action sur les arbres adultes est minimale. Ainsi, le « *mildiou* » sur les feuilles que décrivent certains exploitants cause la chute prématurée des feuilles et des châtaignes en août¹⁵. Cependant, et selon eux, il était toujours possible de composer avec sa présence en allant ramasser les châtaignes des arbres non touchés : la récolte de l'année sera moins importante, mais la diversité des types nommés et le morcellement des parcelles dans la vallée permettent de conjuguer diversité de sensibilité aux pathogènes et diversité de conditions météorologiques. Elles garantissent ensemble une récolte minimale de châtaignes. Il faut aussi noter que beaucoup d'exploitants s'offusquent aux mots « traitement » ou « traiter » qu'ils associent aux produits chimiques phytosanitaires et à l'agriculture intensive de plaine, qui constitue pour beaucoup un modèle agricole repoussoir. Sans invoquer un passé « âge d'or » on peut supposer que ce mode de gestion pouvait fonctionner quand les châtaigniers étaient plus jeunes et entretenus, les années sèches moins fréquentes, l'encre moins répandue et le cynips absent.

En Orezza, les habitants et certains exploitants reprennent couramment le discours du délitement d'un ensemble de savoirs traditionnels qui expliquerait en partie la situation actuelle des arbres : on ne sait plus faire car on a tout perdu, alors que « *les vieux ils ne se trompaient pas, ils savaient* » déplore I., exploitant. Georges Dupré précise que « L'argument le plus souvent avancé pour louer sans réserve les mérites des savoirs des sociétés paysannes est qu'ils résultent d'une longue expérience du milieu et qu'ils représentent une adaptation

¹⁵ Il est possible que le « *mildiou* » soit la septoriose des feuilles, ou peut-être la mosaïque du châtaignier (Breisch, 1995).

parfaitement adéquate à leur environnement. C'est oublier qu'il est des sociétés qui ne sont pas, ou plus, ou pas encore, adaptées à leur environnement » (1991 : 19). Mobiliser le discours de savoirs « traditionnels » passés, qui ont été oubliés mais qui auraient été capables de répondre aux problèmes présents, s'apparente à une réinterprétation contemporaine d'un passé perçu dans une certaine mesure comme un « âge d'or ».

II- La farine, un produit qui concentre toutes les attentions

a) Le fruit qui cache la forêt. Du déséquilibre châtaignes/châtaigniers

Depuis la réorganisation de la structure de la filière farine de châtaigne corse dans les années 1980, Geneviève Michon y observe un « désinvestissement sur les structures biologiques, dû en partie à un investissement accru sur le produit » (Michon, Simenel et al., 2012 : 11). Cette situation est aussi celle de la vallée d'Orezza aujourd'hui : la farine, et par extension la châtaigne, invisibilisent les châtaigniers dans les discours tenus sur les savoirs et les pratiques, particulièrement ceux liés à l'agrobiodiversité.

Comme indiqué dans la première partie de ce mémoire, les Orezzinchi font la différence entre les châtaigniers non greffés (*castagnu bastardu*) et les châtaigniers greffés (*castagnu leghjittimù*, *castagnu insitadu*). Quelques variétés de châtaignes corses ont été décrites morphologiquement par Carlotti (1936), puis identifiées et référencées par Vincensini et Casabianca (1981) qui dénombrent quarante-sept variétés pour l'ensemble de la Corse, dont huit se retrouvent dans la vallée d'Orezza. On utilisera ici le terme de « type nommé » plutôt que de « variété » ou de « cultivar » pour ne pas préjuger de ce que désigne ces noms locaux : Vincensini et Casabianca présupposent déjà en 1981 que « certaines sont des *populations* et non des clones » (1981 : 6). D'ailleurs, les informateurs les plus âgés n'utilisent pas le terme de variété mais parlent plutôt de qualité.

À chaque type nommé de châtaignier est associée la châtaigne qui porte le même nom, mais au féminin : un châtaignier *pianellu* produit une châtaigne *pianella*, un châtaignier *pallainu* produit une châtaigne *pallaina*. Dans tous les villages d'Orezza, plusieurs types nommés sont complantés, excepté dans le village de Campana où les habitants précisent qu'il n'y a que des *campanesi*. Les types nommés indiqués par les habitants aujourd'hui correspondent en partie aux variétés relevées par Casanova (1998) dans les réponses des villages au questionnaire de l'an X.

Commune	Types nommés de châtaigniers indiqués comme étant présents sur le territoire de la commune
Campana	<i>campanese</i>
Carcheto – Brustico	<i>campanese, ghjentile, rossula</i>
Carpineto	<i>campanese, ghjentile, pianellu, tunato, morianinca, stoppia</i>
Nocario	<i>campanese, ghjentile, tighjulana</i>
Monacia – d'Orezza	<i>campanese, ghjentile, pianellu, tunato, pallainu, morianinca, stoppia, <u>pulidena</u></i>
Parata	<i>campanese, ghjentile, pianellu, tunato, <u>manieraccha</u></i>
Piazzole	<i>campanese, ghjentile, pianellu, tunato, pallainu, stoppia</i>
Piedicroce	<i>campanese, ghjentile</i>
Piedipartino	<i>campanese, ghjentile</i>
Pie – d'Orezza	<i>campanese, ghjentile</i>
Rapaggio	<i>campanese, ghjentile, pianellu, tunato, pallainu, morianinca, stoppia, <u>u seddu leccia</u></i>
Stazzona	<i>campanese, ghjentile</i>
Valle – d'Orezza	<i>campanese, ghjentile, pianellu, tunato, pallainu, morianinca, stoppia, <u>u seddu leccia</u></i>
Verdèse	<i>campanese, ghjentile</i>

Figure 14 : tableau présentant les types nommés de châtaigniers par communes de la vallée d'Orezza. Les noms soulignés sont les types nommés qui ne se retrouvent pas dans la littérature. Données issues d'entretiens. © Doria Bellache.

Ces analyses sont à prendre avec la prudence qu'implique un travail basé sur la mémoire des informateurs : la connaissance des types nommés est extrêmement variable selon les habitants et exploitants. Beaucoup n'en connaissent qu'un ou deux alors que certains (les plus âgés, ceux ayant toujours vécu dans la vallée) peuvent en nommer dix. Dans les villages qui possèdent les plus hautes diversités plantées, les habitants connaissent le plus de « variétés ».

Au fil de la recherche d'échantillons à collecter, de nouveaux noms de types nommés étaient donnés par certains informateurs. À Nocario, un exploitant réfute que l'appellation « *tunato* » corresponde à un type nommé : *tunato* serait un adjectif qui désigne le châtaignier touché par la foudre. Cependant dans les autres villages de la vallée, *tunato* est bien considéré comme un type nommé. Un producteur de Valle-d'Orezza, où les châtaigniers *tunato* sont présents, explique cette différence par l'étymologie : « *quelque chose qui devient tunato, c'est quelque* ».

chose que personne ne touche. Tunato, on dirait que ça a été foudroyé par la foudre, et ça personne n'y touche. Et la châtaigne tunata, c'est vraiment celle que les animaux mangent en dernier, ils n'y touchent pas avant » (8/09/20). Trois informateurs distinguent le type qu'ils nomment « *u seddu leccia* », qu'un autre producteur de Valle-d'Orezza précise comme étant également appelé « *tunarecchia* ». Rares sont les Orezzaichi à connaître ces deux noms en dehors de ces trois informateurs, et un quatrième qui le connaît en réfute l'existence comme type nommé. Selon lui, *u seddu leccia* est simplement un autre nom pour désigner les châtaigniers *tunato*. Enfin, il y a des types nommés qui ne sont connus que d'un unique informateur : un habitant de Piazzole indique la présence de châtaigniers *manieraccha* à Parata, tandis qu'à Monacia-d'Orezza un informateur affirme qu'il existe des châtaigniers nommés *a pulidena*. Les Orezzaichi auraient-ils oubliés les noms de certains châtaigniers ? C'est ce que laisse penser l'un des deux derniers informateurs : « *a pulidena, il n'y a pas grand monde qui connaît. C'est un vieux berger qui me les avait montrés. Mais aujourd'hui, je ne saurai plus les retrouver. Déjà, les reconnaître sur place, je ne saurai plus, et en plus... ils sont perdus dans le maquis maintenant* » (H., Monacia-d'Orezza, 8/09/20).

En dehors des types nommés connus de la majorité des informateurs et identifiés dans la maigre littérature existante comme étant des variétés, d'autres types nommés existent donc : la connaissance de leur nom est issue d'une transmission verticale orale. Les exploitants qui se réfèrent à la liste des variétés autorisées inscrites dans le cahier de charge de l'AOP sont rares, les savoirs liés aux noms des châtaigniers sont essentiellement oraux et non institutionnalisés. Ils sont très liés à la production de farine ; ce sont surtout les châtaignes reconnues comme les meilleures pour la farine (les plus sucrées et plus faciles à décortiquer) que les habitants connaissent : *campanese* et *ghjentele*.

Cependant, énumérer les types nommés de châtaignes n'est pas nommer les châtaigniers individuellement : les informateurs capables de reconnaître *in situ* le type nommé d'un arbre sont très rares. Collecter des échantillons de châtaignier en période estivale revient souvent à la réponse suivante, donnée par Z., exploitant à Nocario : « *mais moi, je ne connais pas les arbres ! Vous me montrez la châtaigne, là par contre je sais vous dire* ». « Ne pas connaître les arbres » est une expression récurrente : pour la grande majorité des Orezzaichi, tous les châtaigniers se ressemblent. Seuls quelques informateurs savent que les châtaigniers présentent des caractéristiques différentes selon le type nommé considéré : il est possible de le reconnaître en observant l'écorce, le port et surtout les feuilles (taille, forme, densité de feuillage) qui sont chacun caractéristiques d'un type nommé. La méconnaissance de ces

critères propres à la reconnaissance des arbres contraste avec la connaissance très fine des châtaignes de la part d'une large majorité des informateurs : habitants et exploitants savent très bien reconnaître les châtaignes en les observant (taille, forme, couleur) et en connaissent les caractéristiques propres à chaque type (goût, capacité d'épluchage).

Connaître les arbres recouvre des réalités différentes. Il y a ceux connaissant ces critères de différenciation, mais aussi ceux qui connaissent les types nommés des arbres par cœur, pour deux raisons. La première parce que les noms leur ont été indiqués par « *les vieux* », qui eux savaient reconnaître les arbres : c'est souvent le cas d'exploitants qui exploitent, *via* des baux ou des prêts, des parcelles ne leur appartenant pas et où ils n'ont jamais récolté de châtaignes. La deuxième est la conséquence du ramassage : c'est l'association de la châtaigne ramassée, qu'on reconnaît, à l'arbre. C'est surtout parce qu'on a ramassé des châtaignes *tighjulana* sous un arbre qu'on saura qu'il est *tighjulana*. S'ensuit une mémorisation des types nommés de châtaigniers, mais qui passe toujours par les châtaignes. Beaucoup d'exploitants s'attachent plus à l'observation du fruit qu'à celle de l'arbre ; après plusieurs années sans récolte certains avouent être incapables de reconnaître individuellement leurs châtaigniers et avoir oublié. Il est donc rare de savoir reconnaître les arbres : ceux qui le peuvent sont désignés par les habitants et exploitants comme des « *savants* » qui ont « *la pratique des châtaigniers* ». Ces « *savants* » ont conscience que leur savoir est désormais rare ; ils s'en inquiètent, mais cette raréfaction montre aussi un lien entre savoir et identité (Adell, 2011). Posséder cette connaissance permet d'affirmer son identité en tant qu'habitant qui « *a vraiment vécu au village* » ou qu'exploitant ancien qui assure la continuité d'une activité familiale : connaître ses arbres fait la différence entre eux et ceux qui « *débarquent* », selon les mots d'un exploitant dont l'exploitation est une continuité familiale, dans l'activité.

Pour beaucoup d'exploitants, les arbres sont donc relégués en arrière plan : l'essentiel des pratiques se concentrent donc surtout autour du fruit et de son produit principal, la farine.

b) Une farine « traditionnelle ». Tensions entre *usu anticu* et modernité

Philippe Pesteil (2001a) l'a bien identifié : la farine de châtaigne corse est un produit qui présente une forte dimension identitaire, basée sur la notion d'une activité traditionnelle. En Orezza, cette chaîne de production a été modernisée et mécanisée dans les années 1970-1980 avec l'entrée dans une économie de marché. La filière de production s'oriente vers une transformation plus rapide nécessitant une main-d'œuvre moins importante (Auclair & Michon, 2009). La production de la farine suit la chaîne opératoire suivante :

- Récolte : à la main ou au filet. Les parcelles récoltées sont celles accessibles par la route ou par création de pistes permettant aux véhicules de transporter la récolte au lieu de séchage.
- Séchage : réalisé dans un séchoir à claies (en bois ou métalliques) au feu de bois de châtaignier ou dans un séchoir à air pulsé. Il s'agit d'enlever aux châtaignes le maximum d'humidité.
- Battage : réalisé depuis les années 1970 grâce à des batteuses à moteur, l'étape permet d'enlever la première peau des châtaignes et le plus de tan possible.
- Tri manuel : il s'agit de rejeter les châtaignes abîmées (pourriture) et de retirer le tan qui serait resté sur le fruit.
- Passage au four : cette étape n'est pas réalisée par l'ensemble des exploitants. Il s'agit de passer les châtaignes sèches et triées au four afin de s'assurer de leur dureté pour la mouture, mais aussi de donner un goût davantage biscuité à la farine.
- Mouture au moulin à moteur : dans les années 1970-1980, les moulins ont été électrifiés. Les meules en granit des anciens moulins de rivières ont été remontées dans les villages, tandis que de nouveaux moulins ont été construits à proximité des habitations. Les châtaignes sèches sont apportées au meunier par l'exploitant. En Orezza, certains meuniers demandent à être rémunérés en farine (généralement 10 % de la farine produite) ou en numéraire. La farine est obligatoire vendue sous vide en AOP.

Si l'on pourrait identifier une transformation que les informateurs revendiquent comme « traditionnelle » (la plus proche de ce qui se faisait, selon eux, « *dans les temps* ») et une transformation « moderne » (la plus mécanisée) la grande majorité des exploitants hybrident des éléments de l'un et de l'autre. Cela donne lieu à une pluralité de pratiques de transformation liées aux capacités d'innovation personnelle des exploitants. L'expérience, dans les deux sens du mot, est valorisée : les exploitants capitalisent sur leur expérience et continuent

d'expérimenter de nouvelles méthodes de séchage ou de tri. Un ancien exploitant de la vallée ayant commencé à moderniser en premier l'ensemble de

sa chaîne de production dans les années 1970 est souvent désigné avec respect comme « *un précurseur* ». Habitants et exploitants se moquent parfois de ceux qui s'arcboutent à récolter et transformer à *l'usu anticu*, alors qu'il existe désormais d'autres méthodes. Les innovations techniques sont valorisées, mais doivent rester dans les limites de « l'acceptable ». L'exemple clivant est celui du séchage des châtaignes : le séchage traditionnel se fait dans les *rataghji* (sing. *rataghju*), séchoirs où les châtaignes sont disposées sur des claies en bois. Le séchage doit durer environ vingt-et-un jours grâce à un feu de bois de châtaignier entretenu, il y a quelques décennies encore, dans le *fucone*, foyer placé au sol, et depuis dans des braseros fermés.

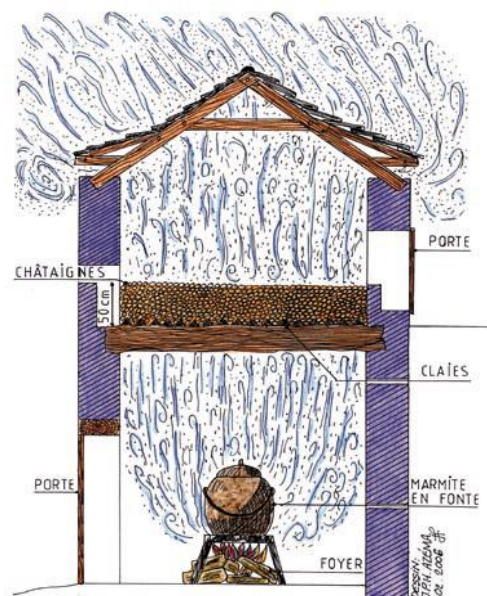


Figure 15 : coupe schématique d'un séchoir traditionnel à châtaignes en activité. © JPH. Azéma. Source : Azéma, 2009.



Figure 16 : séchoir à châtaignes à Carcheto. Les séchoirs pouvaient être des bâtiments individualisés, ou être intégrés dans les maisons. (Carcheto, 24/06/2020) © Doria Bellache.



Figure 17 : étage supérieur d'un séchoir. Sur le mur de gauche, trois fenêtres permettent de contrôler les courants d'air. Sur le mur de droite, une porte permet de déposer les châtaignes sur les claies. (Nocario, 15/06/2020)© Doria Bellache.

Les châtaignes sur la claie doivent être retournées environ tous les trois jours. Sécher les châtaignes dans un *rataghju* « *ça ne s'improvise pas* » selon les exploitants : l'étape demande un ajustement de l'intensité du feu, une maîtrise des courants d'air, une certaine méthode pour retourner les châtaignes, le tout pour les faire sécher uniformément et surtout totalement. Tous les exploitants le disent, c'est une étape difficile.

Les séchoirs à air pulsé, fonctionnant au gaz ou au fioul, ont été adoptés par certains exploitants dans les années 1970 : ils permettent un séchage rapide, entre trois et six jours. Aujourd'hui encore, ces séchoirs sont un sujet de doutes : certains Orezzainghi jugent qu'avec les séchoirs à air pulsé « *le ver* » reste dans le fruit et donc se retrouve dans la farine ; d'autres attribuent le goût spécifique de la farine de châtaigne à la fumée de bois de châtaignier – alors



Figure 18 : séchoir à air pulsé, fonctionnant au gaz. (Ficaja, 1/07/2020) © Doria Bellache.

que les exploitants insistent que dans un *rataghju*, c'est bien l'air chaud qui sèche les fruits et surtout pas la fumée qui donnerait un goût désagréable au produit. L'attachement au séchage au feu de bois de la part de certains consommateurs est à lier avec une représentation du goût authentique de la farine comme résultant d'un processus légitimé par la tradition (Pesteil, 2001a). Parmi les exploitants, la technique de séchage n'est pas réellement un élément clivant. C'est plutôt la quantité de travail et les efforts fournis qui déterminent pour eux la qualité du

produit. On conspue l'argent facile, le travail mal fait, ceux qui veulent faire du chiffre sans chercher la qualité du produit : un exploitant qui utilise un séchoir à air pulsé, mais qui maintient une excellente qualité de farine grâce à un important effort de sa part (en ne transformant que des châtaignes issues d'arbres greffés, en effectuant un tri strict et en retirant minutieusement à la main le tan des châtaignes) sera toujours considéré comme faisant de la bonne farine. Le point commun entre exploitants et consommateurs est que le lien entre tradition et modernité réside surtout dans le goût de la farine. Tout l'enjeu est de reproduire, avec des moyens mécanisés, une farine qui a le goût de l'ancien. La validation de son travail, pour beaucoup d'exploitants, même pour ceux annonçant « *que les vieux, ils n'ont pas toujours raison* », consiste à faire goûter sa farine par des personnes âgées et espérer qu'elles lui trouvent le même goût que la farine de leur jeunesse. Dans ce cas, la farine est considérée comme indiscutablement bonne.

La modernisation de la transformation du produit contraste avec l'impossible modernisation des châtaigneraies d'Orezza : la grande majorité des terrains sont trop pentus, accidentés et peu accessibles pour pouvoir être mécanisés. La récolte à l'aspirateur relié à un tracteur n'y est pas possible, l'irrigation des arbres au goutte-à-goutte serait complexe¹⁶. L'entretien des arbres à la débroussailleuse et la récolte au filet apparaissent pour beaucoup d'exploitants comme le maximum de la modernisation possible. Faire plus serait pourtant souhaité. V., qui préfère utiliser la débroussailleuse pour nettoyer les terrains, tandis que son père continue de couper à la serpe, soupire : « *déjà qu'on n'est pas en avance ici. On ne va pas revenir au Moyen Âge non plus* » (23/08/20). Beaucoup ont la sensation d'être en retard par rapport à la castanéiculture du continent, notamment ardéchoise.

¹⁶ L'irrigation des châtaigniers par système d'irrigation fixe est pour l'instant interdite dans le cahier de charges de l'AOP. Cependant, beaucoup d'exploitants alertent désormais quant à la nécessité d'irriguer les arbres, car les années sèches seraient de plus en plus fréquentes.

III- Du savoir castanéicole

a) « *Des cueilleurs, pas des arboriculteurs* ». Qui sont les exploitants d'Orezza ?

La question des savoirs castanéicoles et la difficulté à s'en saisir en Orezza oblige à une réflexion sur les profils des interlocuteurs.

Avant les années 1960, le travail était collectif et familial ; désormais cette activité est surtout le fait d'hommes qui travaillent seuls¹⁷. Ils n'ont pas nécessairement hérité d'une activité castanéicole familiale ou de châtaigniers familiaux, et n'ont pas toujours habité la vallée d'Orezza : l'« émigration à attaches » (Lenclud, 2012 : 11) engendre en Orezza comme ailleurs en Corse des absences temporaires de parfois quarante ans. La majorité des informateurs est partie vers les villes ou le continent au début de l'âge adulte, pour ne revenir dans la vallée qu'après plusieurs années. L'émigration et le changement de régime économique ont provoqué une interruption de la production familiale de farine ; seuls les exploitants du village de Valle-d'Orezza perpétuent sans rupture une activité familiale.

Les profils des producteurs de farine sont pluriels. Le terme même de « castanéiculteur » est malaisé : il est peu utilisé voire inconnu des informateurs. Il suppose par ailleurs une fausse homogénéité derrière la professionnalisation récente de l'activité. En 2001, Philippe Pesteil notait déjà pour l'ensemble de la filière que « la production castanéicole avec l'ensemble de ses dérivés est difficile à cerner avec précision. On ne peut la réduire aux seuls exploitants agricoles en activité ayant déclaré cette spécialisation » (2001a : 12). Il est possible de tenter une typologie, basée sur la propriété foncière castanéicole et la maîtrise des moyens de production de farine, afin de rendre compte de la situation actuelle dans la vallée d'Orezza :

- **Producteurs meuniers** : déclarés comme castanéiculteurs, la production de farine constitue un revenu professionnel. Ils disposent de châtaigniers familiaux en propriété ainsi que d'autres châtaigniers (parcelles en location, prêts). Ils maîtrisent l'ensemble des éléments de la production de farine (séchoir, batteuse, moulin). Également meuniers, ils transforment les châtaignes d'autres producteurs. Ce sont les seuls qui ont assuré sans rupture une activité castanéicole familiale.
- **Producteurs sans terre et sans moulin** : déclarés comme castanéiculteurs, la production de farine est également un revenu professionnel. Ils ne disposent pas de châtaigniers familiaux dans la vallée ou trop peu pour assurer une production rentable,

¹⁷ Seules deux femmes productrices de farine dans la vallée d'Orezza ont été rencontrées.

et sont généralement dépendants des locations et prêts de parcelles de châtaigniers. Ils disposent de séchoirs et batteuses mais la transformation en farine est assurée par un meunier.

- **Producteurs récolteurs** : proches de la catégorie précédente, mais avec une maîtrise moins importante de la chaîne de production ; ils sont tributaires des prêts de matériels, notamment des séchoirs et parfois des batteuses. Il s'agit de producteurs qui n'ont pas d'assise familiale dans la vallée, et qui n'y ont aucune ou peu de propriété foncière : ils ne disposent pas des moyens de transformation situés sur les lieux des châtaigniers qu'ils récoltent.
- **Producteurs familiaux** : non déclarés, il s'agit d'individus qui disposent de châtaigniers et des moyens de transformation familiaux. Ils perpétuent une activité familiale autrefois importante. Ils sont à l'origine d'une petite production de farine, essentiellement écoulée dans le réseau familial et amical.
- **Les apporteurs** : il s'agit de propriétaires de châtaigneraies qui les entretiennent annuellement pour en ramasser les châtaignes et les revendre fraîches au kilogramme à des producteurs meuniers, parfois hors de la vallée d'Orezza. La vente des châtaignes est un complément de revenus.

Il faut noter que les producteurs professionnels, ici entendus comme vivant du revenu de cette activité, sont généralement des doubles actifs, soit du secteur agricole (élevage et castanéiculture) soit d'un autre secteur, l'instabilité de la production de châtaignes ne rendant pas possible une mono-activité.

S'il est difficile de parler encore de collectif de travail et pas vraiment possible de parler de salariat, la question de la main-d'œuvre extérieure se pose. La période de récolte des châtaignes nécessite une main d'œuvre plus importante que le reste de l'année. Elle met en évidence la difficile délégation du travail à qui ne fait pas partie du cercle familial ou amical. Chez ceux qui récoltent à la main il est courant, dans la vallée d'Orezza et les vallées voisines, de faire appel à des ramasseurs payés au kilogramme de châtaignes ramassées (de 1 à 1,20 €/kg en fonction des exploitants). Jusque dans les années 1950, il n'y avait que les très grands propriétaires de châtaigniers en Orezza qui faisaient récolter leurs châtaignes par des ramasseuses venues de la région voisine de Balagne. Elles étaient logées sur place, nourries, et payées en farine de châtaigne. Désormais, les ramasseurs sont surtout des hommes – même s'il y a quelques femmes qui sont, là encore, louées pour leur rapidité – rarement corses : il s'agit le plus souvent de « *Continentaux* » et d'autres, désignés sous les noms génériques

« *d'Arabes* » et de « *Roumains* », qui sont des ramasseurs saisonniers de nationalité marocaine, polonaise ou roumaine. Le sujet des ramasseurs tend à être éludé dans les discussions. Il entraîne des discours immédiats de justification chez les exploitants qui font appel à des ramasseurs, surtout s'ils sont étrangers. Les exploitants qui récoltent eux-mêmes et les non exploitants émettent de vives critiques : ils n'hésitent pas à qualifier de « *fainéant* » celui qui fait appel à des ramasseurs ou ne débroussaille pas ses terrains lui-même. La difficulté du travail est souvent mise en avant par les exploitants comme un facteur bloquant le développement de leur activité. Cependant, ils la mobilisent également comme un élément de valorisation et de légitimation de leur travail.

La pluralité des profils d'exploitants implique un rapport particulier aux arbres : beaucoup rechignent à effectuer des replantations et des greffes alors que les parcelles ne leur appartiennent pas. Par ailleurs, comme indiqué plus haut à propos de la modernisation de la filière, l'accent a surtout été mis sur la transformation en farine. Au cours du travail de terrain, j'entendais régulièrement d'habitants mais aussi d'exploitants « *moi, je ne suis pas compétent* » sur les questions liées aux arbres. Les savoirs castanéicoles ne sont pas partagés par toute la société : certains informateurs qui font partie de la première catégorie de la typologie sont régulièrement désignés comme faisant figure de « *savant* ». Ce sont les exploitants dont l'activité est une continuité familiale, qui ont appris avec leurs parents et qui n'ont « *jamais quitté la vallée* » comme le précisent les interlocuteurs me redirigeant vers eux. Tous les exploitants professionnels ne sont donc pas des « *savants* » : certains s'avouent parfois moins compétents que des non exploitants. Conséquence du passage d'une économie de subsistance familiale à une filière qui se professionnalise, le savoir est parfois du côté de ceux qui n'ont jamais fait de la castanéiculture leur activité professionnelle, auprès desquels certains exploitants formés dans des lycées agricoles admettent avoir le plus appris. La professionnalisation n'est pas garante de l'acquisition de savoirs qui supporteraient mal une formalisation.

b) « *Nous, on ne transmet plus rien* ». Élaboration et transmission des savoirs castanéicoles

La transmission du savoir était intrafamiliale et, comme dans d'autres sociétés rurales, se faisait en même temps que le travail : « le savoir ne se transmet pas ; il n'apparaît que comme bénéfice secondaire de la transmission du travail » (Delbos & Jorion, 1990 : 6)¹⁸. Les changements démographiques qui s'accroissent dans les années 1960 provoquent une rupture de cet apprentissage, qui s'illustre plus largement dans l'apprentissage des savoirs agricoles ; parmi les habitants, la variabilité de la connaissance et de la mobilisation des phases lunaires dans les jardins en est un exemple.

Les savoirs castanéicoles et sylvicoles n'ont pas d'existence en tant que tel : ils ne s'apprennent qu'en situation. Ils sont incarnés dans des pratiques castanéicoles et des pratiques de l'espace des châtaigneraies : pour bien connaître les arbres, il faut être « *sous les châtaigniers* » et « *avoir la pratique du châtaignier* » comme le répètent régulièrement les exploitants et habitants. Ce sont des savoirs qui ne sont pas théorisés en un corpus stable et unique : « *ce n'est pas dans les livres que vous allez apprendre ça* » déclare un exploitant forestier. Aujourd'hui, le problème de la transmission est double. D'un côté peu de gens sont encore en capacité de transmettre : les « *savants* » d'aujourd'hui reconnaissent qu'ils n'ont rien à voir avec les « *savants* » d'hier. De l'autre côté, il y a peu de gens à qui transmettre : la population est vieillissante, peu d'exploitations seront donc reprises. Par ailleurs, les nouvelles installations ne sont pas encouragées en raison du cynips : les informateurs expliquent que le lycée agricole de Borgo-Marana a pour le moment stoppé les formations en castanéiculture.

Pour pallier à cette apparente rupture de la transmission, de nouveaux acteurs de production et de transmission de savoirs sont apparus. La Chambre d'agriculture de Haute-Corse ainsi que le GRPTCMC et l'AOP organisent régulièrement des journées de formation thématiques. Elles portent surtout sur ce qui a été relégué en arrière-plan pendant la période de modernisation de la filière : les soins aux arbres. L'AOP produit également des fiches techniques. Le lycée agricole de Borgo – Marana, par lequel deux des exploitants de la vallée sont passés, dispense une formation en castanéiculture et en élagage. Cependant la transmission est difficile et les savoirs une fois formatés en un corpus sont parfois difficiles à mettre concrètement en action. L'exemple développé ici est celui de la greffe des châtaigniers.

¹⁸ Sont considérés ici les savoirs castanéicoles liés à l'arbre. Les savoirs liés à la transformation en farine et ceux des meuniers ne sont pas évoqués.

Il est laborieux de trouver un greffeur de châtaigniers dans la vallée aujourd'hui. S'il semble que jusque dans les années 1950, chaque propriétaire savait greffer ses châtaigniers, la greffe était souvent le fait dans chaque village de quelques hommes connus comme de bons greffeurs. La transmission était généralement familiale, masculine et verticale : les informateurs qui auraient dû, selon leurs mots, savoir greffer, devaient l'apprendre de leur père ou de leur oncle, décédés avant d'avoir pu leur transmettre. Les châtaigniers sont réputés difficiles à greffer par les Orezzaichi. Il existe plusieurs méthodes de greffe des arbres fruitiers connues dans la vallée : en couronne, à l'œil (*a ochju*), en fente (*a cugnola*) et en flûte, que les interlocuteurs désignent parfois sous le terme de sifflet ou tube (*a canello*).

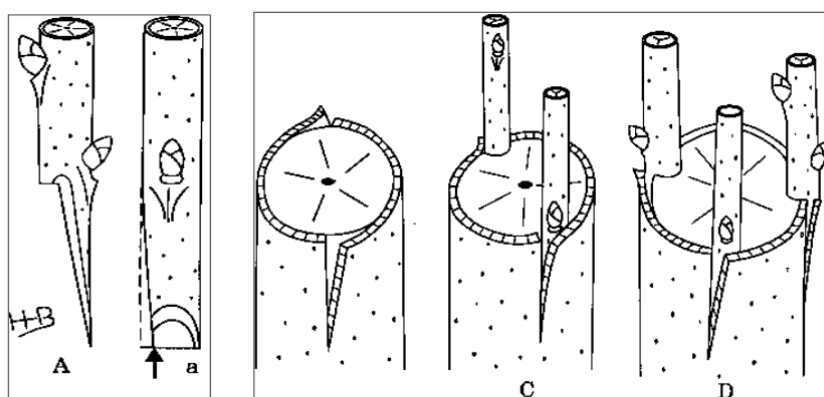


Figure 19 : greffe en couronne. A : greffon taillé en biseau. a : greffon taillé en biseau avec épaulement. B : porte-greffe préparé pour recevoir les greffons. Source : Breisch, 1995 © Breisch.

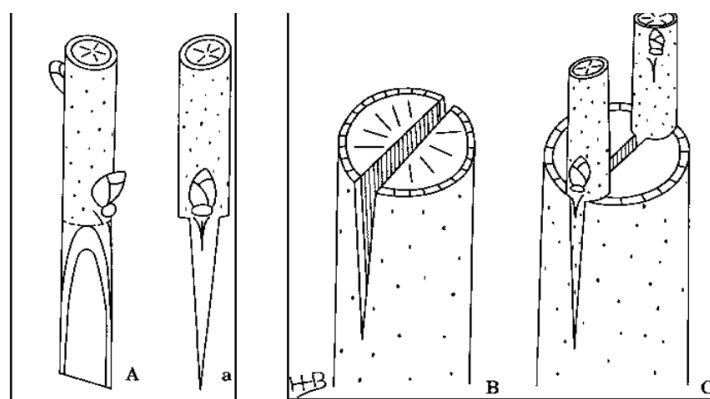


Figure 20 : greffe en fente. A : greffon taillé en biseau. B : porte-greffe fendu pour recevoir le ou les greffons. Source : Breisch, 1995 © Breisch.

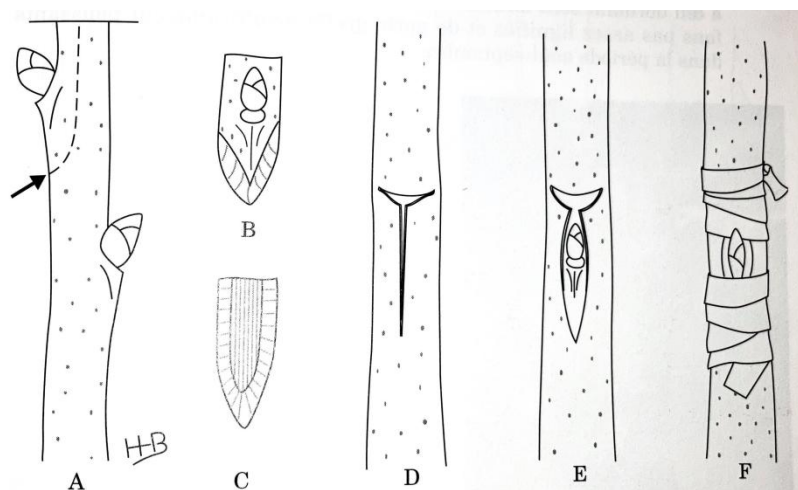


Figure 21 : greffe à l'œil. A : rameau porteur de bourgeon. B et C : greffon prélevé. D : porte-greffe préparé au greffage par incision en « T » dans l'écorce. E : insertion du greffon. F : ligature, avec « des bandes » ou du « raphia » selon les greffeurs d'Orezza. Source : Breisch, 1995 © Breisch.

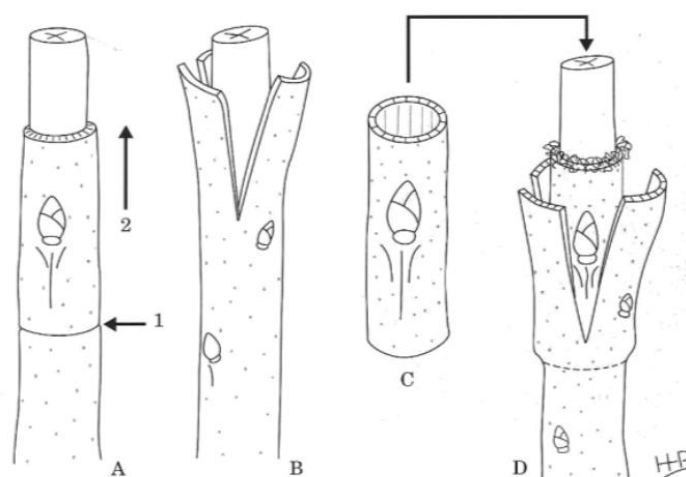


Figure 22 : greffe en flûte dite en Orezza a canello. A : prélèvement du greffon. B : porte-greffe préparé par écartement d'écorce. C et D : insertion du greffon sur le porte-greffe. Source : Breisch, 1995 © Breisch.

Greffer *a canello* est généralement réservé aux châtaigniers, qui sont également greffés en fente. Cette énumération de méthodes ne doit pas laisser place à une impression de formalisation : avec toute la réserve qu'impose une analyse basée sur la mémoire des informateurs, les pratiques et savoirs individuels des greffeurs semblent très personnels. Ainsi, certains feront attention aux phases de la lune et greffent les châtaigniers à lune neuve, tandis que d'autres considèrent que cela n'a aucune importance ; certains annoncent qu'il n'est possible de greffer les châtaigniers qu'au mois d'avril avant Pâques, mais d'autres précisent que cela est également faisable pendant la période des *sulleoni*. Par ailleurs, chaque greffeur a ses astuces propres : dans le cas de la greffe en fente quelques-uns expliquent

mettre le greffon en bouche « *pour rajouter du jus* » — beaucoup de greffeurs désignant en français la sève, *u suchju*, comme « le jus ».

Ce savoir est difficilement formalisable, et est véritablement incarné. La greffe s'apprend en observant, mais avant tout en réalisant soi-même de multiples fois l'opération : « *Ce n'est pas comme ça que vous allez apprendre à greffer* » me répond-on inévitablement quand je pose des questions accompagnée de mon carnet. La méthode *a canello* est la plus courante en Orezza. Si elle est « *facile comme tout* » selon les greffeurs, elle n'est pas la plus rapide : elle nécessite d'être en période de pleine sève, car il faut glisser le greffon évidé porteur d'un œil sur le porte-greffe. La difficulté principale est de trouver un greffon et un porte-greffe de même diamètre. De plus, les greffons ne se conservent pas, devant être greffés le jour de leur prélèvement. Cependant elle est souvent considérée comme la technique la plus fiable, car la future partie greffée, fragile, risque peu d'être cassée par le poids de la neige à l'inverse de la greffe en fente qui produit des fourches.

La greffe est l'occasion de confrontation entre savoirs locaux et savoirs techniques théoriques. Un exploitant dont l'activité est issue d'une continuité familiale et dont le père greffait les châtaigniers explique : « *Il y en a qui n'y comprennent rien. Ceux de la Chambre d'agriculture, quand ils voulaient élaguer les arbres, ils les marquaient. Sauf qu'ils ne voyaient pas le point de greffe ! « il faut l'élaguer celui là... » Et moi je lui disais, tu ne vois pas que c'est un bâtard ? Il faut connaître le châtaignier ! C'est pas une plante comme en plaine où il y a des livres... la pratique elle vaut tous les livres du monde. Avec internet, tout le monde sait tout faire “ah oui, c'est facile de greffer !” ils disent... mais oui bien sûr, avec internet, les gens ils pensent savoir tout faire avec une vidéo de cinq minutes. Si c'était simple comme ça... il y a plein de finesses avec l'arbre.* » (8/07/20).

C'est aussi pour cela que certains exploitants accordent peu de crédit aux journées de formation réalisées par la Chambre d'agriculture : selon eux, on ne peut pas apprendre à greffer comme ça. Si beaucoup d'exploitants des différentes vallées y assistent, peu sont ceux qui continuent à greffer une fois revenus chez eux. Les formateurs sont des pépiniéristes continentaux ; les méthodes qu'ils enseignent sont celles en flûte et en fente, mais aussi des méthodes de pépinière « *pour aller vite* » comme l'expliquent les techniciens : greffe en cadillac, greffe en chip-building. Par contraintes techniques, les greffons sont prélevés en février et conservés en chambre froide. Le but est de rendre l'acte le moins technique possible afin que tout le monde sache greffer, ce qui contraste avec les pratiques des greffeurs locaux

qui ne recherchent pas nécessairement la rapidité ou la technicité. Il y a aussi quelque chose d'intangible que des formations d'une journée ne peuvent pas transmettre : aujourd'hui les greffeurs affirment souvent que pour greffer « *il faut aimer les arbres* », certains disent qu'il faut « *avoir la main verte* » ; en résumé pour l'un d'eux « *ça ne s'explique pas* ».

Chapitre 5 : transformations et inertie du parcellaire castanéicole

I- Une petite propriété morcelée : les caractéristiques du parcellaire castanéicole

La châtaigneraie d'Orezza est un puzzle fait de parcelles majoritairement privées, disséminées dans tout l'étage montagnard de la vallée. Le parcellaire castanéicole a deux caractéristiques principales : sa petitesse et son morcellement.

Sur l'ensemble des quatorze villages de la vallée, la surface agricole en propriété atteint en moyenne 1,5 ha par propriétaire. La médiane est de seulement 0,5 ha (Casabianca, 1977). Les châtaigneraies suivent cette dynamique. L'étude cadastrale réalisée pour le village de Nocario montre qu'une parcelle déclarée comme « châtaigniers » en 1878 a une surface moyenne de 0,17 ha. Comme la surface agricole, la surface castanéicole en propriété est très réduite : en moyenne, 0,6 ha de châtaigniers par propriétaire à Nocario en 1878 et 0,5 ha en 1963. La Chambre d'agriculture de Haute-Corse considère qu'il y a en moyenne 50 châtaigniers plantés/ha en Castagniccia, avec des écarts considérables selon les communes de la vallée. Les arbres étant généralement plantés à une dizaine de mètres les uns des autres, les plus petites parcelles ne contiennent parfois qu'un ou deux châtaigniers. Quelques exploitants ne comptent d'ailleurs pas en termes de surface ou de parcelles, mais plutôt en nombre de pieds de châtaigniers greffés.

La propriété est également morcelée : il est rare de posséder plusieurs parcelles de châtaigniers conjointes. Elles sont généralement dispersées sur l'ensemble du terroir du village, parfois sur ceux des villages voisins. À Nocario en 1963, un quart des propriétaires de châtaigniers est ainsi domicilié dans les trois villages voisins. Selon les exploitants, ce morcellement des châtaigniers est volontaire : il permet de disposer d'arbres aussi bien dans le fond de la vallée que sur les crêtes ou au plus proche des maisons. Cette disposition garantit une récolte de châtaignes même dans les années les plus mauvaises, en combinant ensemble des châtaigniers plus ou moins productifs selon les conditions météorologiques (ensoleillement, altitude, sols) et les pathogènes auxquels ils sont soumis : certains terrains sont reconnus comme étant plus « véreux » que d'autres, c'est-à-dire comme présentant plus de balanin. Les plus ensoleillés sont réputés produire les châtaignes les plus sucrées.

La dernière caractéristique de cette propriété castanéicole est qu'elle est inégalement répartie. L'examen des propriétés du cadastre montre que la majorité des châtaigniers est concentrée parmi quelques grands propriétaires terriens, alors que certains habitants ne possèdent aucun

arbre¹⁹. Ce déséquilibre n'est pas propre aux châtaigniers, mais reflète une situation ancienne d'inégale maîtrise du foncier agricole, déjà présente au XVIII^e siècle (Carrington, 1985). Cette concentration foncière par de (plus) grands propriétaires, ces *principali* quelques fois encore appelés *sgio*, remonte probablement au Moyen Âge (Pomponi, 1977). Pour pallier à ce déséquilibre foncier alors que la châtaigne constituait l'alimentation principale, certains habitants se souviennent qu'il était d'usage d'autoriser les plus pauvres, *u puverelli*, à venir ramasser les châtaignes restantes sur les parcelles déjà récoltées par leurs propriétaires. À Nocario, ce déséquilibre de propriété castanéicole perdure sans trop de variations entre les dates butoirs de l'étude cadastrale, de 1878 à 1963, principalement pour une raison : c'est qu'après 1913, les châtaigniers sont comme figés sur le cadastre, insoumis aux mouvements de transmission et d'héritage.

II- Transmission et propriété des châtaigniers

a) Une difficile transmission du patrimoine foncier

La première cause de blocage des ventes et de la transmission des terrains selon les interlocuteurs est leur situation d'indivision. L'arrêté Miot du 10 juin 1801 confère en effet aux propriétaires corses le droit de ne pas faire de déclaration de succession sur leurs terrains : au fil des générations, les parcelles peuvent donc amasser autant de propriétaires qu'il y a de descendants. L'indivision ne date cependant pas que de cet arrêté de la Première République. Elle peut s'envisager comme une modalité de transmission du foncier en Corse, qui préexistait à son cadrage administratif (Lenclud, 2012).

Dans la vallée d'Orezza, la majorité des informateurs considèrent aujourd'hui l'indivision comme un fardeau. Elle est à la fois synonyme d'absence de gestion du patrimoine familial et un aveu d'échec à en assumer le partage. Pour ces Orezzinchi, l'indivision irait de pair avec la dégradation de la vallée, dont même le foncier n'est plus géré : l'indivision serait le résultat d'une absence de gestion du foncier. Cependant, cette supposée absence de mode de gestion n'en est peut-être pas une, ou du moins ne l'a pas toujours été. Gérard Lenclud analyse la propriété foncière en Corse comme relevant à la fois d'une forme familiale et à la fois d'une forme lignagère. Le chef de famille est plus un dépositaire de la propriété de ces biens qu'un propriétaire individuel. Le propriétaire du patrimoine n'est donc pas l'individu figurant sur le

¹⁹ Les graphiques d'évolution de la répartition de la propriété castanéicole sont disponibles en annexe : « annexe n° 3 ».

nom du compte de la matrice cadastrale, mais la famille comme lignée (les ancêtres, les vivants et ceux à venir) et comme corps social (Lenclud, 2012 : 226). Ainsi, le but de chaque propriétaire qui se succède comme autant de dépositaire est d'assurer la circulation du patrimoine familial identique à lui-même à travers les générations. La tâche de chacun des chefs de famille est de limiter au maximum le morcellement. Le patrimoine familial castanéicole ne s'envisage pas comme une somme de parcelles de châtaigniers qu'il serait possible de transmettre, d'échanger, de racheter ou de vendre : les châtaigniers ne doivent pas changer d'affectation. Le patrimoine foncier ne souffre pas de changements de sa structure, il doit circuler intact entre les générations. Le système local de transmission foncière s'efforce d'imposer l'indivision du patrimoine, pour en limiter le morcellement parmi les membres de la famille : le patrimoine familial est voué à rester indivis, car destiné à être exploité en commun par le groupe familial. Dans cette perspective, « le patrimoine n'aurait pas à se transmettre » au sens où il n'y a pas d'affectations individuelles de parties de ce patrimoine (Lenclud, 2012 : 150).

b) À qui appartiennent les châtaigniers ?

La question peut sembler étrange tant certains habitants aiment à affirmer que « *chacun connaît les siens* », tandis que d'autres parlent quelques fois avec agacement d'une « *passion de la propriété privée* » en Corse. En Orezza, il semble que les propriétaires possèdent à la fois les arbres et le sol : il ne semble pas exister de propriété arboraire des châtaigniers. Cette forme de propriété qui dissocie le propriétaire du sol et le propriétaire des arbres serait plutôt le propre de la Corse-du-Sud (Jean, 2011). Dans la majorité des villages cependant, chaque habitant connaît une anecdote concernant quelques arbres fruitiers (souvent des cerisiers et des noyers) plantés par un individu sur un terrain qui ne lui appartenait pas. En revanche dans le domaine castanéicole les habitants mettent en avant un strict respect de la propriété du sol sur lequel les arbres sont plantés. Il arrive fréquemment que des châtaigniers soient en limite de parcelle, sur la frontière entre deux terrains. Dans ce cas de figure « *chacun prend sa moitié [de châtaignes] de son côté* » selon un habitant de Carpineto. Il en va de même pour un arbre planté clairement sur une parcelle, mais dont les branches débordent sur le terrain voisin. Il est inconcevable de se rendre sur la parcelle voisine pour récolter des châtaignes pourtant tombées de son arbre. Le non respect contemporain de la « *propriété du fruit* » comme certains l'appellent parfois agace beaucoup les habitants. Ils voient quelques fois les citadins de plaine remonter au village et ramasser des châtaignes d'arbres qui ne leur appartiennent pas. Certains exploitants dont les parcelles ne sont pas clôturées surveillent

constamment les cueilleurs qui viendraient y voler les châtaignes, et multiplient les panneaux notant « propriété privée » sur les arbres.

Tous les habitants ne connaissent pas aussi finement qu'ils le déclarent leurs parcelles : au cours des conversations, beaucoup admettent finalement qu'ils ne savent pas où sont tous leurs arbres. Cette affirmation première est aussi la manipulation d'un discours d'identité locale qui passerait par la connaissance de ses parcelles.

Posséder des châtaigniers et connaître leur emplacement a une forte dimension identitaire. La



Figure 23 : châtaignier marqué d'une pancarte « privé » par son exploitant. (Nocario, 4/07/2020) © Doria Bellache.

possession d'un terrain et d'une maison au village joue beaucoup dans la formulation d'une identité corse : « avoir maison et vigne plantée c'est accéder à la pleine et entière identité [...] tout Corse, à cet égard, ne se sent pleinement tel que par cette possession minimale » (Ravis-Giordani, 1978 : 136). Chaque été, beaucoup des membres de la diaspora en vacance au village demandent « aux vieux » de leur montrer l'emplacement des terrains, dans un tour du maquis qui prend parfois une dimension identitaire de retour aux racines familiales. Même Géoportail abondamment utilisé et le cadastre ne supplantent pas la connaissance qu'ont les anciens des parcelles. Le cadastre n'est parfois qu'une fausse représentation de la propriété, selon un exploitant installé depuis quelques années : « *Tout le monde savait où étaient leurs parcelles avant. Et puis après ça a sauté des générations. Il y a eu un vide. Il y en a qui reviennent au village, ils ont 55 ans ou 60 ans, donc ça fait 35 ans qu'ils ne sont plus venus ou jamais venus... ils arrivent, ils ont une parcelle là, une parcelle là, mais s'il n'y a pas un vieux qui sait... Parce qu'il y a le cadastre, mais quand ils ont refait l'ancien cadastre, il y en a qui savaient que les gens ils étaient morts, alors ils disaient "bon celle-là, c'est la mienne" parce que y avait pas de descendants. Ou alors des fois, ils se trompaient, mais heureusement les deux familles le savent : elles peuvent se dire "là c'est la mienne, mais moi je suis là, alors que là c'est la vôtre".* » (15/07/20).

Le nombre de propriétaires absents et inconnus des habitants « à l'année » induit que les châtaigniers n'appartiennent pas vraiment à ces derniers. L'indivision des châtaigniers produit une multitude d'ayant-droits sur des parcelles. Sur le cadastre de Nocario, les comptes de propriétaires passent au fil du temps d'un nom unique à un nom unique accolé aux mentions

de « successions de... » et d'« héritiers de... ». En 1963, 26 % des propriétaires de châtaigniers de la commune portent clairement la mention d'une indivision. Cette indivision des châtaigniers cache une foule de propriétaires inconnus, dont certains sont parfois décédés²⁰. Le cadastre de Nocario montre une évolution croissante de propriétaires n'habitant pas au village.

Évolution du lieu de domicile des propriétaires agricoles de Nocario (1878 - 1913 - 1963)

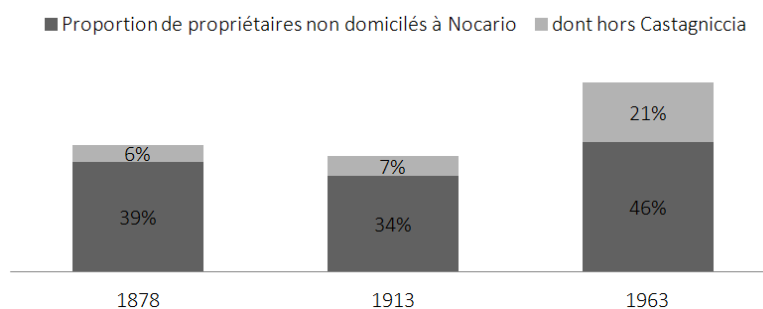


Figure 24 : évolution du lieu de domicile des propriétaires de Nocario, à partir des données des cadastres de 1878, 1913, 1963. © Doria Bellache.

Gérard Lenclud avance « que le village ne s'appartienne plus, voilà qui est de l'ordre du fait. [...] Que le village n'appartienne plus au village, c'est là un autre fait » (2012 : 25). On pourrait reprendre la maxime de Moro-Giafferri, déclarant qu'« un Corse n'émigre pas, il s'absente ». Les terrains des absents continuent de leur appartenir et certains ne sauraient renoncer à leurs droits de propriété. L'indivision cache quelques fois une situation dont les habitants sont conscients, mais qui déplaît parfois : dans la masse des ayant-droits inconnus, une grande partie n'est ni du village, ni corse. Le caractère englobant de l'indivision permet de masquer ces héritiers étrangers. Les châtaigniers sont peu sujets à ce discours qui concerne surtout les maisons, qui sont un prolongement de la famille (Ravis-Giordani, 1978). La majorité des Orezzinchi considèrent l'indivision comme le fléau de la région. Cependant à demi-mots, certains avouent qu'en compliquant les achats de maison pour qui n'est pas de la famille, l'indivision permet d'éviter de faire entrer davantage d'ayant-droits étrangers au village et à ses usages qu'il n'y en a déjà. Pour certains habitants à l'année, le village est déjà suffisamment dénaturé.

²⁰ Cela n'est pas spécifique aux châtaigniers, cependant une étude de la DRAAF de Corse réalisée en 2015 montre qu'entre 30 et 65 % de la surface de la majorité des communes de la vallée d'Orezza est possédée par des propriétaires âgés de plus de cent ans (DRAAF, 2015).

III- Un parcellaire immobile ?

a) « *Les châtaigniers, c'est sacré* » : l'apparente inertie des châtaigneraies

L'une des réactions lorsque l'on demande si les châtaigniers se vendent est souvent de répondre que cela ne se fait pas, car c'est « sacré ». Certains informateurs invoquent un lien affectif fort qui s'appuie sur la temporalité patrimoniale des arbres : pour eux, il serait exclu de penser vendre les châtaigniers des « *ancêtres* ». Il peut parfois être difficile d'obtenir plus que ce discours d'attachement à la terre. Pour certains habitants, c'est aussi un discours que l'on aime à manipuler devant l'observatrice extérieure, pour affirmer une identité locale.

En analysant le cadastre de Nocario, on observe cependant que les châtaigniers sortent de certains comptes de propriétaires pour en rejoindre d'autres. Entre 1878 et 1914, 25 % des parcelles de châtaigniers changent de propriétaires. Il est cependant difficile de savoir s'il s'agit de ventes ou d'héritage, et il y a peut-être eu des accords oraux ou réalisés sous seing privé, que l'étude d'un document cadastral ne permet pas d'appréhender. Le cadastre corse présente souvent un décalage entre ce qui y est inscrit, et la propriété telle qu'elle est reconnue dans le village (Lenclud, 2012). Sans une étude ethnographique longue des transmissions, qui dépasserait le cadre d'un travail de terrain de mémoire, il est difficile d'appréhender les modes de transmission et de recomposition du patrimoine castanéicole à partir des souvenirs d'habitants et de cette seule étude cadastrale. De plus, l'héritage n'est pas un sujet dont on aime toujours à parler avec une interlocutrice extérieure à la vallée. Une analyse plus fine des comptes de propriétaires croisée avec une analyse de l'état civil pourrait mieux faire ressortir les stratégies familiales. Toujours est-il qu'entre 1963 et 1991, dernière date où une parcelle change de compte, le cadastre montre des propriétés quasiment immobiles : seules 4 % des parcelles de châtaigniers changent de propriétaires. La situation n'est pas propre qu'à ces arbres ; l'ensemble des parcelles agricoles semble figé dans les comptes de propriétaires.

Cependant, et à l'inverse de ce que certains interlocuteurs aiment à affirmer, des ventes de châtaigneraies aujourd'hui ont bien lieu. « *Les gens, ils commencent à comprendre que ça ne sert à rien de s'accrocher* » explique un habitant ayant réussi à racheter quatre hectares de châtaigniers d'un seul tenant, « *petit bout par petit bout, petit à petit* » au terme d'un processus entamé il y a plusieurs années. Lui-même l'admet : les anciens propriétaires, tous absents du village, ont accepté de lui vendre, car il en est originaire, y habite à l'année et cherche uniquement à assurer une pérennité aux châtaigniers pour les transmettre à ses enfants. C'est que le marché foncier n'obéit pas qu'à une logique économique. Envisager se

séparer de la terre familiale est difficile et beaucoup d'Orezzinchi discréditent ceux qui ont décidé de vendre. Dans ces conditions, vendre à un acheteur extérieur à la communauté apparaît comme un double échec : non seulement le propriétaire n'a pas su garder son patrimoine familial intact, mais il l'a attribué à un étranger alors que « les biens mis en jeu ont une valeur qui n'est pas séparable des personnes sociales auxquelles ces biens sont attachés » (Lenclud, 2012 : 227). Les ventes se font généralement dans la discrétion et le processus d'achat est décrit comme périlleux par ceux qui s'y sont essayé. Les obstacles à la vente ne relèvent cependant pas que d'une représentation de la propriété familiale comme d'un bloc devant circuler intact entre les générations ; ils relèvent aussi de contraintes matérielles. La valeur vénale des surfaces agricoles dans la montagne corse est faible : environ 0,33 centimes/m² en 2018 (Agreste, 2019). Certains propriétaires estiment qu'ils ont plus à perdre dans la sortie de l'indivision et l'établissement des droits de succession qu'à gagner en vendant des terrains de si faible valeur foncière. Du côté de l'acheteur, retrouver l'ensemble des propriétaires est une lourde tâche : pour certaines parcelles, il s'agit de contacter des dizaines d'ayant-droits qui ne se connaissent pas toujours entre eux et qui ne sont parfois jamais venus au village. Il faut ensuite souvent que ces ayant-droits effectuent le bilan de transactions passées non enregistrées dont certaines parties des terrains ont pu faire l'objet. Enfin, il faut que l'acheteur obtienne leur accord commun.

Chaque tentative d'achat est potentiellement source de conflits. Dans la plupart des cas, un même terrain réunit des propriétaires habitant au village « à l'année » et des membres de la diaspora. Les tensions entre les deux peuvent être fortes, les uns restant attachés à la terre, les autres voulant vendre. Pour les propriétaires, il est donc parfois plus simple de ne pas vendre. Certains acheteurs se résignent à payer un peu plus cher pour convaincre les propriétaires de leur céder le terrain. En plus de ces difficultés inhérentes aux caractéristiques du foncier, les exploitants préfèrent généralement ne pas entamer ce long et difficile processus d'achat dans un contexte d'incertitude sur le futur des châtaigniers.

b) Une négociation constante de l'accès aux châtaigniers

Les exploitants, qu'ils soient forestiers ou producteurs de farine, considèrent la situation foncière de la vallée comme l'un des premiers facteurs de blocage de leur activité. Beaucoup ont l'impression que les structures foncières qu'ils considèrent comme relevant du passé (morcellement, indivision) jouent contre eux. Elles n'ont plus de sens dans le contexte actuel de dépopulation de la vallée. Les exploitants forestiers intéressés par le bois d'une parcelle doivent tout d'abord en identifier le ou les propriétaires. Il faut ensuite négocier l'achat des coupes de bois sur le terrain, qu'ils doivent nécessairement clôturer pour protéger les repousses des animaux, notamment des vaches. Le morcellement des parcelles est un véritable obstacle : les coupes de bois achetées sont souvent situées dans des parcelles qui ne sont pas accessibles par la route. Elles sont enclavées dans la montagne, entourées de terrains qui appartiennent à des propriétaires différents. S'il existe d'anciens chemins muletiers, l'exploitation du bois requiert cependant la création de pistes forestières larges d'au minimum deux mètres permettant le passage des machines. Là encore, c'est un processus de négociation qui s'engage entre exploitants et propriétaires. Les premiers doivent convaincre les seconds de laisser leurs parcelles être traversées par des pistes.

À l'inverse de ce qui prévalait avant les années 1960, le but des producteurs de farine n'est plus de diversifier les emplacements de leurs châtaigniers dans la vallée. L'activité réclame de plus en plus d'arbres pour pouvoir en vivre professionnellement, les châtaigniers étant moins productifs : même parmi les exploitants ayant hérité de châtaigniers familiaux, on cherche maintenant à accéder à de nouvelles parcelles, dans la limite de la force de travail disponible. Travailler seul ne permet pas d'entretenir et de récolter une importante surface de châtaigniers. Dans cette recherche de terrains, les exploitants professionnels cherchent surtout à regrouper plusieurs parcelles d'un seul tenant. Ils tentent de sélectionner les plus accessibles : celles qui ont un accès à la route, celles où des pistes existeraient déjà, ce qui est rare. Envisager de récolter sur des terrains situés entre plusieurs parcelles amène à la même situation que les exploitants forestiers : une nécessaire négociation de passage avec les propriétaires avoisinants, qui suppose de *« demander si tu peux faire ta piste aux dix-huit propriétaires sur les cinq cents mètres à vol d'oiseau des châtaigniers qui t'intéressent. Il suffit qu'un te dise non, tu dois demander à vingt-six autres »*, ironise L., un ancien producteur (30/06/20). Les recherches se concentrent sur les parcelles les plus planes et les moins accidentées et surtout celles où les châtaigniers sont encore en état de produire. Les

exploitants s'engagent peu dans des achats et l'un des plus grands modes d'accès au foncier est de « *prendre des châtaigniers* », c'est-à-dire de s'en faire prêter ou louer.

« *Prendre des châtaigniers* » recouvre une pluralité de situations : il s'agit d'accords oraux ou de baux écrits établis entre un exploitant et le(s) propriétaire(s) d'une parcelle de châtaigniers. Les conditions sont souvent les mêmes : en échange de l'entretien annuel de la parcelle et quelques fois d'un peu de farine ou d'argent, les propriétaires laissent l'exploitant récolter les châtaignes de leurs arbres. Quelques propriétaires établissent donc des baux ruraux d'une durée légale minimale de neuf ans. Beaucoup préfèrent cependant l'accord oral, qui couvre une période de plusieurs années, propre à chaque accord (généralement entre trois et cinq ans). Cependant, une grande majorité des exploitants refuse de « *prendre des châtaigniers* » uniquement sur la base d'un accord oral.

Cela empêche tout d'abord de déclarer ces châtaigniers comme surface agricole, et donc empêche de bénéficier d'aides financières de la part de l'ODARC. Surtout, suite à des désaccords dans les familles des propriétaires, certains exploitants ont dû leur rendre les châtaigniers. Un exploitant qui ne possède pas de châtaigniers familiaux mais uniquement des parcelles en location explique qu'« *aujourd'hui les trucs à l'oral tout ça, c'est terminé. Terminé pour moi. J'en avais fait il y a quelques années, j'avais tout bien nettoyé, tout clôturé, c'était un travail de dingue. Et puis dans la famille il y a eu.... Il y en a qui ne voulaient plus. Ils ont eu peur, je ne sais pas. Donc j'ai dû partir. Mais j'avais travaillé dans leur terrain ! Je l'ai rendu clôturé, propre. Aujourd'hui, c'est le maquis dedans, ils n'ont rien fait. [...] Donc aujourd'hui maintenant mes châtaigniers, c'est uniquement de l'écrit. Il y a le papier, la signature, il y a tout* » (G., 15/07/20). L'accès au foncier est instable et décourage de tout investissement pérenne (clôture, remplacement des arbres).

Si la situation peut sembler inextricable entre propriétaires qui refusent les baux écrits, et exploitants qui refusent les accords oraux, en sortir suppose une confiance mutuelle entre les deux parties. Du côté des propriétaires, certains consentent à réaliser des baux écrits avec des exploitants de longue date dont ils savent qu'ils « *travaillent bien* ». Du côté des exploitants, certains acceptent les baux oraux car ils connaissent bien le propriétaire, et savent qu'il ne cherchera pas à récupérer soudainement son terrain. Cette confiance ne se construit pas uniquement en fonction de la qualité du travail de l'exploitant, mais s'ancre aussi dans le réseau de parenté : il est toujours plus facile de prêter à un « *petit parent* » qu'à un exploitant qu'on ne connaît pas.

Pour tenter de simplifier l'accès au foncier pour les exploitants, il y a eu plusieurs tentatives et mises en place d'ASL (Association Syndicale Libre) et AFP (Association Foncière Pastorale) dans la vallée d'Orezza au cours des dix dernières années. L'ASL est un regroupement volontaire de propriétaires, qui gèrent en commun le périmètre où se situent leurs parcelles. Faire entrer une parcelle dans le périmètre de l'ASL nécessite l'accord individuel du propriétaire. L'AFP détermine un périmètre à vocation agricole, puis les propriétaires dont les parcelles se situent dans le périmètre élisent un syndicat, qui gère collectivement les terrains contenus dans le périmètre de l'AFP. Comme l'ASL, elle est la seule interlocutrice des exploitants agricoles qui veulent y louer un espace, mais les propriétaires gardent leurs droits de propriété sur leurs terrains. L'AFP peut être de deux types : libre ou autorisée. Libre, elle suppose l'adhésion de l'ensemble des propriétaires inclus dans le périmètre ; autorisée elle permet la création de l'AFP si un minimum de 50 % des propriétaires dans le périmètre ont donné leur accord (Eychenne, 2019). Un groupe d'habitants d'un des villages de la vallée essaie depuis quelques années de mettre en place une AFP sur le terroir de la commune. L'option d'une AFP autorisée a été strictement rejetée par les membres du syndicat : il faut respecter la propriété privée et obtenir les accords individuels de chaque propriétaire inclus dans le périmètre. Les propriétaires ont en effet une certaine méfiance vis-à-vis de l'AFP, considérée comme un intermédiaire douteux. Certains préfèrent établir un contrat oral avec l'exploitant plutôt que d'établir un contrat écrit avec l'AFP – qui attribuerait ensuite ce terrain audit exploitant. La crainte sous-jacente partagée par de nombreux propriétaires est celle de se faire déposséder de son bien.

L'accès au parcellaire castanéicole se caractérise donc aujourd'hui par des négociations et renégociations constantes entre exploitants et propriétaires. Les châtaigniers ne sont que rarement des biens que les exploitants acquièrent de manière pérenne et sont surtout des espaces dont ils négocient l'usage en permanence. À l'inertie des ventes répond une dynamique de roulement des mises en valeur des châtaigneraies : une parcelle en faire-valoir peut être abandonnée l'année suivante, tandis qu'une envahie de maquis sera prise l'année d'après en bail par un exploitant. L'équation n'est cependant pas égale et la très grande majorité des châtaigniers sont à l'abandon. Ceux dans la haute montagne, sans accès motorisé, « *personne n'en veut* » selon un habitant qui prête ses châtaigniers en bord de route à un exploitant.

c) « Pourquoi on ne fait rien des châtaigniers ? » : d'une question qui ne se pose pas

Le paradoxe de la propriété des châtaigniers en Orezza peut se résumer ainsi : leurs propriétaires répètent souvent que les arbres sont désormais inutiles, mais ne consentent pourtant pas à les louer.

Les propriétaires dont les châtaigniers sont entretenus par des exploitants à qui ils les prêtent sont assez fiers de pouvoir dire que leurs châtaigniers « *sont propres* ». En permettant à un exploitant de mener son activité castanéicole, beaucoup ont le sentiment de faire à leur échelle quelque chose pour le village et la vallée, même s'ils en sont souvent absents et habitent en plaine ou sur le continent. Éloignés, ils continuent néanmoins à s'inscrire à distance dans la vie de la communauté *via* leurs châtaigniers. À l'inverse, demander aux propriétaires qui ne prêtent pas ou ne louent pas leurs châtaigniers pourquoi ils ne le font pas, alors qu'ils affirment que leurs châtaigniers ne servent à rien, donne lieu à des réponses gênées. Conscients de l'image donnée de la Corse par les médias extérieurs, beaucoup ne veulent pas participer à la description d'un Corse qui serait arcbouté sur sa propriété privée sans raison *a priori* valable.

L'une des principales raisons du refus de prêter que les habitants avancent est la peur d'être dépossédé de son bien par l'exploitant. Les habitants se partagent les histoires de propriétaires du continent qui n'ont jamais pu récupérer les parcelles qu'ils louaient en bail rural à des agriculteurs. La crainte des propriétaires est, une fois les châtaigniers en bail, que l'exploitant réalise des opérations qui feraient gagner de la valeur à la parcelle et qu'il refuse ensuite de la rendre au propriétaire le jour où il la lui réclamera. Les baux ruraux effraient, car ils supposent une durée minimale de neuf ans, mais sont parfois à plus long terme. De plus, dans le cas de bail de moins de 25 ans, l'exploitant dispose d'un droit de renouvellement systématique ; les motifs pour empêcher ce renouvellement sont très limités. Tous ces risques d'une installation pérenne de l'exploitant qui pourraient mener à une dépossession rebutent certains propriétaires. De leur propre aveux, ils avouent que c'est la forme écrite, qui formalise ces contrats, qui crée un blocage : il est toujours possible de se rétracter sur un contrat oral. D'autres propriétaires ont fait l'expérience du prêt de châtaigniers et ne la retenteront plus : « *il y en a un, je lui avais loué les châtaigniers là-haut. C'était propre quand il les a pris, et il me les a rendu avec du maquis haut comme ça ! [...]* Et pas un kilo de farine pendant toutes ces années, rien du tout » s'agace un habitant de Nocario (28/06/20). C'est que certains habitants jugent parfois que le travail a été mal réalisé. Avoir pris le risque de laisser ses châtaigniers en faire-valoir à un membre extérieur à la famille ne valait pas le

dérangement, d'autant plus que toute initiative personnelle liée au foncier agricole suscite une certaine méfiance en Orezza. Un nouvel exploitant ou une châtaigneraie nouvellement nettoyée intriguent beaucoup d'habitants. Quand on demande aux exploitants et habitants pourquoi il est si difficile de se faire louer ou prêter des parcelles, les réponses sont souvent gênées. Certains finissent par parler de « *jalousie* », d'autres « *d'envie* » comme d'un ethos proprement corse. L., un ancien exploitant qui a arrêté son activité en raison du cynips et de la difficulté à louer des châtaigniers explique : « *Il y a de la jalousie ici. Les châtaigniers, ils [leurs propriétaires] préfèrent que ce soit le maquis dedans plutôt que quelqu'un d'autre qu'eux fasse quelque chose. Et les maisons en ruines, c'est quoi ? C'est les dix-huit propriétaires qui ne sont pas d'accord, c'est sûr. Mais surtout, ils croient que si tu leur proposes quelque chose, tu vas te faire riche parce que tu leur as acheté leur bien. Alors qu'il ne vaut pas un clou ! Il vaut mieux pour eux que leur truc dégringole en ruines plutôt que d'essayer... enfin c'est la mentalité d'ici.* » (30/06/20). On peut possiblement y voir ici l'envie, l'*invidia* corse étudiée par José Gil (1991) et Anne Meistersheim (2012). L'idéal de la société villageoise corse est celui d'une société égalitaire (Lenclud, 2012). Affirmer une initiative individuelle au-dessus du groupe fait basculer dans l'individualisme tant décrié aujourd'hui dans la vallée. En expliquant l'*invidia*, Anne Meisterheim reprend le développement de Georges Foster dans *Peasant societies and Limited Goods* (1965) : dans ce qu'il nomme les sociétés à biens limités (qui peuvent être aussi bien les terres que l'influence, l'honneur, la santé), tout succès ou initiative personnelle suscite la méfiance, car cela ne peut s'exercer qu'aux dépens des autres membres du groupe. Limiter son voisin en puissance ou en propriété est alors une forme de contrôle social (Meisterheim, 2012).

Conclusion

La dépopulation de la vallée d'Orezza associée à la déprise agricole modifie profondément les relations tissées par les Orezzaichi avec leur environnement.

La progression d'une végétation jugée anachronique et anarchique autrefois sous contrôle humain vient bousculer aujourd'hui le système de catégories et de représentations locales. Il n'existe pas de catégorie locale permettant de décrire les châtaigniers greffés sur lesquels poussent désormais une multiplicité de parties « bâtardes ». Les châtaigneraies ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient avant la déprise agricole des années 1960. La végétation qui y progresse, perçue comme une anomalie, est associée au désordre et à la saleté. Les animaux d'élevage acquièrent des attributs du sauvage et envahissent les espaces réservés aux humains. C'est une inversion — de l'occupation des espaces, des rapports de force — entre une végétation, des animaux envahissants, et les humains qui s'opère. Face à ce constat d'évolution, les Orezzaichi mobilisent fréquemment le passé de la vallée. Arbres au temps long et à la gestion patrimoniale, les châtaigniers assurent une filiation entre le passé de la vallée et le présent, dont les habitants ne sauraient dresser le tableau sans avoir d'abord décrit celui d'un passé « âge d'or » de la vallée et des châtaigneraies. Selon les habitants, le système passé de la vallée fonctionnait bien, celui du présent ne fonctionne plus, et le futur ne s'envisage pas. C'est l'une des raisons pour laquelle les châtaigniers ne sont ni replantés, ni greffés et que l'essentiel des pratiques castanéicoles se concentre sur l'entretien des terrains sous les arbres. Aux pathogènes anciennement implantés dans la vallée (encre et chancre) s'en rajoute un nouveau (cynips). Ensemble, ils menacent la production d'une farine que les exploitants et consommateurs souhaiteraient garder traditionnelle, alors que la filière de production s'est mécanisée au cours des années 1980. Au même moment, le passage d'une activité familiale collective à une activité qui s'exerce désormais seul a conduit à une multiplication des profils d'exploitants. Peu de ces exploitants ont hérité de châtaigniers familiaux et du savoir castanéicole familial associé. La chaîne de transmission verticale des savoirs semble rompue : certains types nommés de châtaigniers ne sont plus connus que de quelques informateurs, tandis que les savoirs liés à la greffe, par exemple, tendent à n'être plus transmis que par des acteurs extérieurs à la vallée *via* des formations proposées par la Chambre d'agriculture de Haute-Corse. La situation du foncier castanéicole, constitué de petites parcelles morcelées en indivision, rend difficile l'accès aux châtaigniers par les

exploitants, qui considèrent que cette structure du parcellaire héritée du passé joue aujourd'hui contre eux. L'évolution de la gestion du parcellaire de la vallée est fortement liée à l'« émigration à attaches » (Lenclud, 2012 : 11) de ceux qui y vivent ou y vivaient, constitutive d'un socio écosystème qui se « dénature » aussi par sa dépopulation.

Au terme du travail de terrain, beaucoup d'informateurs me disent au revoir en déclarant que « *vous en connaissez plus que nous, maintenant* ». Peut-être, mais dans ce travail qui est forcément une synthèse il se peut que beaucoup d'Orezzinchi ne s'y retrouvent pas. Une partie de ce qui a été présenté ici est considérée fausse par certains ou leur est inconnue. Les « savoirs locaux » (Roué, 2012) liés aux châtaigniers ne pourraient être représentés sous la forme d'un tableau cohérent qui serait la somme des savoirs individuels. Dans cette vallée en déprise agricole, beaucoup considèrent également que les savoirs « *des vieux* » ont été perdus, et que plus rien ne s'y transmet. Quelques informateurs déplorent la perte d'une tradition locale. Comme le précise Marie Roué, « revendiquer aujourd'hui “sa” tradition est un acte réflexif d'une société qui s'interroge sur elle-même et sur son changement rapide » (2012 : 10). Les Orezzinchi ont la conscience accrue que quelque chose se perd, et cette conscience interroge la notion de savoirs locaux qui seraient traditionnels. Quelle localité accorder à des savoirs portés par des interlocuteurs qui ont parfois vécu quarante ans hors de la vallée ? Ou à ceux portés par des exploitants qui échangent régulièrement à propos de leur activité avec des castanéculteurs du continent ? Il faut rappeler que la tradition, si on la pense comme l'interprétation par une société contemporaine de ce qu'elle a reçu des sociétés la précédant, n'empêche pas le changement (Pouillon, 1975). Les savoirs ne peuvent former un tableau figé, mais sont au contraire toujours en évolution et en recomposition, fait d'emprunts et de réinterprétations, mais aussi d'oublis. Les savoirs castanéicoles et plus largement agricoles de cette vallée ne sauraient simplement être définis seulement par leurs pratiques et leur mise en action concrète. Pour beaucoup d'interlocuteurs, ces savoirs ne s'incarnent plus dans des pratiques. Ces savoirs sont parfois plus contenus dans les discours qu'on porte sur ces pratiques et les souvenirs qu'on en a, et donc en creux dans les oublis. Il se dessine l'importance de la mémoire des villages, qu'on pourrait appeler mémoire collective, qu'il faut peut-être considérer comme « davantage la somme des oublis que la somme des souvenirs, car ceux-ci sont avant tout et essentiellement le résultat d'une élaboration individuelle, alors que ceux-là ont en commun précisément le fait d'avoir été oubliés » (Candau, 1996 : 64). La mémoire des savoirs, des pratiques, des relations à l'environnement se caractérise par une

interprétation à la fois individuelle et collective du passé, mais également par l'oubli, qui est aussi constitutif d'un socio écosystème qui « *se dénature* ».

Bibliographie

- Adell, Nicolas. 2011. *Anthropologie Des Savoirs*. Paris : Armand Colin.
- Agreste. *Recensements Agricoles par communes (1988, 2000 et 2010)*. Consulté le 16 octobre 2020. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/recensements-agricoles-par-communes-1988-2000-et-2010/>.
- Albitreccia, Antoine. 1981. *La Corse, son évolution au XIXe siècle et au début du XXe siècle - Le Plan Terrier de la Corse au XVIIIe siècle*. Marseille : Laffite Reprint.
- Auclair, Laurent, et Geneviève Michon. 2009. « La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes : étude comparée des constructions patrimoniales de l'arganeraie marocaine et de la châtaigneraie corse ». *Forêt méditerranéenne* 30 (2): 123-33.
- Aumeeruddy-Thomas, Yildiz. 2010. « Domestication des arbres en méditerranée : un continuum entre nature et culture ». In *Des hommes et des plantes : exploitation du milieu et gestion des ressources végétales de la Préhistoire à nos jours*, édité par Claire Delhon, Isabelle Théry-Parisot, et Stéphanie Thiébault, 379-90. Antibes : Éditions APDCA.
- Azema, Jean-Pierre Henri. 2009. « Les moulins à farine de châtaigne en Corse ». *Monde des Moulins*, n° 28.
- Barrau, Jacques. 1978. « Domesticamento ». In *Enciclopedia Einaudi*, édité par R. Romano, 5:49-71. Turin : Einaudi.
- Battesti, Vincent. 2000. « Les échelles temporelles des oasis du Jérid tunisien ». *Anthropos, International Review of Anthropology and Linguistics* 95 (2): 419-32.
- Benedetti, P. 2015. « Cynips : des châtaigniers replantés, une lueur d'espoir ». *Corse Matin*, 19 juillet 2015. Consulté le 22 mars 2020. <https://www.corsematin.com/articles/cynips-des-chataigniers-replantes-une-lueur-despoir-51979>.
- Bigot, Maximilien. 1887. *Paysans corses en communauté, porchers-bergers des montagnes de Bastelica*. Paris.
- Billaud, Jean-Paul, et Martin de la Soudière. 1989. « La nature pour repenser le rural ? » In *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui.*, Paris : L'Harmattan, 180-91.
- Borowiec, N., M. Thaon, L. Brancaccio, S. Warot, E. Vercken, X. Fauvergue, N. Ris, et J.C. Malausa. 2014. « Classical biological control against the chestnut gall wasp *Dryocosmus kuriphilus* (Hymenoptera, Cynipidae) in France ». *Plant Protection Quarterly* 29 (1): 7-10.
- Bourdieu, Pierre. 1963. « La société traditionnelle : Attitude à l'égard du temps et conduite économique ». *Sociologie du travail* 5 (1): 24-44.

- . 2006. *Sociologie de l'Algérie*. Paris : Presse Universitaire de Paris.
- Breisch, Henri. 1995. *Châtaignes et marrons*. Paris : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.
- Brunon, Hervé. 2015. « L'agentivité des plantes ». *Vacarme* 73 (4): 118. <https://doi.org/10.3917/vaca.073.0118>.
- Caisson, Max. 1978. « Les morts et les limites ». In *Pieve e paesi: communautés rurales corses*, 159-68. Paris : Centre national de la recherche scientifique.
- . 2008. « Une denrée rare : l'ethnologie de la Corse ». *Ethnologie française* 38 (3): 449. <https://doi.org/10.3917/ethn.083.0449>.
- Candau, Joël. 1996. *Anthropologie de la mémoire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Carlotti, M. 1936. « Le châtaignier en Corse ». In *Congrès méditerranéen du Châtaignier, Aubenais, les 25, 26 et 27 octobre 1935. Mémoires et rapports*. Paris : Direction des services agricoles de l'Ardèche.
- Carrington, Dorothy. 1985. « Sur les inégalités sociales en Corse rurale au XVIIIe siècle. » *Annales historiques de la Révolution française* 260 (1): 173-88. <https://doi.org/10.3406/ahrf.1985.1109>.
- Casabianca, François de. 1977. *Approche des problèmes fonciers en Castagniccia*. San Ghjulianu: INRA.
- Casabianca, François de, et Dominique Vincensini. 1980. *Les variétés corses de châtaignes et marrons*. INRA : Laboratoire de recherches sur les économies de montagne.
- Casabianca, François de, et Oscar Maestrini. 2001. « Élevage porcin et systèmes sylvopastoraux en Corse. Mettre en dynamique la tradition ». In *Estives et territoires de Corse*, 61-62: 49-54. Pastum.
- Casanova, Antoine. 1998. *Arboriculture et société en Méditerranée à la fin du XVIIIe siècle: l'exemple de la Corse*. Corte : le Signet.
- Casanova, Paule. 2010. « Cynips du châtaignier, l'insecte ravageur qui attaque la Corse ». *Corse Matin*, 28 juin 2010. Consulté le 16 mars 2020. <https://www.corsematin.com/articles/cynips-du-chataignier-linsecte-ravageur-qui-attaque-la-corse-9550>.
- Chapa, Jacques. 1984. « Pollinisation du châtaignier ». In *Pollinisations et productions végétales*, par Paul Pesson et J. Louveaux, 187-94. Paris : INRA.
- Dalbera-Stefanaggi, Marie-José, et Stella Retali-Medori. 2013. *Castagni è puddoni la castanéiculture en Corse: lexique et usages*. Corte : Éditions Sammarcelli - Università di Corsica.

- « Décret n° 2010-703 du 25 juin 2010 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Farine de châtaigne corse-Farina castagnina corsa » ». Consulté le 11 avril 2020. https://www.inao.gouv.fr/show_texte/2032.
- Defranceschi, Jean. 1985. « L'expérience de Philippe Buonarroti. Les structures agraires de la Corse, au début de la Révolution française. » *Annales historiques de la Révolution française* 260 (1): 236-58. <https://doi.org/10.3406/ahrf.1985.1112>.
- Delbos, Geneviève, et Paul Jorion. 1990. *La transmission des savoirs*. 1984. Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Descola, Philippe. 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- . 2019. *Une écologie des relations*. Paris : CNRS Éditions.
- Digard, Jean-Pierre. 1988. « Jalons pour une anthropologie de la domestication animale ». *L'Homme* 28 (108): 27-58. <https://doi.org/10.3406/hom.1988.369042>.
- Douglas, Mary. 1981. *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris : F. Maspero.
- Dubeuf, Jean-Paul. 2013. « Analyse des projets et politiques de soutien à l'élevage pastoral en Corse ». INRA-LRDE Corte.
- Dufour, Annie-Hélène. 1997. « Domestiquer l'espace. Quelques jalons et un exemple pour une approche ethnologique de la toponymie ». *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie* 25 (2): 187-200. <https://doi.org/10.3406/mar.1997.1643>.
- Dupré, Georges, 1991. *Savoirs paysans et développement*. Paris : Karthala et ORSTOM.
- Dupré, Lucie. 2002. *Du marron à la châtaigne d'Ardèche. La relance d'un produit régional*. Paris : Éditions du CTHS.
- . 2003. « Traiter le châtaignier en personne - pour revisiter Haudricourt ». In *Plantes, sociétés, savoirs, symboles: matériaux pour une ethnobotanique européenne. Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, édité par Pierre Lieutaghi, D. Musset, et R. Reckinger, 121-28. Forcalquier : Alpes de Lumière.
- . 2005. « Des friches : le désordre social de la nature ». *Terrain*, n° 44 (mars): 125-36. <https://doi.org/10.4000/terrain.2488>.
- Dwyer, Peter D. 2005. « Ethnoclassification, Ethnoecology and the Imagination ». *Journal de la société des océanistes*, n° 120-121 (décembre): 11-25. <https://doi.org/10.4000/jso.321>.
- Eychenne, Corinne. 2019. « L'association foncière pastorale : un outil de gestion collective du foncier en montagne à fort potentiel d'innovation ». *Sud-Ouest européen*, n° 47 (août): 129-43. <https://doi.org/10.4000/soe.5539>.

- Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles - Corse. « Le cynips du châtaignier ». fredoncorse.com. Consulté le 12 septembre 2020.
<https://fredoncorse.com/ravageurs/cynips-du-chataignier.html>.
- Foster, George. 1965. « Peasant Society and the Image of Limited Good ». *American Anthropologist* 67 (2): 293-315.
- Friedberg, Claudine. 1990. *Le Savoir botanique des Bunaq : percevoir et classer dans le Haut Lamaknen (Timor, Indonésie)*. Paris : Éditions du Muséum.
- . 2013. « Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel ». In *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*, édité par Marcel Jollivet, 357-73. Paris : CNRS Éditions.
- Galibert, Charlie. 2008. « Introduction: L'ethnologie de la Corse : pistes et hors piste ». *Ethnologie française* 38 (3): 389.
- Gil, José. 1991. *La Corse entre la liberté et la terreur : étude sur la dynamique des systèmes politiques corses*. Paris : La Différence.
- Haudricourt, André-Georges. 1962. « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui ». *L'Homme* 2 (1): 40-50.
- Insee. 2019. *Populations légales 2017. Recensement de la population régions, départements, arrondissements, cantons et communes*. Consulté le 29 octobre 2020.
<https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&view=map1>.
- Jean, Florence. 2018. *La propriété arboraire en Corse et ailleurs*. Paris : L'Harmattan.
- Jeanmonod, Daniel, et Jaques Gamisans. 2007. *Flora Corsica*. Aix-en-Provence : Edisud.
- Kruslin, Noël. 2010. « Le cynips étrangle la châtaigneraie corse ». *Corse Matin*, 22 octobre 2010. Consulté le 19 mars 2020.
<https://www.corsematin.com/articles/le-cynips-etrangle-la-chataigneraie-corse-12675>.
- Le Garignon, Christophe, François de Casabianca, F. Torre, et Pierre Santucci. 1994. « Primes à l'élevage bovin allaitant en Corse. Analyse des effets pervers et propositions de réorientation ». *Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants* 1: 25-28.
- Lenclud, Gérard. 1987. « La tradition n'est plus ce qu'elle était...: Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie ». *Terrain*, n° 9 (octobre): 110-23.
<https://doi.org/10.4000/terrain.3195>.
- . 2012. *En Corse: Une société en mosaïque*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Letteron, Lucien Auguste. 1888. *Histoire de la Corse, comprenant la description de cette île d'après A. Giustiniani, les chroniques de Giov. della Grossa et de Monteggiani, remaniées*

- par Ceccaldi, la chronique de Ceccaldi et la chronique de Filippini. Traduction française de M. l'abbé Letteron. Bastia : Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse.
- Meistersheim, Anne. 2008. « Du riacquistu au désenchantement: Une société en quête de repères ». *Ethnologie française* 38 (3): 407.
- . 2012. *Le labyrinthe et les masques: Corse, territoire, insularité, société*. Ajaccio : Albiana.
- Mendras, Henri. 1967. *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris : S.E.D.E.I.S.
- Meria, Guy. 1970. « La Castagniccia, terre d'exode ? Terre d'avenir ? » *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse* LXXXX (594): 23-85.
- Michon, Geneviève. 2005. *Domesticating Forests: How Farmers Manage Forest Resources*. IRD/CIFOR/ICRAF, Bogor Indonesia.
- . 2011. « Revisiting the Resilience of Chestnut Forests in Corsica: From Social-Ecological Systems Theory to Political Ecology ». *Ecology and Society* 16 (2). <https://doi.org/10.5751/ES-04087-160205>.
- . 2015. *Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde: agroforesteries vernaculaires*. Arles : IRD Éditions/Actes Sud.
- Michon, Geneviève, Romain Simenel, et Jean Sorba. 2012. « Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines ? » In *Vivre du patrimoine : un nouveau modèle de développement ?*, dirigé par Jean-Marie Furt et André Fazi, 533-52. Paris : L'Harmattan.
- Michon, Geneviève, et Jean Sorba. 2008. « I Tré Valli: Passer par-dessus les montagnes ». *Ethnologie française* 38 (3): 465. <https://doi.org/10.3917/ethn.083.0465>.
- Pavie, Adrien. 2008. *Guide des sylvicultures du châtaignier en Castagniccia*. Ajaccio : CRPF de Corse.
- Pernet, François, et Gérard Lenclud. 1977. *Berger en Corse. Essai sur la question pastorale*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Perry, Peter. J. 1967. « Economy, Landscape and Society in La Castagniccia (Corsica) Since the Late Eighteenth Century ». *Transactions of the Institute of British Geographers*, n° 41: 209-22.
- . 1984. « L'arbre à pain : le châtaignier en Corse ». *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* 96 (165): 71-84. <https://doi.org/10.3406/anami.1984.2033>.

- Pesteil, Philippe. 2001a. « Au carrefour de l'économie et du culturel: La filière castanéicole corse comme marqueur de l'identité ». *Études rurales*, n° 157-158: 211-28. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.37>.
- . 2001b. « Considérations diététiques et identitaires autour d'un produit traditionnel : la farine de châtaigne en Corse ». *Anthropology of food*, n° Issue 0. <https://doi.org/10.4000/aof.1038>.
- . 2006. « Questions de goûts et de couleurs : les variantes agro-alimentaires en Corse à l'épreuve de la certification ». *Journal des anthropologues* 106-107: 15-41.
- Pitte, Jean-Robert. 1986. *Terres de castanides. Hommes et paysages du Châtaignier de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Fayard.
- Pomponi, Francis. 1962. *Essai sur les notables ruraux en Corse au XVIIème siècle*. Aix-en-Provence : Éditions La Pensée Universitaire.
- Pouillon, Jean. 1975. « Tradition : transmission ou reconstruction ». In *Fétiches sans fétichisme*, 155-73. Paris : Maspero.
- Prospero, Simone, et Beat Forster. 2011. « Chestnut gall wasp (*Dryocosmus kuriphilus*) infestations: new opportunities for the chestnut blight fungus *Cryphonectria parasitica* ? » *New Disease Reports* 23 (juin): 35. <https://doi.org/10.5197/j.2044-0588.2011.023.035>.
- Raichon, Camille, Bernard de Verneuil, et Maurice Molenat. 1976. « L'élevage du porc en Castagniccia ». *Ethnozootechnique*, n° 16: 68-74.
- Ravis-Giordani, Georges. 1975. « Le troupeau errant : l'utilisation de l'espace par les bergers du Niolu (Corse) ». In *Ethnologie et histoire. Forces productives et problèmes de transition*, 285-301. Paris : Éditions Sociales.
- . 1978. « Espaces et groupes sociaux : organisation objective et appréhension symbolique ». In *Pieve e paesi: communautés rurales corses*, 135-58. Paris : Centre national de la recherche scientifique.
- . 2001. *Bergers corses : les communautés villageoises du Niolu*. Ajaccio : Albiana - Parc naturel régional de Corse.
- Reille, Maurice. 1975. « Contribution pollenanalytique à l'histoire tardiglaciaire et holocène de la végétation de la montagne corse ». Université d'Aix-Marseille 3.
- Renucci, Jeannine. 1974. *Corse traditionnelle et Corse nouvelle. La géographie d'une île*. Lyon : Audin.

- Retali-Medori, Stella, et Marie-José Dalbera-Stefanaggi. 2015. « Notes sur le lexique corse du châtaignier ». In *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, 756-757:81-94. Bastia : Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse.
- Rigling, Daniel, Sarah Schutz-Bryner, et Simone Prospero. 2014. « Le chancre de l'écorce du châtaignier. Symptômes, biologie et mesures pour le combattre ». *Notice pour le praticien*, n° 54 (novembre).
- Roué, Marie. 2012. « Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones : de la tradition à la mode ». *Revue d'ethnoécologie*, n° 1 (novembre).
<https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.813>.
- Serpentini, Antoine Laurent. 1999. *La coltivatione : Gênes et la mise en valeur agricole de la Corse au XVIIe siècle: la décennie du plus grand effort, 1637-1647*. Ajaccio : Albiana.
- Simenel, Romain. 2011. « Comment domestiquer une forêt sans les hommes ? : Une ethnoécologie historique des forêts d'arganiers du Sud-ouest marocain ». *Techniques & culture*, n° 56 (septembre): 224-47. <https://doi.org/10.4000/tc.5918>.
- Simi, Pierre. 1981. *Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse*. Bastia : Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse.
- . 1991. « En Corse, le châtaignier facteur de peuplement ». In *Fascicule hors-série du bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, 661:419-61. Bastia : Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse.
- Tognotti, Aurelia Ghjacumina. 2013. « La vigne et l'olivier en Corse : études de géolinguistique et de sémantique lexicale ». Corte : Université de Corse Pascal Paoli.
- Volpajola, Isabelle. 2013. « Lâcher de microguêpes pour lutter contre le cynips du châtaignier ». *Corse Matin*, 10 mai 2013. Consulté le 19 mars 2020.
<https://www.corsematin.com/articles/lacher-de-microguepes-pour-lutter-contre-le-cynips-du-chataignier-34589>.
- Zonabend, Françoise. 1980. *La mémoire longue. Temps et histoires au village*. Paris : Presses Universitaires de France.
1769. *Dénombrement de population de 1769 de la juridiction de Bastia, pieve d'Orezza : communautés de Callerbaggio, Celle, Pietricaggio, Fossato, Campana, Nocari, Verdesse, La Valle, Rappaggio, Parata, Monaccia, Piazzole, Pie-d'Orezza, Campodonico, Stazzona, Fontana, Pastoregia, Piedipartino, Carpineto, Brustico, Carcheto, Piedicroce*. 1769. Consulté le 2 novembre 2020.

archives.isula.corsica/Internet_THOT/FrmFicheDoc.asp?idfiche=33846&refFiche=33164&baseCindoc=THOTDESC

Annexes du mémoire

Annexe n°1 : arrêté *u furestu* de la commune de Nocario

COMMUNE DE NOCARIO

DEPARTEMENT HAUTE CORSE

ARRETÉ : 2019_06

OBJET : DIVAGATION DES ANIMAUX

Arrêté du Maire

ARRETE – « FURESTU »

Article 1 – Il est rappelé que la loi interdit à tout propriétaire de conduire sans autorisation ou de laisser à l'abandon, des animaux de toute espèce sur tout le territoire de la Commune pendant la récolte des châtaignes.

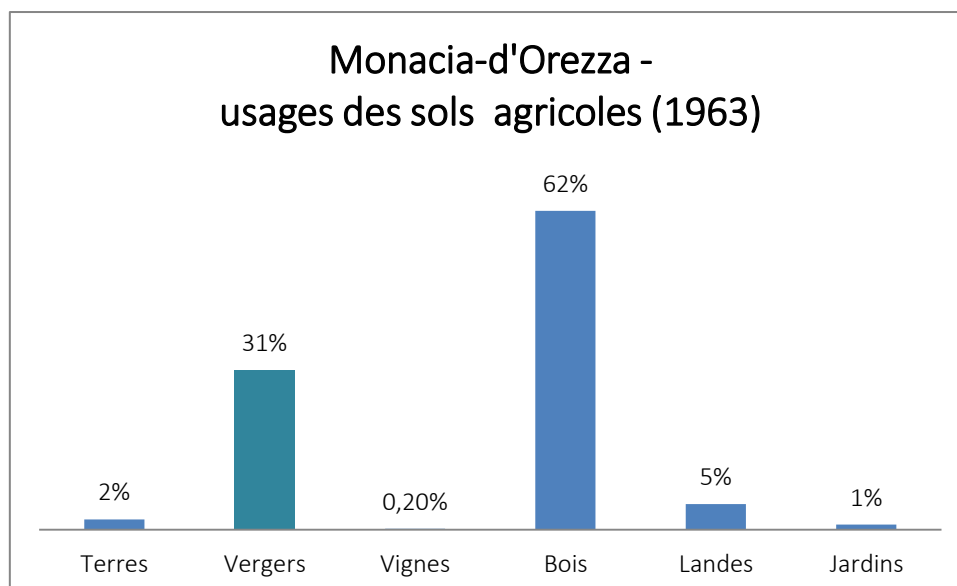
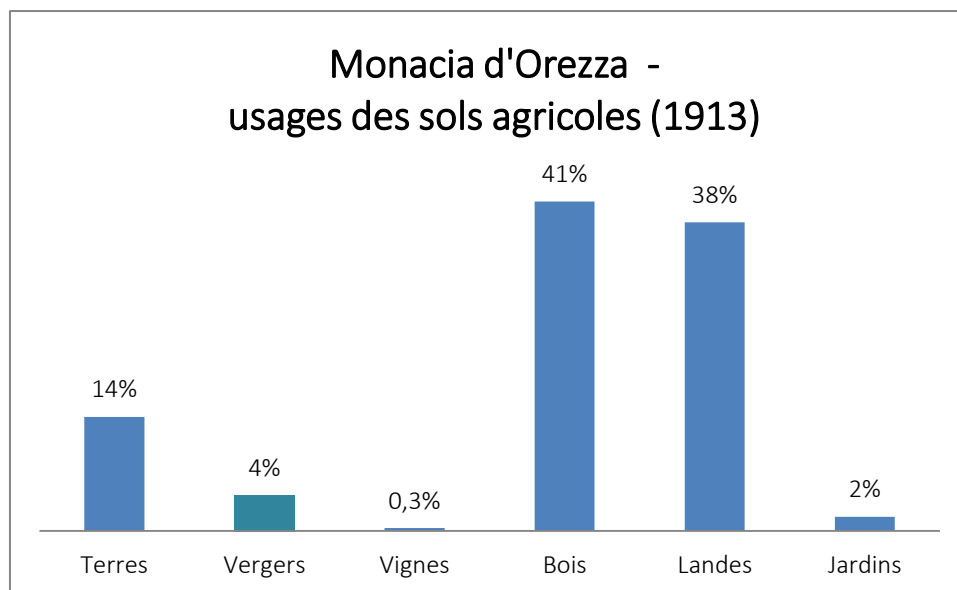
Cet arrêté prend effet ce jour

Certifié conforme
Le jeudi 10 octobre 2019
Le Maire
Paul BATTESTI



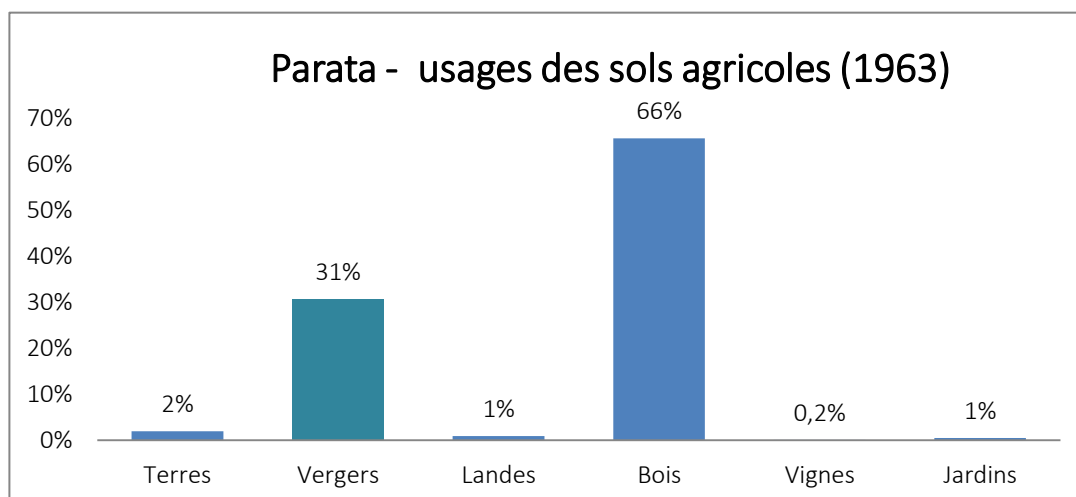
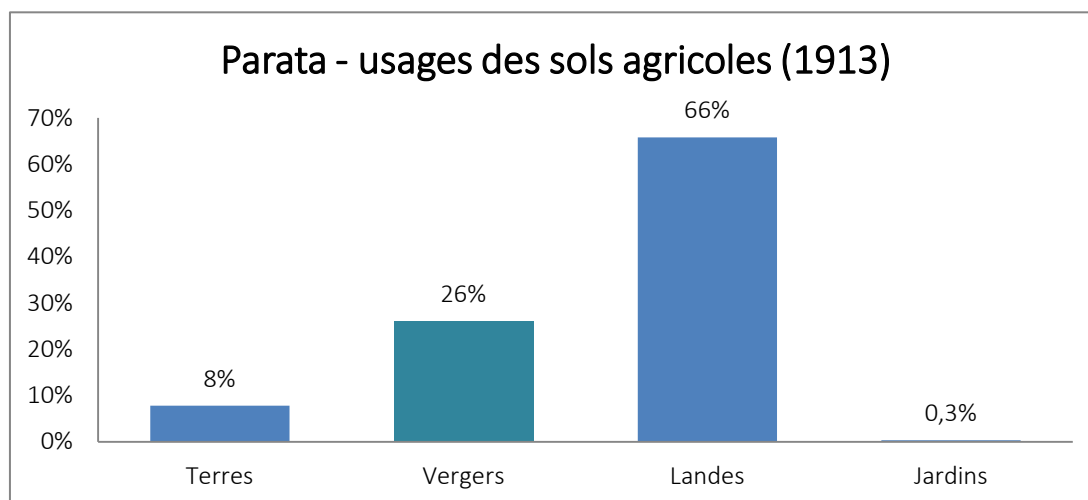
Annexe n°2 : représentations graphiques de l'évolution agricole du terroir de deux communes de la vallée d'Orezza (1913 – 1963)

1. Monacia-d'Orezza



L'augmentation de la surface des vergers en 1963 pourrait provenir de « landes » qui seraient remises en culture entre 1913 et 1963.

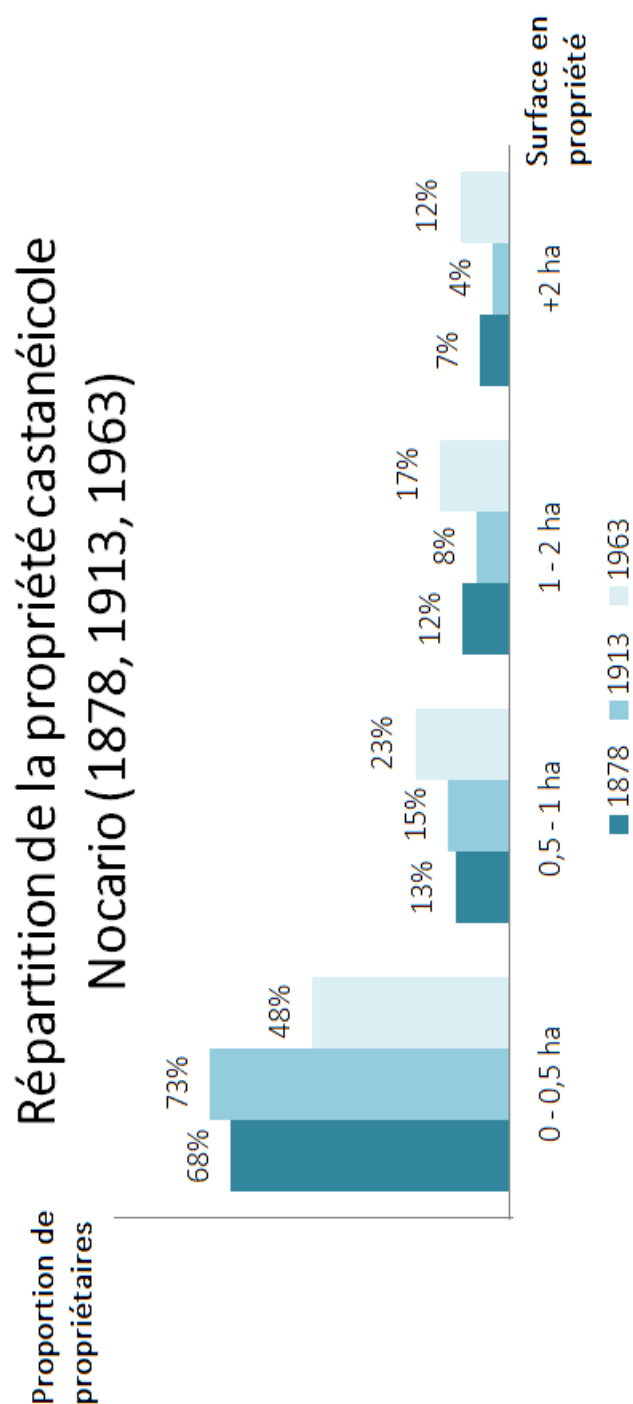
2. Parata



Il est possible que les surfaces qui deviennent du « bois » en 1963 proviennent des « landes » et « terres » de 1913, tandis que l'augmentation de la surface des « vergers » en 1963 pourrait provenir de la perte de « terres » entre 1913 et 1963.

Données établies à partir du cadastre de 1913 et 1963.

Annexe n° 3 : représentation graphique de la répartition de la propriété castanéicole à Nocario, 1878 – 1913 –1963



Le déséquilibre de propriété est toujours présent, mais moins important en 1963 qu'en 1878 et 1913. Une analyse plus fine des données cadastrales entre 1913 et 1963 pourrait participer à mettre à jour les dynamiques du parcellaire castanéicole entre ces deux dates.

